

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS

CINQUIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



CONSULTANTS

Elhadj Maadjou BAH / Consultant Principal
 Dr Ansoumane KEITA / Biologiste/ CVhef de groupe
 Mr. Aboubacar OULARE / Forestier
 Mr -Aboubacar Laye CAMARA / Economiste
 Mme Hadja Hawa DIALLO, Juriste

Le Gouvernement guinéen a conscience que la diversité biologique est une ressource vitale pour l'humanité toute entière et que ce capital biologique naturel présente des opportunités importantes pour toutes les nations. Il procure des biens et des services indispensables pour les moyens d'existence et les aspirations humaines. En effet, les guinéens comme toutes les populations de la terre utilisent une vaste gamme de ressources biologiques et s'appuient sur leur diversité pour produire des biens de consommation et se procurent leurs services essentiels de maintien de la composition de l'atmosphère, de fertilité des sols, de protection des bassins hydrographiques et des zones littorales, de dispersion, de décomposition et de recyclage des déchets etc., mais aussi des nombreux services de valeur éthique, esthétique, spirituelle, culturelle et religieuse.

Le Gouvernement guinéen a également conscience que cette diversité biologique disparaît aujourd'hui à un rythme sans précédent, notamment du fait des impacts négatifs des facteurs anthropiques qui s'accroissent dramatiquement et menacent les fonctions d'un développement durable.

Il est bien certain que la transformation et la disparition généralisée induites des habitats naturels ont entraîné ici et là, l'extinction de dizaines de milliers d'espèces. De toute évidence, c'est la perte de la diversité des gènes et des écosystèmes qui engendre les perturbations de l'environnement qui induisent des réductions drastiques des biens et des services provenant des écosystèmes. En conséquence, les ressources alimentaires, forestières, médicinales, énergétiques et les opportunités de loisir et de tourisme de même que les fonctions écologiques essentielles telles que la régulation de l'écoulement des eaux, le contrôle de l'érosion du sol, le cycle du carbone et des nutriments, etc. sont très menacés.

Pour contrer ce drame, la République de Guinée a participé activement à toutes les phases d'élaboration et de négociation des conventions de Rio et est une partie contractante de chacune d'elle.

En ce qui nous concerne ici, les différents gouvernements guinéens qui se sont succédés, résolument engagés pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique ont, grâce à des appuis financiers et techniques du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), élaboré et mis en œuvre notre Stratégie Nationale et son plan d'actions pour atteindre les objectifs et répondre aux prescriptions des recommandations de la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité biologique. Cette Stratégie fait de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments une priorité de son développement économique et social. Pour y arriver, nous avons promu la participation des différents acteurs concernés au niveau national, élaboré des lois et des règlements pour s'assurer que la protection et l'utilisation raisonnable des ressources biologiques soient intégrées avec succès dans le vaste contexte social, culturel et économique. Au niveau régional et international, nous avons développé le partenariat, la coopération scientifique et technique. Notre stratégie a adopté des systèmes de gestion axés davantage sur l'approche par écosystème, prenant en compte les effets des prélèvements de ressources pour favoriser l'équilibre à long terme des considérations socio-économiques et écologiques en Guinée au profit de l'humanité toute entière.

Dans le processus de mise en œuvre cette stratégie nationale et son plan d'actions tout n'a pas été facile. Le bilan est en deçà des ambitions, mais il est louable puisqu'obtenu dans un contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée. Ce contexte a été marqué entre autres par des problèmes de gouvernance, de détérioration de l'environnement politique, de remous sociaux, d'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, de ralentissement du rythme d'investissement et de croissance etc..

Quand bien même, la Guinée a accompli des progrès appréciables dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi et ce cinquième rapport national à la Conférence des Parties constitue une importante source d'information pour une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi.

Le présent rapport de la Guinée a été élaboré conformément aux lignes directrices pour le cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique. Il est composé de trois principales parties qui sont:

- Partie I – Une mise à jour de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et de leurs conséquences pour le bien-être humain.
- Partie II - Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique.
- Partie III – Les progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs d'Aichi de 2015 et 2020 pour la diversité biologique et les contributions apportées à la réalisation des cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous sommes assurés que grâce à la restauration d'une gouvernance démocratique, la mise en place des trois pouvoirs (Législatif, Exécutif, Judiciaire), et d'un Ministère de la coopération internationale qui coordonne l'aide au développement, le Département de l'Environnement, des Eaux et Forêts pourra développer une stratégie de mobilisation de ressources financières à travers des partenariats techniques et financiers au niveau national et international qui intègre le secteur privé national et international et la coopération Sud-Sud pour une mise en œuvre adéquate de la nouvelle stratégie révisée qui intègre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi pour un sixième rapport plus performant.

Conakry, 9 septembre 2014

Hadja Kadiatou N'DIAYE

Ministre de l'Environnement, Des Eaux et Forêts

ii. REMERCIEMENTS

Le rapport a eu pour priorité : i) d'être utile à la Guinée à travers l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au niveau national, afin de marquer l'urgence de prendre des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que l'accès et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ; ii) de faciliter la planification de nouvelles actions stratégiques pour engager les parties prenantes dont la société civile et les autres secteurs jusqu'ici marginalisés ; iii) de promouvoir l'intégration de la diversité biologique dans les politiques sectorielles de développement.

Les principales menaces identifiées ont servi d'outils pour prévoir l'état futur de diversité biologique en Guinée. En effet, il est important que les décideurs soient informés des principales menaces, des causes sous-jacentes de la perte de la diversité biologique et des tendances attendues pour le futur.

L'analyse a permis de comparer des options politiques vis-à-vis de leur potentiel à réduire la perte nationale en diversité biologique.

Pour ces résultats atteints grâce à la bienveillante assistance financière du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), mais aussi grâce à l'appui technique du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique :

- qu'au premier chef soient remerciés le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Programme des Nations Unies pour le Développement et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour leur soutien toujours renouvelé à la Guinée ;
- que soient remerciés tous les partenaires nationaux des secteurs publics et privés, pour avoir collaboré et coopéré à travers leur accueil chaleureux et la disponibilité dont ils ont fait preuve, mais aussi de la fourniture et de la contribution à l'analyse des données et informations qui ont servi à la préparation de ce rapport.
- que soient également remerciés mesdames et messieurs les membres de l'Organe Consultatif multisectoriel et multidisciplinaire dénommé «Unité Nationale pour la diversité biologique (UNBio)», qui ont promu la concertation et renforcé le dialogue entre toutes les parties prenantes, pendant la collecte et l'analyse des données et informations intéressant la révision de la stratégie nationale sur la diversité biologique et l'intégration des obligations de la Guinée aux termes de la Convention sur la diversité biologique dans nos cadres nationaux et sectoriels de planification du développement.
- qu'ensuite soient remerciée et félicitée l'équipe de consultants nationaux, je veux nommer : Dr Ansoumane KEITA / Biologiste/ Chef de groupe, Mr. Aboubacar OULARE / Forestier, Mr Aboubacar Laye CAMARA / Economiste et Mme Hadja Hawa DIALLO, Juriste, pour l'esprit de rigueur dont ils ont fait preuve dans la réalisation de ce travail appréciable pour sa conformité et son utilité avérée ;
- que soit enfin remercié, Elhadj Maadjou BAH, Consultant Principal, pour la qualité de l'encadrement et le l'aboutissement appréciable de ce travail.

Conakry, 9 septembre 2014

Hadja Kadiatou N'DIAYE
Ministre de l'Environnement, Des Eaux et Forêts

iii. *INFORMATIONS SUR LA PARTIE QUI FAIT LE RAPPORT*

Partie contractante	REPUBLIQUE DE GUINEE
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS
Nom et fonction du chargé de liaison	ELHADJ MAADJOU BAH POINT FOCAL NATIONAL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Adresse postale	
Téléphone	(224) 60278903 / 620056150
Fax	
Courriel	bahmaadjou@yahoo.fr , bahmaadjou@hotmail.fr
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	
Nom et fonction du chargé de liaison	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
Courriel	
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	HADJA KADIATOU N'DIAYE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS
Date d'envoi	SEPTEMBRE 2014

iv. RESUME

La République de Guinée est un pays côtier situé en Afrique de l'Ouest. Elle couvre une superficie de 245.857 Km². Elle est limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique et partage une longue frontière avec les Républiques de Guinée Bissau, du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Léone. Elle est divisée en quatre (4) régions naturelles: la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

La Guinée fait partie des pays les moins avancés (PMA). Cependant, les réformes financières et économiques engagées ces dernières années ont permis de renouer avec les bailleurs de fonds.

Les activités du secteur agricole constituent les principales occupations de la population guinéenne et représentent le moteur potentiel de la croissance économique.

Le cinquième rapport national constitue une importante source d'information pour une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique qui sera présenté à la douzième Conférence des Parties.

Le présent document qui constitue le rapport National de la Guinée a été élaboré conformément aux lignes directrices pour le cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique. Il est composé de trois principales parties qui sont:

Partie I – Une mise à jour de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et de leurs conséquences pour le bien-être humain.

Partie II - Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique.

Partie III – Les progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs d'Aichi de 2015 et 2020 pour la diversité biologique et les contributions apportées à la réalisation des cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Partie I : Actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et des conséquences pour le bien-être humain

La diversité biologique a des valeurs nombreuses et importantes pour le développement socio-économique de la Guinée. Elle offre habitat, nourriture, habillement, soins de santé, matériaux de construction, combustibles, génération de revenus etc... Les aspects les plus significatifs de l'importance de la diversité biologique ont d'ordre écologique, scientifique, éducatif, économique et social.

Face à l'importance que revêt la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour le développement socio-économique du pays, de nombreuses actions sont entreprises.

Depuis 2010, d'importants changements ont été observés, notamment dans le domaine de la gouvernance (institutionnel et législatif), dans la gestion des ressources naturelles (agriculture, pêche, élevage, aires protégées, foresterie, énergie, changements climatiques, etc..).

Le plan quinquennal 2011-2015 fait de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique, dans un objectif de développement durable. Celui-ci implique, dans un cadre de responsabilité collective et partagée, tous les acteurs.

Le financement des projets à caractère environnemental identifiés dans le Plan quinquennal est estimé à 44 millions de \$US.

Les stratégies de protection du milieu naturel, de l'environnement urbain et rural portent essentiellement sur: (i) l'accroissement de la proportion des aires protégées, (ii) l'application du plan national de protection des forêts avec implication directe des habitants et exploitants dans leur gestion (création d'associations forestières d'intérêt collectif), (iii) le renforcement de la protection des espèces menacées, (iv) le renforcement de la protection des sources et des lits des cours d'eau contre l'assèchement, (v) la refonte et l'actualisation des textes juridiques existants en vue de combler les lacunes en la matière, ainsi que la prise en compte de certains domaines prioritaires non encore couverts par le droit de l'environnement, (vi) le renforcement de l'éthique environnementale, en focalisant les actions de sensibilisation sur les populations cibles prioritaires : décideurs publics et privés, élus, médias, femmes, enfants et populations rurales, (vii) le renforcement de la coopération internationale selon une approche nationale concertée et coordonnée et (viii) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des projets.

Les changements dans le domaine des écosystèmes construits sont représentés par l'ensemble des modifications majeures sur les écosystèmes naturels à travers les actions anthropiques (agriculture, pêche, élevage, aquaculture, infrastructures, plantations forestières, etc.). Les écosystèmes agricoles sont tributaires de l'agriculture purement traditionnelle avec une faible fertilisation où l'augmentation de la production est assurée par l'accroissement des superficies. Cette agriculture comprend essentiellement les céréales, les tubercules, les agrumes, les oléagineux, les cultures industrielles etc...

La Guinée a de grandes performances en termes de production animale. La majeure partie de la production est destinée au marché national. La Guinée n'exporte pas de viande proprement dite. Cependant, elle exporte du bétail de boucherie à destination des pays voisins comme la Sierra Leone et le Libéria (près de 4000 t équivalents viande). La filière bovine locale est une des principales filières du monde rural avec plus de 200 milliards GNF de valeur ajoutée.

Dans le cadre de la volonté politique, des actions ont été réalisées en faveur des changements importants. Ces changements ont été observés à travers les politiques, programmes et projets ci-après : i) la Politique nationale de l'environnement, ii) le document de Stratégie de réduction de la pauvreté, iii) Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire, iv) Le Projet de Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique des populations de la Zone Côtière, v) Le Programme de Micro Financement du FEM-PNUD, vi) le Réseau National des Aires Protégées, vii) le Projet de Biosécurité, viii) les actions engagées dans le cadre de la convention de CITES, et ix) les Recherches Taxonomiques.

Malgré cette volonté politique avérée des autorités à tous les niveaux, un certain nombre de dangers menacent la diversité biologique. Ces dangers sont entre autres : i) les pratiques culturelles inappropriées, ii) les feux de brousse, iii) les fours à briques, iv) l'exploitation forestière, v) la coupe de bois de mangrove, vi) le fumage du poisson, vii) l'extraction de sel de mangrove, viii) l'extraction des produits secondaires de la forêt, ix) l'élevage, x) la pêche, xi) la chasse, xii) le braconnage, xiii) la pollution, xiv) l'industrie minière, xv) les infrastructures et l'urbanisation.

Dans le domaine de la pêche : la piraterie, l'incursion de la pêche industrielle dans les zones de nurserie et la capture des juvéniles, la surpêche, l'érosion côtière, les pollutions occasionnées par l'exploitation minière dans la zone côtière, entre autres ont de sérieux impacts sur les ressources halieutiques. Ce qui a pour conséquence la rareté de la ressource pour les populations humaines ne pouvant plus se procurer à suffisance suite aux faibles efforts de pêche, à l'éloignement des lieux de capture, à l'augmentation du temps et du coût de pêche, entre autres.

Dans le domaine de l'agriculture la réduction de la durée des temps de jachère, l'utilisation du feu pour le nettoyage des terres agricoles, la mauvaise utilisation d'intrants agricoles conduisent à l'appauvrissement de la diversité biologique et des écosystèmes. Ces pratiques ne peuvent permettre d'assurer un accès suffisant aux ressources alimentaires, ni garantir le bien être humain.

Dans le secteur de l'élevage, on assiste à l'amenuisement des surfaces en raison de l'extension de l'agriculture et du développement urbain. IL s'en suit une augmentation de la charge sur les surfaces pastorales, une pression sur les espèces floristiques appréciées, le piétinement des sols, la dégradation des écosystèmes. Cela induit une perte en ressources protéiniques, une baisse du revenu des éleveurs et des agriculteurs, une hausse du prix des produits d'élevage.

Au niveau des aires protégées, les activités d'exploitation des ressources ont eu un impact négatif sur le plan de la conservation (défrichements cultureux, braconnage, etc.) et du bien être humain. Les espèces emblématiques (lion, éland de Derby d'Afrique de l'Ouest, hippopotame, buffle, chimpanzé) qui constituent pourtant une attraction phare pouvant générer des profits monétaires, sont devenues rares en raison du braconnage.

S'agissant de la coupe abusive de bois, tous les écosystèmes sont concernés par la coupe de bois d'œuvre, de service, de chauffage (cuisines, fours à briques, production de sel, fumage de poisson). Le déclin de la ressource bois engendre une hausse des prix de la ressource et impacte la bourse des acquéreurs, réduit les stocks pour un potentiel non connu, compromet à terme les besoins des générations futures.

S'agissant des systèmes de récolte des organes de plantes médicinales, les impacts concernent les soins de santé humaine, animale ainsi que les prélèvements à des fins commerciales. Ces dernières sont effectuées souvent par extraction des écorces, des racines, des fleurs, des tiges, de la sève, des tanins et par arrachage du plant entier. Ces pratiques sont préjudiciables au potentiel végétal et compromettent à terme la durabilité des prélèvements. Cela induit la hausse des prix d'acquisition, la rareté des plantes, l'éloignement des sites de prélèvements, et impacte le bien-être des populations dont 80% utilisent des recettes traditionnelles pour leurs soins.

Partie II : Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique

La Guinée a retenu 18 objectifs sur les 20, conformément à ses engagements au titre de la Convention sur la Diversité

Biologique et des programmes définis pour sa mise en œuvre notamment le plan stratégique 2011—2020 et les objectifs d'Aichi.. Les objectifs 8 et 10 ne cadrent pas directement avec le contenu de la stratégie nationale sur la diversité biologique. Ces objectifs sont repartis entre cinq buts stratégiques que sont :

- But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société. Les objectifs visés sont : 1, 2, 3 et 4.
- But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable. Les objectifs visés sont : 5, 6, 7 et 9.
- But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique. Les objectifs visés sont : 11, 12 et 13.
- But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes. Les objectifs visés sont : 14, 15 et 16.
- But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. Les objectifs visés sont : 17, 18, 19 et 20.

La première stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources et son plan d'actions ont été adoptés en janvier 2002. Pour sa mise en œuvre, de nombreuses actions concrètes ont été réalisées pour favoriser l'intégration de la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources dans les préoccupations nationales de développement. Cependant, force est de reconnaître que les résultats obtenus à tous les niveaux sont en deçà des objectifs définis à la base ; d'où la raison fondamentale qui a motivé la révision et l'actualisation de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources et son plan d'actions pour en faire de véritables outils de développement socio-économique.

Pour maîtriser ces dangers, d'importantes mesures ont été prises depuis le quatrième rapport national sur la diversité biologique. Parmi ces mesures prises on peut citer entre autre : les mesures juridiques, politiques, mécanismes institutionnels et coopératifs pertinents, Mesures de financement.

Le DSRP III, reconnaît dans son chapitre "Gestion environnementale" que la Guinée dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles, des écosystèmes variés, une importante diversité biologique, d'importantes ressources en eau faisant de la Guinée le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. Il reconnaît également que la plupart de ces ressources naturelles sont actuellement menacées par des actions anthropiques, résultants de l'ampleur de la pauvreté notamment dans les zones rurales, le développement des zones minières et l'urbanisation accélérée, les effets néfastes des changements climatiques et un manque récurrent de ressources financières pour leur protection.

Le gouvernement à travers ce document s'engage à assurer la promotion du développement à la base pour le renforcement progressif des assises et du processus de décentralisation.

Dans le cadre du secteur de l'Environnement, la Guinée s'est dotée, pour la première fois d'un projet de normes nationales environnementales et d'une station de réception et de traitement des images satellitaires en vue du suivi des paramètres environnementaux. Par ailleurs, 350.000 plants forestiers ont été fournis par 32 pépinières privées et communautaires, 6 plans de gestion de forêts villageoises réalisés, des plans d'aménagement et des plans de gestion de 5 forêts communautaires mis à disposition dans les préfectures de Kindia et Dalaba ; 200 ha reboisés en participation paysanne et 220 ha reboisés au titre de la campagne 2011, des comités villageois de gestion des feux de brousse créés, les travaux d'aménagement hydro-agricole de la plaine de Leyba à Lola lancés dans le cadre de la conservation de la biodiversité des Monts Nimba, la forêt classée de Kakimbo reboisée à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'Environnement.

De même, l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans a permis au secteur de l'élevage de: i) disposer d'un arsenal juridique relativement bien étoffé qui définit les règles de pratiques de l'élevage traditionnel, des pâturages et les principes relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales, ii) mettre en place un système de conservation et de protection des races locales d'animaux domestiques telles que la vache N'Dama, le mouton Djaloké, la chèvre naine d'Afrique et un réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies du cheptel, l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du secteur.

Une stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées a été élaborée et porte sur les domaines prioritaires suivants : i) la conservation de la diversité biologique au niveau national et transfrontalier, ii) le développement local et l'utilisation durable de la diversité biologique, iii) le développement durable du tourisme, iv) la recherche scientifique, le renforcement de capacités, le suivi et l'évaluation de la conservation de la

diversité biologique, v) l'information, l'éducation et la communication environnementales, vi) le financement durable de la conservation de la diversité biologique, vii) l'inventaire et la surveillance, la création et l'aménagement de parcs nationaux et viii) la protection des bassins des grands fleuves soudano - sahéliens.

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) intègre également la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le programme du NEPAD et des OMD. Cette politique comporte 9 programmes dont les cinq premiers prennent en considération la diversité biologique. Les objectifs spécifiques sont entre autres de contribuer à augmenter la production et la productivité des exploitations familiales et assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Le programme de développement du Département en charge des Mines prend en compte la diversité biologique dans les études d'impact. Dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets miniers en cours de réalisation dans la région sud-est de la Guinée, des évaluations rapides de la diversité biologique ont été réalisées pour définir l'état des lieux avant l'exploitation.

La création d'une Direction Nationale de la médecine traditionnelle et l'inventaire des plantes médicinales par le Département de la Santé est une forme éloquent de l'intégration de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique.

Un Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontaliers en Afrique de l'Ouest au profit de 09 pays de la sous-région, grâce au soutien financier de la coopération Coréenne et de l'Organisation de la Conférence Islamique a été initié. Les objectifs du projet intègrent la conservation de la diversité biologique à travers la gestion durable du tourisme.

Le plan de gestion et d'aménagement des pêcheries est le support des mécanismes de gestion et de conservation en vue de garantir une exploitation durable des ressources halieutiques.

La Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et renforcement des capacités sur le plan local, national et régional. L'exécution du Programme régional d'aménagement intégré du massif de Fouta-Djalou initié par l'Organisation de l'Unité Africaine d'alors et par l'Organisation des Nations Unies est conçue comme une action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités. En outre, la Guinée participe: i) au projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest africaine du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée; ii) à la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano), iii) au projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries; iv) aux programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés; v) à la mise en œuvre de projets et programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures .

Partie III : Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement

La Guinée a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi, parmi lesquels on peut citer entre autres :

1. Environ 10% de la population est consciente des valeurs de la diversité biologique grâce au développement des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique par de nombreux projets, institutions, ONG, artistes, dramaturges, peintres, plasticiens et médias publics et privés.
2. De 8% des aires protégées en 2009, la Guinée est aujourd'hui à 15%, soit un progrès de 7%;
3. Appui technique et financier aux quatre fédérations paysannes de Guinée pour assurer la sécurité alimentaire dans la préservation de l'environnement
4. La diversité biologique est intégrée dans le DSRP III, le PNIASA, les études d'impact environnemental et social, etc.
5. La protection de l'environnement dont la biodiversité est intégrée dans les plans de développement locaux des 304 communautés rurales de développement
6. La prise de mesures réglementaires pour la protection des producteurs de pomme de terre et d'oignon contre la concurrence déloyale;
7. Le renforcement de la surveillance des pêches ;

8. La création, la gestion et l'extension de collines écologiques par la Société guinéenne de palmiers à huile et hévéa;
9. La prise de mesures de lutte contre les feux de brousse par la fédération des paysans du Fouta-Djalou ;
10. L'extension du réseau national d'aires protégées qui est passée de 43 sites à 53 sites touchant les grands groupes d'écosystèmes ;
11. La promotion de la création des forêts communautaires et privées ;
12. L'élaboration et la mise en œuvre de plans annuels de pêche fondés sur les résultats de recherches halieutiques (4 plans de pêche de 2010 à 2014) ;
13. La création de la préfecture maritime par décret D/2012/081/PRG/SGG du 18 juin 2012;
14. La sensibilisation des pêcheurs sur les espèces menacées ;
15. La création des périmètres aménagés, l'amélioration des rendements dans la production agricoles pour lutter contre l'agriculture extensive ;
16. La mise en place d'un projet de pisciculture en Guinée forestière ;
17. Pour l'année 2014, le programme national de reboisement porte sur une superficie de 1000ha dont la réalisation se fera à travers le programme gouvernemental du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
18. La réalisation d'une étude nationale pour identifier les espèces exotiques envahissantes des écosystèmes humides, dans le cadre du projet régional Ouest africain sur les végétaux flottants ;
19. Dans le cadre des écosystèmes terrestres, la Guinée a déjà acquis depuis le 4^{ème} rapport un accroissement de 4% en aires protégées ;
20. Dans le cadre des écosystèmes d'eaux intérieures, la Guinée a déjà acquis depuis le 4^{ème} rapport un accroissement de 2% en aires protégées ;
21. Dans le cadre des écosystèmes marins et côtiers, la Guinée a déjà acquis depuis le 4^{ème} rapport un accroissement de 1% en aires protégées ;
22. La Guinée dispose de banques de gènes ;
23. La révision de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'action est en cours ;
24. Des plans de gestion pour la conservation des zones humides d'importance nationale sont en cours de préparation pour préserver les écosystèmes et assurer le paiement des services écosystémiques (zones humides des barrages de : Tinkisso, Garafiri, Grandes chutes).
25. La poursuite de la mise en place de la ceinture verte qui couvre 8 préfectures de la zone nord pour contrer la désertification ;
26. La publication le 29 mai 2014 du Décret ratifiant le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;
27. La politique nationale de l'environnement et le plan d'investissement en environnement (PNIE) ont été validés et adoptés. Un rapport national sur l'état de l'environnement a été préparé ;
28. La politique nationale agricole et le plan national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire (PNIASA) ont été adoptés et validés, une table ronde de partenaires techniques et financiers a été organisée pour la mobilisation des ressources financières ;
29. L'élaboration par les 304 communes rurales de plans d'action locaux de développement intégrant la protection de l'environnement en général et la conservation de la diversité biologique .en particulier ;
30. L'élaboration de la stratégie nationale sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales de conservation de la diversité biologique;

31. La réalisation d'une étude sur les savoirs traditionnels en matière d'utilisation des produits forestiers non ligneux au niveau de la mangrove;
32. La réalisation d'une étude sur l'identification et la conservation des sites sacrés dans la zone côtière;
33. Le programme septennale 2014 – 2020 de gestion durable du réseau national d'aires protégées a tenu la mise en place d'une task force nationale en matière de recherche scientifique sur la diversité biologique ;
34. Une étude cas sur les valeurs de la diversité biologique est en cours de réalisation, notamment au niveau de la forêt de Kounoukan dans la préfecture de Forécariah.

A l'instar des autres pays du monde, la Guinée a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000 et s'est engagée à créer un cadre propice pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

En vue d'assurer la convergence des OMD avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté, le gouvernement a engagé à travers ses différents documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté des réflexions axées sur la planification stratégique des OMD.

Cependant, le bilan de la mise en œuvre des OMD n'est pas des meilleurs, il traduit le contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée. Le contexte a été marqué entre autres par des problèmes de gouvernance, la détérioration de l'environnement politique, l'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, le ralentissement du rythme d'investissement et de croissance etc..

Pour ces raisons, la plupart des OMD ne seront pas atteints à l'horizon 2015.

Le plan Quinquennal 2011-2015 fournit à l'ensemble des acteurs les repères nécessaires pour les actions à mettre en œuvre dans le cadre du DSRP III. Ce plan, intègre l'atteinte des OMD comme un des indicateurs de la réussite de sa mise en œuvre et vise aussi, la réalisation d'une croissance économique forte, soutenue, diversifiée, sources de revenus et créatrice d'emploi grâce au renforcement des capacités des pauvres, des femmes et des jeunes. La vision prospective à l'horizon 2035 en chantier devra bâtir un développement économique et social fort et durable, ayant pour pilier l'intégration de la gestion de la diversité biologique dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux et sectoriels pertinents.

Le Gouvernement a adopté en Janvier 2011 sa Politique Nationale Genre (PNG). Par cette politique, il entend « faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pilier central des valeurs et normes morales et éthiques » de la société guinéenne en lien avec les instruments juridiques internationaux et régionaux qu'il a ratifié en la matière. La politique a ainsi pour objectif d'éradiquer les disparités hommes-femmes à travers une approche systémique qui impliquera tous les secteurs et acteurs clés du développement socio-économique du pays.

L'analyse des indicateurs de développement humain fait cependant ressortir des inégalités de genre

La Guinée a dans le cadre des enseignements tiré de l'application de la Convention sur la diversité biologique un bilan pas des meilleurs. Il traduit un contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée. A la lumière de cette analyse, il s'est avéré que la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est impossible sans moyens financiers adéquats efficacement gérés, d'un cadre institutionnel et réglementaire amélioré, des compétences renforcées, une quiétude sociale et une vie publique moralisée pour l'amélioration de la gouvernance. Pour ces raisons, les actions réalisées sont appréciables. Des actions planifiées d'aucunes ont été parfaitement exécutées, d'autres l'ont été moins biens et un bon nombre n'a pu être exécuté.

v. *ACRONYMES ET ABREVIATIONS*

AEM : Acquis Environnementaux Mondiaux
 ABN : Aménagement du Bassin du Niger
 CBD : Convention sur la diversité biologique
 CCCC : Convention Cadre sur les Changements Climatiques
 CCD : Convention Cadre sur la désertification
 CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
 CERESCOR : Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè
 CITES : Convention on International Trade in Endangered Species of Fauna and Flora / Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
 CMS : Convention on Conservation of Migratory Species of Wild Animal / Convention pour la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
 CNSHB : Centre National des Sciences Halieutique de Boussoura
 CREVIST : Centre de Recherche pour la Valorisation et l'innovation Scientifique et Technologique
 DNDBAP : Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
 DNE : Direction Nationale de l'Élevage
 DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
 ECOWAP : Politique Agricole Commune de la CEDEAO
 FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
 FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
 GCLME : Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée
 MATD : Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation
 MUHC : Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
 OBC : Organisation Communautaire de Base
 OMS : Organisation Mondiale de la Santé
 OMVG : Organisation pour la Mise en Valeur de la Gambie
 OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Sénégal
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 ONP : Observatoire Nationale des pêches
 PANA : Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
 PDAAA : Programme Détaillé de Développement pour l'Agriculture Africaine
 PDL : Plan de Développement Local
 PIB : Produit Intérieur Brut
 PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement
 PNDA : Politique Nationale de Développement Agricole
 PNDH : Programme National de Développement Humain durable
 PNIASA : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

POP : Polluants Organiques Persistants

PRCM : Partenariat Régional de Conservation de la Zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

SGIZC : Système de Gestion Intégrée de la Zone Côtière

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZC : Zone Côtière

vi. LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Ile Alcatraz avec les Fous bruns volant. Photo Hanneke Dallmeijer/VEDA©

Photos 2 et 3 : Viande de brousse (Phacochère) à Katountou

vii. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Estimation des productions céréalières 2012/2013 et comparaison par rapport à celles de 2011/2012 et à la moyenne des cinq (5) dernières années (Service des statistiques agricoles 2013)

Tableau N°2: Rendement des tubercules par région administrative (Service des statistiques agricoles 2013)

Tableau N°3 : Informations sur le secteur de l'élevage

Tableau N°4: Utilisation de quelques plantes médicinales dans la pharmacopée

Tableau N°5: Quelques animaux utilisés en médecine traditionnelle

Tableau N°6 : Liste de quelques sites à valeur touristique

Tableau N° 7: Comparaison des productions céréalières de 2008 à 2013 (Service des Statistiques agricoles)

Tableau N° 8 : Résultats de la campagne agricole 2013 - 2014 (Production Nationale Prévisionnelle de Tubercules 2013 – 2014 et Comparaison des 5 dernières années (en tonnes)

Tableau N°9 : Résultats de l'analyse des sols

Tableau N° 10: Résultats d'analyse d'eau de mer de Kamsar- District Taigbè à 500m usine (Boké)

Tableau 11 : Mesures d'application de la Convention et leurs résultats

Tableau N° 12 : *Etat de mise en œuvre par Objectifs* OBJECTIF PRINCIPAL I – CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Tableau N° 13 : Progrès accomplis

Tableau N° 14 : Liste des réussites, obstacles et suggestions pour corriger les insuffisances

viii. LISTE DES FIGURES :

Figure 1 : carte administrative de la Guinée

ix. PRESENTATION DE LA GUINEE

La République de Guinée est située en Afrique Occidentale entre les 7°05' et 12°51' de latitude Nord et les 7°30' et 15°10' de longitude ouest. Elle couvre une superficie de 245.857 km² avec une population de 10 621 972 habitants (recensement général de la population 2014).

Pays côtier avec près de 300 km de littoral atlantique Ouest, il est limité à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par la Sierra Leone et le Liberia, à l'Est par la Côte d'Ivoire, et au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.

La Guinée est caractérisée par un climat tropical à deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse dont la durée varie selon les régions. La pluviométrie varie de 4 000 mm (Basse Guinée) à 1 300 mm (Haute Guinée); les précipitations culminent partout en juillet et août.

Les variations de la pluviométrie imposent souvent des contraintes à l'agriculture (arrêt des pluies en pleine saison de croissance des végétaux, retard de la saison pluvieuse, pluies abondantes et passagères).

La Guinée est caractérisée par une hétérogénéité des sols avec un réseau hydrographique dense. Les nombreux fleuves et cours d'eau qui y naissent arrosent tous les pays voisins et font de la Guinée le château d'eau de la sous-région.

Aujourd'hui malheureusement ce château d'eau est menacé par l'ampleur de la sécheresse qui est la conséquence néfaste des actions anthropiques et des phénomènes naturels de diverses origines.

Le potentiel hydro-énergétique ajouté aux nombreuses richesses du sous-sol (bauxite, or, diamant, uranium, fer, cobalt etc.), font de la Guinée un des pays les plus potentiellement prédisposés au développement économique en Afrique de l'Ouest.

La grande diversité des paysages résultant de la grande variété des reliefs contribue à la création de nombreux microclimats locaux avec leurs écosystèmes propres.

Sur le plan de la végétation, le pays a six grands domaines géographiques qui sont : le domaine de la mangrove, le domaine de la forêt sèche, le domaine de la savane, le domaine de la forêt dense humide, le domaine des montagnes, les domaines agricoles.

La Guinée est subdivisée sur le plan écologique en quatre Régions naturelles bien distinctes qui sont : la Basse Guinée ; la Moyenne Guinée ; la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Chacune des quatre régions naturelles se présente comme suit :

1.1 - LA BASSE GUINEE OU GUINEE MARITIME

Elle couvre 15% de la surface totale de la Guinée (36 200 km²) et comprend une zone côtière marécageuse derrière laquelle s'étend une plaine s'élevant lentement jusqu'au pied des collines du Fouta Djallon. La pluviométrie annuelle varie entre 2 000 et 4 000 mm. La capitale de la Guinée est située dans cette région.

La mangrove est essentiellement composée de Rhizophora et d'Avicenia dont la production est estimée à environ 55 m³ /ha, soit un volume sur pied de plus de 6 600 000 m³ dans les zones de production forestière.

L'élevage transhumant principalement en provenance du Fouta Djallon est de plus en plus important dans cette région et entre souvent en concurrence avec l'agriculture, et plus particulièrement avec la riziculture dans les bas-fonds qui servent de pâturages humides en saison sèche.

1.2 - LA MOYENNE GUINEE

Elle couvre 26% de la surface totale de la Guinée (63 457 Km²). Elle comprend le haut plateau du Fouta Djallon où l'altitude varie de 600 à 1500 m et les plaines basses des régions de Gaoual et de Koundara, au Nord-Ouest. La pluviométrie annuelle varie entre 1500 et 2000 mm.

Les sols sont en grande partie très dégradés. Le manteau forestier ne couvre que 13% de la région, soit 800 000 ha de forêt dense sèche et 50 000 ha de lambeaux de forêt dense mésophile, reliques de l'ancienne forêt dense d'altitude. Il n'existe plus

réellement de massifs forestiers en dehors de quelques petites forêts classées relativement conservées et de quelques plantations de pins à Dalaba.

Suite à son importance écologique régionale en tant que château d'eau ouest-africain, la protection et l'aménagement de cette région fait l'objet d'une préoccupation régionale voire internationale qui a déjà attiré un grand nombre de projets aux approches d'amélioration et de protection multiples. Le massif du Fouta Djallon fait l'objet d'un programme régional de restauration et d'aménagement intégré (ABN, OMVG, OMVS).

1.3 - LA HAUTE GUINEE :

Avec une superficie, 96 700 km², la Haute Guinée représente 39% du territoire. C'est une région de savane et de plaine de 200 à 400 m d'altitude. La pluviométrie varie entre 1300 et 1700 mm par an.

La forêt dense sèche couvre 8,3% de la région, soit 800.000 ha, mais la situation forestière de cette région présente deux aspects contrastés :

- D'une part, dans les zones à forte agglomération où des activités agricoles, minières et pastorales sont pratiquées, la disparition progressive de la forêt entraîne de graves problèmes d'érosion des sols, d'origine tant pluviale qu'éolienne, d'ensablement des lits des fleuves, et des difficultés d'approvisionnement en bois d'énergie et de service ainsi que d'autres produits de la forêt (médicaments, gibiers...);
- D'autre part, dans les zones peu peuplées et peu accessibles on peut rencontrer des massifs relativement intacts de forêts denses sèches, de 50 à 200 ha de superficie moyenne. Ces massifs occupent principalement le chaînon de Niandan Banié qui est nécessaire à l'équilibre écologique de cette région soudanienne. Mais, ces forêts sont fortement menacées par les exploitations anarchiques minières, forestières et fauniques.

1.4 - LA GUINEE FORESTIERE

Elle couvre 49 500 km² ce qui correspond à 20% de la superficie de la Guinée. Elle est située au sud-est de la Guinée. C'est une région de montagne qui englobe divers massifs de la dorsale guinéenne dont le Simandou et le Daro où le Niger prend sa source, et les Monts Nimba point culminant du pays (1752 m). Elle enregistre 1600 à 2800mm d'eau par an ce qui favorise la forêt ombrophile.

Hormis les massifs forestiers classés de Ziama et de Diécké, qui couvrent 170.000 ha dont seulement 81.000 ha de forêt dense, la forêt se retrouve sous forme de lambeaux d'anciens massifs forestiers, d'îlots inaccessibles en zone de montagne, de galeries le long de quelques rivières, et en ombrage sur l'ancienne caféière. Le Nord de la Guinée Forestière (Beyla, Kissidougou, Guéckédou) n'est plus qu'une région pré-forestière mais une région de savane "ex-forestière" ou "post-forestière".

La figure ci-dessous présente la carte administrative de la Guinée



Figure 1 : Découpage de la Guinée en huit (8) Régions Administratives

TABLE DES MATIERES

i. - AVANT PROPOS	1
ii. REMERCIEMENTS	4
iii. INFORMATIONS SUR LA PARTIE QUI FAIT LE RAPPORT	5
iv. RESUME	6
v. ACRONYMES ET ABREVIATIONS	12
vi. LISTE DES PHOTOS	13
vii. LISTE DES TABLEAUX	13
viii. LISTE DES FIGURES :	13
ix. PRESENTATION DE LA GUINEE	14
PARTIE I	19
I - ETAT ET TENDANCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES DANGERS QUI LA MENACENT ET LES CONSÉQUENCES POUR LE BIEN-ETRE HUMAIN	20
1.1 - IMPORTANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR LA GUINEE	20
1.1.1 - AU PLAN ÉCOLOGIQUE.....	20
1.1.2 - AU PLAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	20
1.1.2.1 - AGRICULTURE.....	21
1.1.2.2 – PÊCHE.....	22
1.1.2.3 – ÉLEVAGE.....	24
1.1.2.4 – SANTE.....	25
1.1.2.5– L'ARTISANAT.....	30
1.1.2.8– LES MANUFACTURES.....	31
1.1.2.9– L'ESTHÉTIQUE.....	31
1.1.2.10– L'ECOTOURISME.....	31
1.2. – LES CHANGEMENTS IMPORTANTS OBSERVES DANS L'ETAT ET LES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	35
1.2.1– LES CHANGEMENTS DANS LE DOMAINE DES ÉCOSYSTÈMES CONSTRUITS.....	35
1.2.1.1 - LES ÉCOSYSTÈMES AGRICOLES.....	35
1.2.1.2- LA PART DE L'ÉLEVAGE DANS L'ECONOMIE NATIONALE.....	40
1.2.2 – LES CHANGEMENTS DANS LE DOMAINE DES AIRES PROTEGEES.....	40
1.2.3 – CHANGEMENTS DANS LES POLITIQUES.....	41
1.2.3.1 - POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT.....	41
1.2.3.2 - STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ.....	41
1.2.3.3 – GUIDE GENERAL D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	42
1.2.3.4 - LE PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNIASA).....	44
1.2.3.5 - RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET ADAPTATION AUX IMPACTS NEGATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES POPULATIONS DE LA ZONE COTIERE.....	45
1.2.3.7 - BIOSECURITE.....	45
1.2.3.8 - LA CITES.....	46
1.2.3.9 - LA RECHERCHE TAXONOMIQUES.....	46
1.2.3.10 – LA CREATION D'UNE PREFECTURE MARITIME.....	46
1.3 – LES PRINCIPAUX DANGERS QUI MENACENT LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	46
1.3.1 - LE BRACONNAGE.....	46
1.3.2 - LA POLLUTION.....	47
1.3.3 – LA COUPE ABUSIVE DU BOIS.....	50
1.3.4 – LES SYSTEMES DE PRELEVEMENT DES PLANTES MEDICINALES.....	50
1.3.5 – LES FEUX DE BROUSSE.....	50
1.3.6 – EXPLOITATION MINIERE.....	50
1.3.7 – LES SYSTÈMES AGRICOLES INAPPROPRIÉS.....	51

1.4 - LES IMPACTS DU DECLIN DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DES ECOSYSTEMES SUR LE BIEN-ETRE HUMAIN, LES MOYENS DE SUBSISTANCE, LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	51
1.4.1 – LES RESSOURCES HALIEUTIQUES	51
1.4.2 – L'AGRICULTURE	52
1.4.3 – L'ELEVAGE	52
1.4.4 – LES AIRES PROTEGEES	52
PARTIE II	53
II - LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LEUR MISE EN ŒUVRE ET L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	54
2.1 - LES OBJECTIFS FIXES POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PAR LA GUINEE.....	54
2.1.1 – VISION	54
2.1.2 – MISSION.....	54
2.1.3 - LES PRINCIPES DIRECTEURS	54
2.1.4 - LES BUTS STRATÉGIQUES.....	55
2.1.5 – Les CIBLES NATIONALES ADOPTEES POUR METTRE EN ŒUVRE LES BUTS ET OBJECTIFS D'AICHI.....	55
2.2 - APPROCHES POUR L'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AFIN D'INCORPORER CES OBJECTIFS ET DE SERVIR D'INSTRUMENT EFFICACE D'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	59
2.3 - MESURES PRISES POUR APPLIQUER LA CONVENTION, DEPUIS LE QUATRIEME RAPPORT NATIONAL, ET LES RESULTATS DE CES MESURES.....	59
2.4 - MESURES D'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES SECTORIELS ET INTERSECTORIELS PERTINENTS.....	64
2.4.1 - PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LE DOCUMENT DE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (DSRP III, 2013-2015).....	64
2.4.2 - INTEGRATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	64
PARTIE III.....	89
3.1 - PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DE SES OBJECTIFS D'AICHI.....	90
3.2 - LA CONTRIBUTION DES MESURES PRISES POUR APPLIQUER LA CONVENTION A LA REALISATION DES CIBLES DE 2015 PERTINENTES DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	97
3.3 – L'EGALITÉ DU GENRE	98
3.4 – LES REUSSITES, OBSTACLES ET SUGGESTIONS POUR CORRIGER LES INSUFFISANCES.....	99
3.5 – LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION.....	105
CONCLUSION.....	106
ANNEXE I : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	108
ANNEXE II : LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE REVUE (UNITE NATIONALE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE)	112

PARTIE I

I - ETAT ET TENDANCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LES DANGERS QUI LA MENACENT ET LES CONSÉQUENCES POUR LE BIEN-ÊTRE HUMAIN

1.1 - IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LA GUINÉE

La diversité biologique a des valeurs nombreuses et importantes pour le développement socio-économique de la Guinée. Elle offre habitat, nourriture, habillement, soins de santé, matériaux de construction, combustibles, de revenus monétaires etc... Les aspects les plus significatifs de l'importance de la diversité biologique en Guinée sont d'ordre écologique, économique et social.

1.1.1 - AU PLAN ÉCOLOGIQUE

En Guinée les principaux groupes d'écosystèmes identifiés sont: i) les écosystèmes terrestres y compris ceux des montagnes, ii) les écosystèmes des eaux douces, iii) les écosystèmes insulaires et iv) les écosystèmes côtiers et marins. Grâce au fonctionnement correct de ces écosystèmes, survivent les processus de l'évolution des éléments constitutifs de la diversité biologique.

Ces écosystèmes et leur diversité biologique à travers gènes, espèces et populations approvisionnent la population guinéenne de tous les déterminants du bien-être recherchés à travers les services écologiques.

A titre d'exemple, les principaux services fournis par la mangrove sont : zone de frayères et de refuge pour les poissons adultes, séquestration du carbone, capture des sédiments, protection contre l'érosion et les risques naturels, beauté de la nature et des espèces et des paysages, loisir, régulation du climat local, régional et mondial, purification de l'eau, limitation des maladies, contrôle des nuisibles, pollinisation, absorption et décomposition des polluants, diversification et liberté de choix, stabilisation des bassins versants, limitation de la dégradation des sols, facilitation de la retenue et la pénétration de l'eau, amélioration de la qualité de l'air et de la pluviométrie, emmagasinage et recyclage des nutriments indispensables à la vie.

La photo ci-dessous représente l'Île Alcatraz.



Photo 1 : Ile Alcatraz avec Fous bruns volant. Photo Hanneke Dallmeijer

1.1.2 - AU PLAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En Guinée, le développement économique du pays est en grande partie tributaire de la diversité biologique. Elle favorise notamment la diversification des économies locales et régionales en contribuant entre autres à sauvegarder les habitats, les espèces fauniques et floristiques qui constituent une ressource naturelle renouvelable à la base de nombreuses activités économiques, telles que l'agriculture, l'élevage, l'habitat, l'habillement, l'industrie, la santé, la recherche, la chasse, la pêche, la cueillette, le tourisme, etc....

La diversité biologique est une source alimentaire, elle est fondamentale pour l'agriculture qui occupe plus de 80% de la population guinéenne et offre plus de 60% des protéines animales consommées à travers l'élevage, la pêche et la chasse. Ceci concerne les ressources animales telle que la faune sauvage et domestiquée (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, volaille, les reptiles, les oiseaux, insectes, mollusques, crustacés, amphibiens, poissons); les ressources végétales sauvages et cultivées (tubercules, racines, écorces, fruits, fleurs et feuilles de certaines plantes de consommation alimentaire nationale). Certaines ressources végétales cultivées ont une importance spécifique qui varie d'une région à l'autre en fonction des habitudes alimentaires, des conditions agro-climatiques particulières et de la valeur marchande sur les marchés d'échange.

Parmi ces plantes cultivées, les plus importantes au niveau national sont: les céréales (riz, maïs, fonio, sorgho, mil, etc.); les plantes à tubercules (manioc, patate douce, igname, pomme de terre, taro, etc.); les plantes fruitières (manguier, ananas, bananier, oranger, mandarinier, citronnier etc.); les plantes légumières (laitue, tomate, oignon, gombo, aubergine etc.); les plantes d'exportations (cotonnier, caféier, cacaoyer, théier, etc.); les plantes oléifères (palmier à huile, cocotier, hévéa, etc.).

1.1.2.1 - AGRICULTURE

L'agriculture est le principal secteur d'activité de plus de 80% de la population guinéenne et la principale source de revenu pour 57% des ruraux. A l'instar de la majorité des pays africains, elle demeure un secteur incontournable pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Guinée. L'agriculture guinéenne est du type extensif dominé par un système de culture traditionnelle utilisant très peu d'intrants productifs. Les exploitations de type familial occupent 60% de la population et représentent 95% des superficies cultivées, en général, de petite taille entre 0,3 et 1,5 hectare.

Elle est fortement dépendante de la pluviométrie pour 95% des superficies emblavées ; les superficies en cultures irriguées sont insignifiantes (30 200 ha). La production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille à 95%. Le riz représente la principale spéculation agricole en Guinée avec 80% des exploitations, 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national (PNIASA).

Les revenus d'exportation sont cependant faibles et ne peuvent à l'état actuel servir d'alternative pour améliorer la stabilité macroéconomique du pays. Les produits agricoles représentent respectivement 11% et 17% des exportations et des importations du pays. La couverture déficitaire des produits agricoles s'est élargie de manière importante depuis 2004. La Guinée exporte principalement le coton, l'hévéa, l'huile de palme et le café, et importe surtout les produits céréaliers, dont le riz, et les viandes pour son alimentation.

Cependant la Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore peu exploité avec des conditions naturelles propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% sont exploités et moins de 10% cultivées annuellement. Les pluies sont abondantes et varient entre 1.100 et 4.000 mm et le potentiel de plaines fluviales est important, un réseau hydrographique de 6.500 km, un plateau continental de 56.000 km², des ressources en eau de surface et souterraine importantes. Le potentiel d'irrigation est évalué à 364.000 ha dont 30.200 seulement sont « aménagés ».

Le potentiel de développement des systèmes de cultures inondées est considérable ; les superficies aménagées par rapport au potentiel aménageable sont très faibles : 22,75% pour les bas-fonds, 6% pour les plaines intérieures, 3% pour les plaines d'arrière mangrove et 10% pour les plaines de mangroves. Les aménagements de ces zones inondables permettraient d'augmenter significativement les rendements.

La stratégie de réduction de la pauvreté a retenu l'agriculture comme moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Cela suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle important comme sources principales de croissance favorables aux pauvres, au niveau national et, particulièrement en zones rurales. Le riz représente la principale spéculation avec 23% du PIB agricole et 6% du PIB national (PNIASA 2012). L'évolution des surfaces, rendements et productions des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est présentée dans les tableaux 1, 2, 3 avec les caractéristiques suivantes :

- L'accroissement de la production agricole a été surtout induite par l'extension des superficies, soit une progression moyenne 3,6% pour les principales spéculations végétales ; la pomme de terre, l'igname, le fonio, le maïs, l'arachide et le riz ont tous connu des hausses annuelles importantes de surface entre 2001 et 2008 ;

- L'amélioration des rendements est restée relativement faible pour la plupart des spéculations à l'exception de l'igname, du manioc, du taro et de la patate. Les tableaux suivants présentent respectivement les Superficie, rendement et production de l'agriculture et le rendement des tubercules par région administrative.

Tableau 1: Estimation des productions céréalières 2012/2013 et comparaison par rapport à celles de 2011/2012 et à la moyenne des cinq (5) dernières années (Service des statistiques agricoles 2013)

Cultures	07/08 (estm)	08/09 (observ)	09 /010 (estm)	010 /011 (estm)	011 /012 (Observ)	Moyenne (07/08 & 11/12)	Taux d'accr. 2012/moyenne (07-12)	012/013 (Estim)	Taux d'accr 012-013/011-012
Riz	1 401 592	1 455 932	1 499 111	1 613 730	1 793 135	1 552 700	24	1 918 841	7,01
Maïs	595 460	522 695	565 043	584 141	611 294	575 727	11	641 045	4,87
Fonio	243 361	323 900	344 999	384 467	408 999	341 145	26	429 409	4,99
Mil/sorgho	227 278	202 851	221 564	234 038	247 215	226 589	11	251 047	1,55
Céréales	2 467 691	2 505 378	2 630 717	2 816 376	3 060 644	2 696 161	20	3 240 342	6

Tableau N°2: Rendement des tubercules par région administrative (Service des statistiques agricoles 2013)

Région administrative	Manioc local (t/ha)	Patate (t/ha)	Taro (t/ha)	Igname (t/ha)	Pomme de terre (t/ha)
Boké	5,80	3,29	4,20	-	-
Kindia	6,64	4,44	3,74	-	-
Mamou	7,29	4,55	4,28	-	-11,90
Labé	4,63	3,60	4,13	-	7,27
Faranah	8,15	3,81	5,30	-	-
Kankan	7,90	4,46	3,30	10,22	-
N'Zérékoré	9,09	3,87	5,75	6,55	-

1.1.2.2 – PÊCHE

Les pêcheries guinéennes sont constituées de la pêche artisanale maritime, de la pêche industrielle, de la pêche continentale et de l'aquaculture.

a) – LA PECHE MARITIME

Le plateau continental guinéen forme avec les eaux adjacentes un ensemble caractérisé par une grande diversité de faune et de flore. Ses ressources ont été identifiées comme faisant partie des plus abondantes de la côte Ouest africaine.

Le potentiel halieutique maritime exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes. De manière générale, une baisse des prises par unité d'effort est observée pour tous les stocks, autres que les petits pélagiques.

Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Cette diminution observée est due entre autres à l'accroissement de l'effort de pêche tant industriel qu'artisanal (Diallo et al. 2013).

Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture. Ce sont pour la plupart des ressources partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

En milieu marin, on distingue deux pêcheries: la pêche industrielle qui évolue de l'isobathe 60m à 200m de profondeur et la pêche artisanale qui évolue en zone côtière couvrant tout le littoral. Elle se subdivise en pêche artisanale traditionnelle et en pêche artisanale avancée encore appelée chalutière glacière. Le secteur de la pêche représente 3,6% du PIB, génère près de 100.000 emplois directs (dont 80.000 pour la pêche artisanale maritime, 1.700 pour la pêche industrielle, 2.500 pour la pêche continentale et l'aquaculture) et fournit 40% des protéines animales consommées dans le pays (FAO, 2005).

Les ressources halieutiques (poissons, crevettes et céphalopodes) sont soumises à une exploitation intensive à la fois par la pêche artisanale et par la pêche industrielle. Par exemple, la pêche artisanale a utilisé 3 636 embarcations pour la campagne de 2003, pour une production annuelle de 142.619 tonnes contre 6025 embarcations pour 162.664 tonnes en 2012 soit un accroissement de nombre d'embarcation de 65,7% pour un accroissement de 14% de capture débarquées au niveau de près de 120 débarcadères répartis sur tout le littoral (ONP, 2012). Cela prouve que les ressources halieutiques de la zone côtière diminuent d'année en année.

La pêche artisanale et la pêche industrielle rentrent parfois en conflit du fait d'un défaut de surveillance ou de non-respect des règles de zonage et des réglementations en vigueur. Les navires de la pêche industrielle équipés d'engins inappropriés détruisent les niches écologiques au moment de leurs opérations de pêche et font des rejets importants d'espèces en mer. Ils pénètrent aussi dans la zone réservée à la pêche artisanale et occasionnent ainsi des effets de congestion qui détruisent les stocks de juvéniles dans les zones de nurseries. L'ichtyofaune dépend largement des estuaires et des zones à mangrove, servant selon les espèces et les classes d'âge de zones de reproduction, de nurseries et d'alimentation.

Les stocks halieutiques côtiers, bien qu'en régression du fait d'une mauvaise gestion des droits d'accès et des niveaux d'exploitation, bénéficient de l'existence de vastes superficies de mangroves pour renforcer leur résilience.

La dégradation de forêts de mangrove a un impact sur la durabilité des pêches. La pollution par les hydrocarbures (huiles usagées et fuel lourd) déversés en mer par les navires, la société Energie De Guinée (EDG) et les sociétés minières, occasionne des conséquences très néfastes pour la faune et la flore aquatiques. Cette pollution réduit le plancton et les larves de poisson et d'invertébrés dans l'eau et compromet à long terme l'existence des zones de frayère d'où le non renouvellement des espèces halieutiques.

La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales en Guinée est relativement importante. Malgré une tendance globale à la hausse, les captures du sous-secteur de la pêche ont été marquées par une forte instabilité au cours de la dernière décennie.

b) – LA PECHE CONTINENTALE

La Guinée est considérée comme le «château d'eau de l'Afrique Occidentale». Beaucoup de cours d'eau de la sous-région y prennent leur source. Le réseau hydrographique comprend 1.161 cours d'eau, réunis en 23 bassins versants dont 14 internationaux.

En outre, sa topographie permet la mise en eau de nombreuses mares et de plaines inondables, dans presque toutes les Préfectures. On dénombre pour indication, 81 mares à Kouroussa et 90 à Kankan. Ces sites constituent des lieux de pêche continentale traditionnelle par excellence. Cependant cette pêche continentale est moins développée que la pêche maritime. Elle offre quand même 28 000 emplois dont 12 000 pêcheurs avec une production de 45 000 tonnes par an. Elle conserve encore un potentiel de développement non négligeable et assure un approvisionnement direct à l'intérieur du pays, contribuant directement à la sécurité alimentaire en milieu rural souvent défavorisé. (PNIASA, 2013).

Il est important de noter que la pêche continentale utilise des pratiques prohibées (dynamites, plantes ichtyotoxiques, filets à petites mailles etc..) qui toutes favorisent la destruction de la vie aquatique dans les mares, rivières et fleuves.

c) – L'AQUACULTURE

Le potentiel aquacole est jugé excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz pisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréiculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale ; bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

Malgré les efforts consentis par l'Etat depuis de nombreuses années pour développer l'aquaculture dans la zone côtière notamment dans la localité de Koba au nord de Conakry, ce sous-secteur demeure encore insignifiant (FAO/SEP, 1993). Néanmoins, certains paysans ont commencé à élever des espèces de Tilapia (*Hemichromis fasciatus*) en association avec la culture du riz (rizipisciculture) à Koba.

1.1.2.3 – ÉLEVAGE

L'élevage reste une activité importante en Guinée avec plus de 2,9 millions de têtes de bovin, 0,9 millions de têtes d'ovin et 1,0 millions de têtes de caprin recensées en 2000 (DNE). En opposition au sous-secteur végétal, la croissance de l'élevage est restée relativement stable au cours de la dernière décennie entre 4,0 et 4,5 pour cent en moyenne annuelle. L'élevage est le seul sous-secteur qui bénéficie d'une source fiable et durable de fourniture d'intrants.

L'évolution de la production animale a été plus importante ; à l'exception de la filière volaille (viande et œuf), toutes les spéculations animales ont enregistré des progressions relativement importante et stable, voir tableau ci-dessous.

Tableau N°3 : INFORMATIONS SUR LE SECTEUR DE L'ELEVAGE

	Situation	Année de référence	Observations
Part de l'élevage dans le PIB national	4,9%	2011	
Part de l'élevage dans le PIB agricole	26,2%	2011	
Effectif du cheptel 2012			
Bovins	5 459 000	2012	Race locale N'Dama peu productive, mais résistante aux maladies. Les croisements sont très rares
Ovins	1 838 000	2012	Race locale Dialonké de petite taille et résistante aux maladies
Caprins	2 199 000	2012	Race locale Dialonké de petite taille et résistante aux maladies
Nombre d'éleveurs recensés en 2000 (dernier recensement)	283 087	2000	Petits exploitants pratiquant l'élevage traditionnel. Les fermes modernes sont quasiment inexistantes
Superficie des pâturages naturels	70.000 km ²		Composés de près de 350 espèces fourragères. La culture des fourrages est faiblement pratiquée.
Disponible per capita en viande (kg/pers/an)			
Viande bovine	6,12	2012	
Viande d'ovins et caprins	1,57	2012	Pour les ovins sur pied, la demande est très forte pendant les fêtes de Tabaski, étant entendu que plus de 80% de la population guinéenne est musulmane

Source : Statistiques DNE (2009). Note : * Million de litres

1.1.2.4 – SANTE

La biodiversité est utilisée en Guinée dans les soins de santé humaine et animale

a)– SANTE HUMAINE

Plantes et animaux sont largement utilisés par la médecine traditionnelle guinéenne. Certaines plantes, des racines aux feuilles en passant par les écorces, le bois, le fruit, les bourgeons et les fleurs ont des propriétés thérapeutiques très appréciables. Aussi les utilise-t-on très souvent dans la fabrication des produits pharmaceutiques et dans les recettes de médecine traditionnelle. C'est le cas notamment de la production du savon (yalando) contre la gale par le laboratoire des composés naturels «LACONA »

Les études floristiques réalisées en Guinée ont permis d'inventorier plus de 1200 espèces végétales traditionnellement utilisées pour le traitement des maladies les plus courantes. Ces espèces se répartissent en de nombreuses familles botaniques, parmi lesquelles les plus représentées sont les rubiacées, les euphorbiacées, les fabacées, les *caesalpinacées* et les poacées (tableau 4).

Egalement, de nombreuses espèces animales sont utilisées en médecine traditionnelle pour les vertus curatives de leurs organes (tableau 5), leurs déchets et/ou leurs produits (viande, peau, os, cornes, dents, griffes, poils, viscères, graisses, lait, sang, excréments).

Tableau N° 4: Utilisation de quelques plantes médicinales dans la pharmacopée

N°	ESPECES	PARTIES UTILISEES	MALADIES TRAITEES
1	<i>Adansonia digitata</i>	feuilles, fruits	Maux d'yeux, dysenterie, fièvre, fatigue générale, sommeil prolongé
2	<i>Afzelia africana</i>	Ecorce	Maux de ventre, "vent du diable", tétanos, bronchite, courbature, asthme
3	<i>Alchornea cordifolia</i>	écorce, feuilles, moelle, rameaux	Enflures, rhumatisme, stérilité, toux bronchite, pneumonie, diarrhée, ulcères de la bouche, caries dentaires, maux de tête, toux, fièvre, troubles de l'estomac, aménorrhée.
4	<i>Borassus aethiopum</i>	racines, fruits, sève, résine, fleurs, mâles	Maux de ventre, parasitoses intestinales, maux de gorge, maux d'yeux, œdèmes, plaies, maladies respiratoires, maladie de tortue, gonococcie, gales, vomitif, faiblesse sexuelle, hoquet, poussée dentaire, syphilis, bronchite, constipation, méningite, escarres.
5	<i>Calotropis procera</i>	racines, écorce, feuilles	Parasitoses intestinales, œdèmes, hépatites, maux de tête, empoisonnements, membres enflées, mycoses superficielles, oxyures
6	<i>Cassia sieberiana</i>	bois, racines, écorce, feuilles, fruits	Maux de dos, gonococcie, hernie, impuissance sexuelle, faiblesse sexuelle, constipation, troubles visuels, onchocercose, maladie vénériennes, fatigue, paludisme, maux de tête, diminution du lait.
7	<i>Ceiba pentandra</i>	racines, écorce, jeunes, pousses	Épilepsie, maux de ventre, diarrhée, maux de cœurs, asthme, ivresse
8	<i>Cola cordifolia</i>	écorce, feuilles	Parasitoses intestinales, accouchement compliqué, lèpre, bronchite, maladies pulmonaires
9	<i>Cordyla pinnata</i>	racines, écorce, feuilles	Maux de ventre, maladies du bétail, douleurs intestinale, maladies du foie, œdèmes, purgatif, parasitoses intestinales, coliques
10	<i>Daniellia Oliveri</i>	racines, rameaux, feuillus	Gonorrhée, tuberculoses, angine
11	<i>Diospyros mespiliformis</i>	racines, feuilles, fruits, graines	Maux de ventre, gales, crachat de serpent, rhume, onchocercose, empoisonnements, amibiase, diarrhées, colique
12	<i>Elaeis guineensis</i>	racines, feuilles, sève, bourgeon	Fortifiant sexuel, rougeole, maux de tête, ménorragie, bronchite, gonorrhée

13	<i>Erythrina senegalensis</i>	racines, écorce, feuilles	Maux de ventre, accouchement, douleur du nombril, ciliques, dysenteries, douleurs rénales hépatites, troubles hépatobiliaires, ictère, cirrhose du foie, coliques, onchocercose
14	<i>Ficus capensis</i>	latex, racines, feuilles, fruits, rameaux feuillus	Cicatrisation du nombril, stérilité, augmentation du lait, eczémas, aménorrhée, dysenterie, accouchement maux d'yeux
15	<i>Gardenia sokotensis</i>	écorce, fruits	Ictère, diarrhée
16	<i>Gardenia ternifolia</i>	écorce, racines, feuilles	Maux de ventre, ictère, gonococcie, cicatrisation des plaies, vomissement, diarrhée, purgative, vermifuge, paludisme, diarrhées
17	<i>Hannoa undulata</i>	racines, écorce, feuilles	Maladies mentales ictère, conjonctivite, légions des paupières ou cornée, début de la cécité.
18	<i>Holarhena africana</i>	racines, écorce	Morsure de chien enragé, stérilité, parasitoses intestinales, blennorragie, antidote, dysenterie, fièvre
19	<i>Hymenocardia acida</i>	écorce, racines, feuilles, tige feuille	Maux de ventre, lavage du ventre, maux de dents, maux de tête, œdèmes, dépuratifs, fièvre, paludisme, gastrites, indigestion, ictère, paludisme, maux de poitrine, toux
20	<i>Icacina senegalensis</i>	graines, racines, feuilles	Déparasitant, maux de dos, vomitif, hémorragie interne, toux, bronchite, morsure de serpent, fatigue générale, maux de ventre, carie dentaire, impuissance
21	<i>Khaya senegalensis</i>	racines, écorce, feuilles	Maux de ventre, cicatrisation des plaies, gales, toux du bétail, aménorrhée, méningite, tétanos, paludisme, démangeaisons, ulcères, fièvre
22	<i>Leptadenia hastata</i>	racines, feuilles	Bilharziose, impuissance
23	<i>Mangifera indica</i>	écorce, feuilles	Maux de ventre, maux de dents bronchite
24	<i>Oxytenanthera abyssinica</i>	racines, poils, rameaux, feuilles	Migraine, fracture, avortement, cicatrisation des plaies
25	<i>Parinari macrophylla</i>	Noyaux	Rhumatisme
26	<i>Parkia biglobosa</i>	racines, écorce, feuilles, fruits, gui	Maux de ventre, cicatrisation des plaies, hémorroïde, fièvre jaune ictère, constipation, anorexie, rachitisme, lèpre, pneumonie, bronchite.

27	<i>Pericopsis laxiflora</i>	écorce, feuilles	Tétanos, maladies sexuelles, rhumatisme, crachat de serpent, piqûres d'abeilles, morsures de serpent, venins, serpentifuge
28	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	racines, écorce	Maux de ventre, gonococcie, ulcères, dysenterie
29	<i>Raphia sudanica</i>	fruits, racines, sève du pétrole, moelle (tige)	Maux de ventre, venin d'araignée, maladie vénériennes, avortement
30	<i>Saba senegalensis</i>	Tige	Maladie du bétail
31	<i>Securidaca longipedunculata</i>	racines, écorce, feuille	Morsures de serpent, cicatrisation des plaies, maladies de fétiches, ténias, fibrome de l'utérus, morsures de chien enragé
32	<i>Spondias monbin</i>	écorce, feuilles	Œdèmes, maux de dents
33	<i>Tamarindus indica</i>	feuilles, fruits	Cicatrisation des plaies, maladies respiratoires, constipation, diarrhée infantile
34	<i>Terminalia albida</i>	Racines	Jaunisse, maux de dents
35	<i>Vitellaria paradoxa</i>	HUILE, LATEX	Maux de dos, enflures, cicatrisation des plaies, rhumatisme, rhume, bronchite, constipation, entorse.
36	<i>Vitex doniana</i>	feuilles, racines, tige feuillée	Ictère, douleur abdominales, maux de ventre, lèpre, diarrhée infantiles, accouchement compliqué.
37	<i>Morenga oleifera</i>	Feuilles, graines	Diabète, hypertension, infections de la peau, anémie, reconstituion des os

Diallo D. et Camara C., 1996

Tableau N°5: Quelques animaux utilisés en médecine traditionnelle

Animaux	Éléments utilisés	Maladies traitées
Tortue	Sang, carapace	Rachitisme, dermatose et autre
Lapin	Poil, peau	Brûlure
Singe rouge	Chaire	Jaunisse
Chimpanzé	Chaire	Onchocercose
Python	Graisse	Rhumatisme, jaunisse
Perdrix	Chaire, plumes	Jaunisse et autre
Vipère	Chaire	Jaunisse
Porc – épic	Piquant, viscères, excréments	Différentes maladies, sort

b –SANTÉ ANIMALE

L'élevage familial traditionnel guinéen de petite dimension est sédentaire. Il est caractérisé par une divagation généralisée des animaux en saison sèche. En période de culture, les animaux sont gardés d'une manière assez lâche en zone de jachère où ils sont quotidiennement surveillés par un bouvier ou attachés à des piquets. La taille du troupeau est presque toujours inférieure à 10 têtes. Les animaux sont également soignés de façon traditionnelle.

Dans ce système d'élevage, l'alimentation des animaux est exclusivement basée sur les pâturages naturels. Au titre des soins au bétail un complément alimentaire et médicinal est assuré par le "*Touppal*" ou émondage qui est une mixture à base de terre de termitière, de sel, de plantes sauvages et d'eau donnée aux animaux comme vermifuge et complément minéral à la fois.

À côté de ses vertus médicinales et minérales, "*touppal*" présente aussi des caractéristiques alimentaires spécifiques grâce à l'incorporation d'écorces et de feuilles de plantes galactogènes. Il est donné à l'animal 2 à 3 fois par an selon les régions en début et fin des pluies.

1.1.2.5– L'ARTISANAT

La diversité biologique est largement utilisée par l'artisanat guinéen et procure des revenus substantiels à une importante couche de la population. Végétaux et animaux servent à la production d'articles très divers de différents corps de métiers: mobilier, sculptures, cordonnerie, tissage, broderie, vannerie, tannerie, teinture, ustensiles, menuiserie etc... Des articles très divers sont produits à partir des organes divers de végétaux et d'animaux (peaux, carapace, cornes, os, poils, duvets, dents, défenses, sabots, griffes, tronc, feuilles, nervures, coques, fruits, pédoncules, écorce, paille, lianes, tige, etc....).

1.1.2.6– LA CULTURE

La diversité culturelle nationale est reflétée dans l'environnement et résulte des modes de vie des guinéens. Certaines de nos cultures traditionnelles contribuent activement au maintien de la santé et de la diversité des écosystèmes dont elles sont tributaires. De nombreux animaux et plantes sont utilisés pour remplir des fonctions sociologiques, culturelles et religieuses, (baptême, mariage, sacrifice, initiation, lecture de Coran, décès).

La noix de cola (*cola acuminata* et *c.nitida*) est utilisée dans des fonctions sociales et dans des cérémonies culturelles d'ouverture des réunions ainsi que dans les cérémonies nuptiales. De même, certains arbres tels : *Milicia excelsa* (Iroko) et *Newbouldia leavis*, jouent des fonctions sociales et culturelles. Dans certaines régions, les forêts et bosquets sacrés constituent les seules formes de conservation in-situ.

En plus des plantes, il existe également des animaux qui sont considérés comme sacrés. Leur pêche et leur chasse sont de ce fait interdites ou autorisées seulement à certaines périodes de l'année et à certaines catégories sociales. La fête des mares de Baro et Koumana dans Kouroussa en constitue une illustration très éloquent.

Des pratiques traditionnelles très courantes, permettent d'accroître la culture de certaines espèces végétales qui présentent un intérêt socio-économique. Par exemple en Guinée maritime et forestière, il n'est pas rare qu'à la naissance d'un enfant son cordon ombilical soit enterré avec un jeune plant d'arbre fruitier (kolatier le plus souvent), cet arbre devenant le premier cadeau du nouveau-né. De telles coutumes concernent également les animaux. C'est ainsi qu'en guise de cadeau de mariage, il est souvent fait don d'une génisse à la jeune fille qui se marie.

En outre certaines traditions favorisent la protection d'animaux en considérant leur consommation comme un totem pour certaines familles. C'est ainsi qu'en Guinée certains noms de famille tel que Bangoura, Keïta, Kalivogui, Camara... ont pour totem respectifs des espèces animales suivantes: la panthère, le lion, le serpent, le moineau. Ces animaux sont couverts par le totem qui les protège.

1.1.2.7– L'ÉNERGIE

Le bois énergie (bois de chauffe, sciure de bois et charbon de bois) constitue la principale source d'énergie domestique de la Guinée. À Conakry la capitale, il représente plus de 90% de l'énergie finale consommée par les ménages et le secteur informel. Généralement les trois combustibles sont utilisés par les ménages, avec prédominance du charbon en saison des pluies. En saison sèche, le bois et la sciure sont un peu plus utilisés. Très peu de familles (principalement dans les cités minières) utilisent d'autres sources d'énergie notamment le kérosène, le Gaz de pétrole liquéfié (GPL) et l'électricité, pour la préparation des repas. En zone rurale, les besoins en énergie domestique sont satisfaits à 99% par les combustibles ligneux. Là le bois de chauffe est le plus utilisé, le charbon est rarement utilisé à l'exception des villes minières et de certains grands centres urbains où la pénétration du charbon est plus forte depuis quelques années.

Le secteur informel est très dynamique à Conakry. Il est représenté par les boulangeries, les dibiteries, les restaurants, les centres de fumage du poisson, les briqueteries, la saliculture traditionnelle, etc. Les besoins de ce secteur sont estimés à 28%

de ceux des ménages de la ville en bois de chauffe et à 15% des besoins en charbon de bois. En zone rurale, la consommation de ce secteur en bois est très forte le long de la côte.

La zone de production et d'approvisionnement de Conakry et des grandes villes qui se limitait à une partie de la Guinée maritime sur un rayon de 100 à 159 km (Forécariah et Fria) au plus, est aujourd'hui étendue à la haute Guinée à plus de 595 km. En effet, on enregistre actuellement du charbon de bois et du bois de chauffe, qui proviennent des préfectures de Dabola et de Kouroussa situées respectivement à 430 et 595 Km de Conakry.

Les espèces à haut pouvoir calorifique comme *Lophira alata* sont en voie de disparition.. Actuellement les exploitants de bois énergie utilisent du tout-venant pour produire du charbon de bois. En Guinée maritime, des plantations de fruitiers comme le manguiers ont été utilisées pour produire du charbon de bois.

En rapportant l'estimation de la consommation moyenne annuelle de 1,3 Kg/Hab/jour sur la population de Conakry qui est de 1 667 864 habitants (Résultats préliminaires du recensement général de 2014), les besoins annuels de la capitale seraient actuellement de l'ordre de **791 402 tonnes**.

Ces données rapportées à l'accroissement annuelle de la production des forêts naturelles de 2,5 m³ /ha/an des zones de production potentielle du bois énergie (les formations de savane), il ressort que pour couvrir les besoins de cette population sur la base de la moyenne de consommation/hab/jour, il faut une superficie de 316 560,6 ha/an soit 316,6 km².

Ceci montre à suffisance le poids de la satisfaction des besoins en énergie domestique du pays en général et de Conakry en particulier, sur les ressources forestières nationales. Avec la forte urbanisation que connaît la Guinée actuellement, il est évident que les besoins en énergie domestique risquent de croître assez fortement au cours des prochaines années, voire même occasionner des pénuries en ressources en bois.

Face à cette situation, il est nécessaire voire urgent, de prendre des dispositions utiles pour réduire la consommation des ménages en énergie domestique par l'introduction des énergies de substitution. Parmi ces dispositions, l'utilisation du GPL s'avère une solution appropriée afin de diminuer la pression sur les ressources forestières. Ces ressources subissent de nos jours une dégradation accélérée due principalement aux feux de brousse, à la carbonisation, à l'exploitation anarchique du bois de chauffe à des fins diverses (extractions traditionnelles du sel, fumage du poisson, cuisson des briques, etc.), du bois de service et du bois d'œuvre ainsi qu'aux défrichements cultureux, etc.

1.1.2.8- LES MANUFACTURES

En Guinée, depuis quelques années, il se développe des micros entreprises de transformation et de valorisation des espèces de la diversité biologique pour produire des compotes, des confitures, des poudres, des jus, des pâtes, etc... afin de créer une valeur ajoutée et améliorer la disponibilité des produits en toutes saisons. Ces unités transforment des feuilles, des fruits, des tubercules et autres, au nombre desquelles on peut citer : Kanya-néma à Kindia pour le séchage, le moulin et l'emballage des feuilles de patate, manioc et quinquelibia; AWEP-Guinée, basée à Conakry qui s'investi dans la transformation, la conservation et l'exportation des produits locaux en confiture (mangue, banane, orange, courge), en grumeaux (maïs, sorgho, fonio, riz local), en poudre (piment, soumbara, poisson, moringa).

1.1.2.9- L'ESTHÉTIQUE

La diversité biologique de la Guinée, de par la variété de ses habitats recèle des valeurs esthétiques et des beautés naturelles diverses et variées, particulièrement remarquables. Ces habitats sont constitués de parcs nationaux, de réserves, de forêts sacrées, d'aquarium naturel, d'espèces animales sacrées, de montagnes, de falaises, de pics, de grottes, de chutes, de mares, de sources thermales, de cascades, de lacs, de plages et de paysages divers, dont les caractéristiques sont bien de fois un argument en faveur de l'organisation d'un tourisme de contemplation qui peut avoir beaucoup plus de valeur que la chasse, la pêche ou certaines activités agricoles.

1.1.2.10- L'ECOTOURISME

Le potentiel touristique de la Guinée est immense mais insuffisamment connu et très peu exploité. Etant donné que le tourisme associe plusieurs intérêts tels: le sport, la faune, la flore, les coutumes locales, les sites historiques, le paysage, la gastronomie etc..., il permet de diversifier l'économie rurale grâce à l'augmentation de demandes supplémentaires de produits qui valorisent les technologies traditionnelles et coutumières locales.

Le développement du potentiel touristique pourrait générer une création d'emplois dans les divers secteurs qui lui sont auxiliaires, tels que l'hôtellerie, la restauration, le transport, l'artisanat et les services de guides et stimulerait l'amélioration des infrastructures locales, encouragerait la population à participer à la protection, à l'utilisation durable et à la conservation des écosystèmes et de leur diversité biologique.

Les noms et localités de quelques sites touristiques sont donnés dans le tableau N°6 ci-après

Tableau N°6 : Liste de quelques sites à valeur touristique

Préfectures	Sites naturels	Sites écologiques particuliers
Coyah	Mont Kakoulima	
Dubreka	Zone d'exploitation traditionnelle de sel, le Chien qui fume à Bondabon, les chutes de Kitima; les chutes de Tounifedé le Pied du massif Kakoulima	Mangroves et littoral
Forécariah	Plage de Salatougou, la Plage de l'île Kakossa, la Plage de l'île Kaback, l'île de Kholikouson, la Grotte de Tormelin, Plage de Konkouré	Mangrove et littoral
Fria	Chutes de Bogoro	
Boffa	Plage de Bel-Air, Plage de sobané, Plage de Kitikata, Plage de Marrara, Plage de Bongolo, Plage de Dohenta (Ile Kito), Plage de Kitamon (Ile Kito), Plage de Sirakan, Lac de Moussaya; Grotte de Yenguissa à Kossensi	Mangroves et littoral
Boké	Plage de Katéfoura, Plage de Katheck (Ile Tristao), Ile aux oiseaux « d'alcatraz», Grotte de Koulifanya, Grotte de Kangbelia (Malapouya), Grotte de Sanama, Plage de Kamsar, Kérougué(des îles Kofodi_Kékouraya-Nafay-Kakoumpassa, Katountou-Taforikapkia-Wofiribounyi, Zones touristiques de Kataw (les rivières de Kpatchez, du Rio Nunez,	Ile Alcatraz Mangroves et littoral Ile Tristao
Kindia	Voile de la Mariée, Grottes Séguéya ou de Koumbi-tibi, Grotte des Singes (sougéounyi), Site de kalissi, Grandes chutes (baliwondi), Mont Gangan	
Télimélé	Gottes et abris sous roche de Guémè-sangoun	
Conakry	Iles de Loos (Soro, Roum,Fotoba et plages), Plage de Rogbané (Ratoma), Mangrove de Sangoya, Grotte de Kaporo	Ile Blache Ilot Cabrit

Lélouma	Echelles de Dyinkan, Le paysage, Chute de Lélouma,	
Mali	Mare sacrée de Namboura à Lérékré, Mare sacrée de Diemakali, Grotte de Ouyouka à Balaki, Grotte de Kenseya à Hidayatou, Grotte de Madinakouta, Confluent Kanta et Comba, Grotte de Baltvimidé à Madina, Grotte de Yèmbèring, la Dame de Mali (Mont Loura), le pic de Pentayal, Puits de Bowal Pari à Lébékere, Chute de Lakata à Gaya, Chute de Kambara à Hidayatou	
Mamou	Chutes de Konkouré, la source et les réserves forestières du Bafing (Fleuves Sénégal)	
Dalaba	Chutes de Ditinn, Jardin « Chévalier ou Barry Gammou», Sites de Tinka, Site de l'Hôtel de Fouta Djallon	
Gaoual	Sources thermales de Kofara (Foulamory), Grotte de Doghi-Dabli à Malanta, Échelles de Fanfili à Touba,	
Koundara	Site des abeilles d'Allotène (Youkounkoun), Mare sacrée d'Akana (Sereboïdo), Moselé d' Allotène à Ytyou, les Falaises du Badiar	Parc de Badiar
Labé	Chutes de la Saala, Grotte de Panel à Dongoura, Mont Kolima, Cascade de Sarekali	
Pita	Chutes de Kinkon, Chutes de Kambadaga et Saala, Lac de Oustoya	
Tougué	Chutes de Gountou-Ba, Chutes de Bagata, Chutes de Tene, Grotte de Ganfata	
Dabola	Chutes de Tinkisso, Chutes de Kindoi, Chutes de Kankama, la chaîne Senséri, Kognomouran, Grotte de souroumba, mare de dalaoulen, la tombe de Almamy Bokar Biro, ruines du camp de Toumania ...	
Dinguiraye	Reserve de Faune, Pierre tabala de yimbassacko, Grotte aux Chauves-souris, Bhoundou soulou, Pelloun waadjou	
Farannah	La Source du Fleuve Niger à Kobikoro	Parc du Mafou Fleuve Niger
Kankan	Chutes de Pampan, le lingué de Koumban, Mare de Koumban, le souterrain de Fansan Tenen mosso koron près du Gbotola	
Kouroussa	Mares de Baro et Koumana, Mare de Timbalemba près de Fassiya, Mare Nantamba près de Koumana, Mare Wolibè près de Balato, Forêt sacrée de Balatou (Baro)	

Kérouané	Village de Sanakoro, Reserve de Binko	
Mandiana	Mare de Kiko	
Siguiri	Site de Norassoba, Mare de Noradala à Norassoba, Grotte de Koulantou à Norassoba, le Parc de Siguiri, Site de Dankakoro, Mines d'or de Bouré, Site de Kokökö, Mare de Nounkounkan, Site de Niani, Soundiatatou	
Beyla	Mont Damaro, Le Trou des Hyènes (Souloukou denkaba), Cascade de Digbè, Chute de Hougèla Chute de Brikoidou	Mont Daro, Réserce d'éléphants, Massif Simandou
Kissidou	Chutes de Brouadou, Chutes de Yèndè millimono, Grottes de Yombiro, Mont Yèndè	
Guéckédou	Site de pobèndou moulamakoua, Chutes de Yéfonla, Chutes de Dogbonga à Nongoua, Mont Konossou, Plage et Chute de Kènö, Mont Koukougona, Poissons sacrés de Lölo, Mont Lengo, Mont Béro et la grotte de Danso et ses niches	La poubelle lomila bèmbè à Mèndè kènèma, Mont Bero, Forêt de Kassadou, Forêt de Kouyo, Forêt de Kéléna à Fangamadou, Palmier à deux couronnes de Koladou, Mare de Dambou à Fayama, La poubelle Dogbonga à Nongoua
Macenta	Pont de lianes sur le Diani, Poste 5 de Sérédou, Point Yiba et les Chimpanzés, Lac de Sérédou, Station climatique de Kinidou, Mont Ziama, Source de la Diani, Source de la Lota	Forêt dense de Ziama, Station climatique et de cuve de Kinédou à Sérédou
N'Zérékoré	La source de Diakolié, Eau curative du Cueya, Chute de Kabiéta, Palmier mystérieux de Sougoulé	Mont Golo à Karana, Forêt dense de Diécké
Yomou	Mont Malayé, Mont Youo, Mont Bounouyé, Mont Lébanyé, Mont Kpina, Les bassins fluviaux et chutes de Diani et Marie, Forêts de Diécké, de Bigna, de Banan et de Yomou	Chaîne mont. de Sangoua, Plaines de kpigna et de Bignamou, Mont Louma
Lola	Mont Nimba, sa forêt primaire et ses crapaux vivipares (nesto, ahyno, idé accidentalis, Jardins primatologiques de Bossou, Aquarium naturel de Yoboya, Pont naturel sur la Kavali, Grotte de Kéoulenta, Réserves d'éléphants à Gniassou, Sommets du Mont Nimba, Le Richard moloud; Mont Sempere, Mont Jean-Charles Lecterc, Mont des génies	Grotte blindée de Kélenta (N'Zoo) Mont Nimba

Source : Office Nationale du Tourisme.

1.2. – LES CHANGEMENTS IMPORTANTS OBSERVÉS DANS L'ÉTAT ET LES TENDANCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Depuis 2010 d'importants changements ont été observés, notamment dans le domaine de la gouvernance (institutionnel et législatif), dans la gestion des ressources naturelles (agriculture, pêche, élevage, aires protégées, foresterie, énergie, changements climatiques, etc.).

Le plan quinquennal 2011-2015 fait de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique, dans un objectif de développement durable. Celui-ci implique, dans un cadre de responsabilité collective et partagée, tous les acteurs socio-économiques.

Face à l'importance que revêt la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour le développement socio-économique du pays, de nombreuses actions sont entreprises.

Le coût des projets à caractère environnemental identifiés dans le Plan quinquennal est estimé à 44 millions de \$US.

Les stratégies de protection du milieu naturel, de l'environnement urbain et rural portent essentiellement sur (i) l'accroissement de la proportion des aires protégées (ii) l'application du plan national de protection des forêts avec implication directe des habitants et exploitants dans leur gestion (création d'associations forestières d'intérêt collectif) (iii) le renforcement de la protection des espèces menacées (iv) le renforcement de la protection des sources et des lits des cours d'eau contre l'assèchement (v) la refonte et l'actualisation des textes existants en vue de combler les lacunes en la matière, ainsi que la couverture de certains domaines prioritaires non encore couverts par le droit de l'environnement (vi) le renforcement de l'éthique environnementale, en focalisant les actions de sensibilisation sur les populations cibles prioritaires : décideurs publics et privés, élus, médias, femmes, enfants et populations rurales (vii) le renforcement de la coopération internationale selon une approche nationale concertée et coordonnée et (viii) le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des projets.

1.2.1– LES CHANGEMENTS DANS LE DOMAINE DES ÉCOSYSTÈMES CONSTRUITS

Ils sont représentés par l'ensemble des modifications majeures sur les écosystèmes naturels par les actions anthropiques, notamment les exploitations agricoles, la pêche, l'élevage, l'aquaculture, les écosystèmes urbains, les plantations forestières, etc..

1.2.1.1 - LES ÉCOSYSTÈMES AGRICOLES

Ils sont tributaires de l'agriculture purement traditionnelle avec une faible fertilisation où l'augmentation de la production est assurée par l'accroissement des superficies. Cette agriculture comprend essentiellement les céréales, les tubercules, les fruits et les légumes.

- **Riz:** La riziculture est au centre des stratégies de développement agricole de la Guinée aussi bien dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP III, 2013) que dans la Politique nationale de développement agricole (PNDA) en raison de son importance dans l'économie nationale et pour la sécurité alimentaire des populations. La Guinée pratique une agriculture extensive dominée par un système de culture traditionnelle à faible productivité. Or le pays dispose d'un potentiel agricole immense encore peu exploité, avec des conditions naturelles propices. Cette spéculation a occupé ces dernières années 80% des exploitations du monde rural : 67% des superficies emblavées, 65% des besoins céréaliers, 37% de la population active, 23% du PIB primaire, 11% des importations, et 6% du PIB national (PNIASA). La production de riz (tonnes) a été respectivement de 149911 (2009/2010), 1613730 (2010/2011), 1793135 (2011/2012), 1918841 (2012/2013), 2 053 359 (2013 /2014). L'utilisation des variétés traditionnelles dont la productivité ne dépasse guère 3 à 6t/ha constitue l'une des principales contraintes. La consommation des intrants demeure très faible (5 kg par an et par ha pour les engrais). Les filières semences et engrais ont du mal à émerger malgré les appuis dont elles ont bénéficié. Face à une demande solvable encore très limitée, l'offre privée d'intrants reste faible. Parmi les causes, on peut citer: i) la mauvaise articulation entre la recherche (pour la production de semences de base, le suivi de la multiplication et la certification) et les multiplicateurs privés; (ii) l'absence de débouchés; (iii) la faible capacité de la vulgarisation à faire connaître les itinéraires techniques les mieux adaptés, (iv) les difficultés du secteur privé notamment des PME qui se sont créées dans le domaine agricole ou les domaines connexes (travaux ruraux, distribution des intrants, etc.) à prospérer dans un environnement marqué par des pratiques peu

favorables au développement du secteur privé, le manque de professionnalisme et la gestion approximative n'ont pas facilité l'émergence de ces PME.

- **d) Maïs** : Le maïs est de plus en plus cultivé en Guinée. La production de maïs a été multipliée par 4, atteignant près de 420 000 tonnes. Cet accroissement concerne tant les superficies que les rendements. Cette augmentation de la production est tirée, en partie, par le marché créé par l'alimentation des fermes avicoles. La filière maïs recèle des potentialités de développement intéressantes relatives à ses marges de progrès importants dont notamment : (i) le passage du rendement de 1,1 à 2,5t (ii) le nombre important d'exploitants de l'ordre de 100 000 maïsiculteurs, (iii) les débouchés de commercialisation importants pour la filière avicole qui recèle une demande de près de 50 000 tonnes et de la brasserie qui porte sur des besoins de près de 15 000 tonnes et (iv) la valeur ajoutée importante perçue à tous les stades de la filière. Le volume de maïs commercialisé correspond à près de 90% de la production provenant de la préfecture de Lola en Guinée Forestière (destiné essentiellement à l'alimentation de la volaille) de Kindia en Basse Guinée (sous forme de maïs légume) et de Sangaredi (Boké) en maïs grain.

- **Fonio** : Le fonio est un aliment qui joue un rôle important pendant la période de soudure, dans la mesure où, la moisson des variétés hâtives intervient au moment où le riz n'est pas encore totalement en maturité. Il est une culture qui joue un rôle important dans la protection des sols et un produit très demandé sur les marchés extérieurs du fait de sa réputation d'aliment recommandé sur le plan diététique. La production nationale de fonio de 2005 à 2010 est passée de 220000 à 345000 tonnes mais les rendements sont demeurés stagnants de 2005 à 2009 à 1,15t/ha. Du point de vue superficie (RNA/2001), le fonio arrive en 3^{ème} position avec 162 224 ha soit 10,2% (dont 96% en culture pure) derrière le riz 41,7% et le maïs 14,4% concernant les cultures annuelles. Les régions administratives de Labé et de Mamou détiennent les superficies les plus importantes, représentant environ 63% des superficies totales de fonio avec respectivement 47% et 15%. La consommation du fonio est de 8kg/hbt/an derrière le riz, le manioc et l'arachide. La filière génère près de 120 milliards GNF de chiffre d'affaires dont 109 pour les producteurs. La Guinée est considérée comme le centre de diffusion du fonio primaire en Afrique de l'Ouest. Sur le plan des exportations, la Guinée est le plus grand fournisseur dans la sous-région. Elle exporte environ : (i) 400 tonnes (2002) vers le Sénégal, (ii) 203 tonnes (2002) vers le Mali, 175 tonnes (2003) vers Guinée Bissau. Elle peut beaucoup mieux faire mais se heurte à des contraintes en termes de qualité, de transformation (battage, nettoyage, décorticage) au-delà des contraintes de productivité.

- **Manioc**: Le manioc occupe la 2^{ème} place dans l'alimentation des guinéens avec 38 kg/hbt/an derrière le riz. La production nationale a été estimée à 1 150 000 tonnes pour une superficie de 225 000 hectares avec un rendement de 5,11 t/ha (2004). L'utilisation des variétés traditionnelles constitue l'une des principales contraintes dont la productivité ne dépasse guère les 9t/ha.

- **Igname** : La zone de production de l'igname se situe en Haute Guinée et en Guinée Forestière. Les plantations, de type villageois sont itinérantes. La production annuelle d'igname est de 50.000 tonnes en moyenne (2005). Les rendements sont de l'ordre de 7 à 8 tonnes/ha (en l'absence de tuteurage et de fumure). La production actuelle est répartie entre le marché intérieur et le marché sous régional. L'igname joue un grand rôle dans la sécurité alimentaire en Guinée.

- **Pomme de terre**: Le potentiel de production de la pomme de terre est encore sous exploité. En effet, la Guinée dispose d'importantes capacités de production non mises en valeur pour les terres cultivables sur les plateaux (150 000 ha). De plus, les conditions du milieu sont favorables à une production intensive et que la qualité du produit est très appréciée par les consommateurs. La filière pomme de terre distribue 8 milliards de revenus (2 millions d'euro) de façon équitable entre les agents : plus de 5 milliards pour les paysans et 2 milliards GNF pour les autres acteurs (transporteurs, commerçants...). C'est une filière qui est en pleine expansion qui représente une activité génératrice de revenus pour environ 5000 producteurs (PNIASA).

- **Arachide** : L'arachide occupe la deuxième place après le riz en termes de superficie. La production nationale est passée de 275 000 tonnes à 300 000 tonnes de 2005 à 2010. Néanmoins, les rendements stagnent à 1,40 t/ha révélant que la majeure partie de la hausse de production procède de l'augmentation des superficies plutôt que d'une amélioration des rendements. La première place revient à la Moyenne Guinée suivie de la Haute Guinée. La consommation de pâtes et d'huile d'arachide est estimée à près de 5 kg/tête/an. La filière a généré en 2004 un

chiffre d'affaire de 89,8 milliards GNF dont 79,5 milliards pour les producteurs et 10,3 milliards pour les acteurs de la commercialisation.

- **Anacarde** : Le potentiel pour la pratique de cette culture touche près de 80% du territoire national. Les conditions climatiques sont dans l'ensemble favorables sur les zones de production. La production d'anacarde (noix de cajou) a été de 9 000 tonnes en 2012 contre 1 500 tonnes en 2001. Cette culture est considérée comme un produit à fort potentiel d'exportation et générateur de revenus pour les planteurs de la Basse Guinée (Boké) et de la Haute Guinée (Siguiri, Mandiana, Dabola, Kankan et Kouroussa). Sur les 25 000 hectares d'anacardiens en 2012, 18 000 ha sont en production effective. La culture de l'anacarde occupe environ 30 000 ha. Cependant le rendement reste encore très faible (0,5T/ha).

- **Coton** : Le potentiel de production de coton par la Guinée se chiffre à 100 000 tonnes. La production est réalisée d'une part à petite échelle pour répondre aux besoins de l'artisanat local pour la confection des tissus traditionnels et d'autre part, à grande échelle, mieux structurée au niveau des producteurs, orientée vers l'exportation. La production est passée de 27 000 tonnes en 2001 à presque 13000 tonnes entre 2002 et 2003. Cette situation s'explique par la dépréciation des prix du coton sur le marché international. Le coton est produit en Haute Guinée et en Moyenne Guinée. La productivité de coton est de 1 200 kg/ha en moyenne. Le rendement atteint par endroit 1500 kg/ha. L'objectif du gouvernement est de produire plus de 40 000 tonnes.

- **Palmier à huile** : La production est d'environ 60 000 t par an. La filière a l'avantage de rapporter des devises car au moins 10 000 tonnes sont exportées vers les pays limitrophes, particulièrement en Guinée Bissau et au Sénégal. Faute de statistiques fiables, la production nationale d'huile de palme est estimée provenir essentiellement à 80 % de la production artisanale à partir des plantations naturelles de la variété locale (Dura) et le reste, environ 9000 tonnes, étant la production de la SOGUIPAH à partir de la variété améliorée (Tenera). La production annuelle moyenne d'huile de palmiste est estimée à 4 802 tonnes. Même s'il n'existe aucune donnée sur le verger naturel existant en Guinée forestière, il ressort d'une étude (PNIASA, 2012) sur les possibilités de valorisation de la palmeraie naturelle de la région, une estimation de 8 à 10 millions de pieds de palmiers dans les deux principales zones de production (N'Zérékoré et Yomou). Les principales zones de production d'huile de palme en Guinée sont, par ordre d'importance, la Guinée forestière (Sud de Macenta, N'Zérékoré et Yomou) qui dispose d'un potentiel de production considérable et la partie côtière de la Guinée maritime (Boké, Boffa et Forécariah). La majorité de la production nationale d'huile de palme (plus de 80 %) est destinée aux zones urbaines du pays et en premier lieu Conakry. Toutefois une partie non négligeable de la production commercialisée (environ 9 000 tonnes en 2002) est exportée vers les marchés gambien, sénégalais, malien.

- **Caféier** : Malgré un environnement international assez difficile, le café constitue une des principales sources de revenu pour près de 100 000 exploitants et leurs familles ainsi que des rentrées de devises pour l'Etat. La culture du café (variété robusta) participe à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire de la région forestière, en raison des revenus importants qu'elle génère pour les différents acteurs de la filière estimés à près de 2 millions de personnes. Le potentiel de production est évalué à 70 000 tonnes compte tenu de l'importance du verger traditionnel.

Les résultats de la comparaison des productions céréalières (en tonnes) pour la période de 2008- 2013 et ceux de la campagne agricole 2013-2014 sont respectivement représentés dans les tableaux 9 et 10.

Tableau N° 7: Comparaison des productions céréalières de 2008 à 2013 (Service des Statistiques agricoles)

Cultures	07/08 (estm)	08/09 (observ)	09 /010 (estm)	010 /011 (estm)	011 /012 (Observ)	Moyenne (07/08 & 11/12)	Taux d'accr. 2012/moyenne (07-12)	012/013 (Estim)	Taux d'accr 012- 013/011-012
Riz	1 401 592	1 455 932	1 499 111	1 613 730	1 793 135	1 552 700	24	1 918 841	7,01
Mais	595 460	522 695	565 043	584 141	611 294	575 727	11	641 045	4,87
Fonio	243 361	323 900	344 999	384 467	408 999	341 145	26	429 409	4,99
Mil/ sorgho	227 278	202 851	221 564	234 038	247 215	226 589	11	251 047	1,55
Céréales	2 467 691	2 505 378	2 630 717	2 816 376	3 060 644	2 696 161	20	3 240 342	6

TableauN° 8 : Résultats de la campagne agricole 2013 - 2014 (Production Nationale Prévisionnelle de Tubercules 2013 – 2014 et Comparaison des 5 dernières années (en tonnes))

Cultures	2008-09 (0)	2009- 10 (e)	2010-11 (0)	2011-12 (e)	2012-13 (o)	Moyenne (08/09 à 12/13)	2013-14 (e)	Tx ac 2013 Moy (08-12)	Tx-ac 2013/12
Manioc	1051 996	1051 300	1062 233	1112 585	1164 542	1088 531	1218 925	11,98	4,67
Patate	87 200	82 194	88 079	94 388	96 181	89 608	98 008	9,37	1,90
Taro	169 022	178 242	191 735	206 115	213 680	191 759	221 523	15,52	3,67
Igname	83 665	93 199	102 686	113 130	121 638	102 864	130 786	27,14	7,52
Pomme de terre	30 537	44 940	40 392	63 339	74 028	50 647	86 521	70,83	16,88
Tubercules	1422 420	14449 875	1485 125	1589 558	1670 070	1523 409	1755 763	15,25	5,13

Au titre des tubercules, la prévision de la production brute en manioc sera de 4,67%, en pomme de terre, 16,88%, la patate et le taro garderont un accroissement de 1,90% et 3,67% respectivement par rapport à 2012.

Le total des productions prévisionnelles en tubercules sera de 1.755.763 tonnes. Même si le manioc enregistre la plus grande production, le taux d'accroissement de la pomme de terre reste plus significatif.

1.2.1.2- LA PART DE L'ÉLEVAGE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La Guinée est l'un des pays d'Afrique de l'ouest à grande performances en termes de production de bétail et de volaille, compte tenu de la diversité, du nombre de son cheptel mais aussi et surtout de ses potentialités. La majeure partie de la production est destinée au marché national du fait que la demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable ces dix dernières années. La Guinée n'exporte pas de viande proprement dite. Cependant, elle exporte du bétail de boucherie à destination des pays voisins comme la Sierra Leone et le Libéria (près de 4000 t équivalents viande). Le potentiel de la Guinée peut lui permettre de faire plus. La filière bovine locale est une des principales filières du monde rural avec plus de 200 milliards GNF de valeur ajoutée. Son développement est essentiel pour la lutte contre la pauvreté dans la mesure où elle crée d'importants revenus ruraux. Quelques chiffres illustrent les valeurs de l'élevage :

- Part de l'élevage dans le PIB national : 4,9% (2011)
- Part de l'élevage dans le PIB agricole : 26,2% (2011)
- Bovins : 5 459 000 têtes (2012)
- Ovins : 1 838 000 têtes (2012)
- Caprins : 2 199 000 têtes (2012)
- Nombre d'éleveurs recensés (dernier recensement) : 283 087 individus (2000)
- Superficie des pâturages naturels : 70 000 km²
- Disponible en viande per capita (kg/pers/an) :
- Viande bovine : 6,12 (2012)
- Viande d'ovins et caprins : 1,57 (2012)
- Vision du secteur de l'Élevage adoptée en 2011 : Moderniser l'Élevage guinéen avec pour but de le rendre plus productif avec une logique économique de production à travers un élevage tourné vers le marché et moins prédateur des ressources naturelles, en vue de contribuer au mieux à la sécurité alimentaire.
- Les perspectives immédiates du Gouvernement en la matière sont :
 - Mettre en place un centre d'insémination artificielle pour répondre aux besoins des éleveurs désireux d'améliorer le niveau de production de leurs élevages par des croisements, notamment chez les petits exploitants;
 - Relancer la ferme de Ditinn (614 ha) dans un cadre de partenariat avec des investisseurs privés pour produire des métis F1.
 - Construire une usine d'aliments de bétail pour répondre aux besoins d'alimentation des élevages améliorés;

1.2.2 – LES CHANGEMENTS DANS LE DOMAINE DES AIRES PROTEGEES

Dans le cadre du respect de l'engagement politique du gouvernement guinéen en vue de gérer durablement la diversité biologique sur l'ensemble du territoire national et de s'impliquer davantage dans le processus de création et de gestion des aires protégées nationales et sous régionales, la Guinée avec l'appui des partenaires au développement a élaboré entre autres les plans de gestion du sanctuaire de faune des îles de Loos et la réserve naturelle intégrale des îles Alcatraz. Les plans de gestion de Kapatchez, l'estuaire de la Méla Koré sont en cours d'élaboration.

En exécution du plan de gestion 2011 -2020, la superficie du réseau guinéen des aires protégées qui était de 8% en 2009 est passée à 15% en 2014, soit un accroissement de 7%. Cela s'explique par la poursuite du processus de création de nouvelles aires protégées.

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de gestion des aires protégées le gouvernement a créé le corps des conservateurs de la nature doté d'un statut particulier paramilitaire. Pour l'opérationnalisation de ce corps, un personnel de 2000 agents a été recruté et formés. En plus, 48 cadres formateurs mis à disposition par le Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts ont suivi une formation au commandement. Parmi ces agents, environ 500 sont déployés pour la surveillance du réseau d'aires protégées.

Le réseau guinéen d'aires protégées a également bénéficié d'un appui en formation, en équipement techniques (GPS), vedettes de surveillance, jumelles longue vue, motos, Kits solaires, matériel informatique, véhicules, etc.. de la part de WWF, de l'Union Européenne, de Wetland International, de l'UICN et du FEM, entre autres).

En plus de ces avancées le gouvernement a organisé une table des partenaires financiers, techniques et scientifiques à Dakar, en novembre 2013, pour la mobilisation des financements destinés à la gestion durable du réseau national des aires protégées. La manifestation d'intérêts a exprimé un besoin de 95102320 \$ US. Cinquante-trois partenaires y ont pris part et ont exprimé leur intérêt à appuyer l'effort de la Guinée.

A l'échelle régionale, la Guinée préside actuellement le réseau régional d'aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest et est membre du Partenariat Régional pour la Conservation Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM).

1.2.3 – CHANGEMENTS DANS LES POLITIQUES

1.2.3.1 - POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

La situation environnementale de la Guinée est caractérisée par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollutions et nuisances, assèchement et ensablement de cours d'eau, perte de biodiversité, urbanisation non contrôlée, exploitation minière, etc.) favorisée et accélérée par la quasi - absence de mécanismes de contrôle et une paupérisation très forte de la population ces dernières années.

Les principaux défis à relever sont multiples. Pour les surmonter, la politique nationale de l'environnement adoptée en 2012 retient comme axes pour la gestion de la biodiversité :

- L'inventaire et l'évaluation des écosystèmes et de la diversité biologique ;
- Le renforcement des périmètres déjà classés par une délimitation, un aménagement et un plan de gestion ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- L'élargissement du réseau national d'aires protégées ;
- La restauration des aires dégradées ;
- La création de nouvelles plantations forestières, pour satisfaire la demande de produits de la forêt ;
- La surveillance continue et l'évaluation de la ressource forestière ;
- Le renforcement de la participation populaire à la conservation de la biodiversité ;
- La création de valeurs par l'utilisation des méthodes qui tout en soutenant les écosystèmes pour le long terme génèrent des apports financiers pour les populations partenaires (écotourisme, ranch de gibiers etc..)
- La promotion d'une agriculture intégrant la biodiversité et l'environnement ;
- Le renforcement de la législation sur tous les aspects de la biodiversité et de l'environnement ;
- Le renforcement de la recherche en biodiversité et en environnement ;
- La conception d'une stratégie efficace de lutte contre les feux de brousse ;
- L'application de techniques de gestion écologiquement rationnelles des forêts ;
- L'intégration de la biodiversité dans tous les plans nationaux et sectoriels de développement;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion d'aires protégées ;
- Le renforcement de la gestion des aires protégées existantes ;
- La promotion du partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la biodiversité ;
- la protection de la biodiversité et la mise en place de bases de données environnementales
- le renforcement de l'identification et la valorisation des savoirs locaux qui participent fortement à la préservation de la biodiversité ;

1.2.3.2 - STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2013-2015, le gouvernement entend appuyer les populations à la base à travers les collectivités territoriales, à concevoir, mettre en œuvre et gérer de manière participative des initiatives leur permettant une prise en charge de leur développement, jetant ainsi les bases institutionnelles en termes de capacités humaines locales pour une mise en œuvre progressive de la décentralisation tant administrative que financière. pour la période considérée, il compte engager les actions dans les domaines suivants: (i) assurer le transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales ; (ii) doter les collectivités locales des instruments nécessaires pour opérationnaliser la décentralisation ; (iii) amener les collectivités à mettre en place un système de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des actions de développement à travers la promotion des outils adaptés de gestion du

développement local ; (iv) renforcer les structures d'application des conventions et textes de protection de la biodiversité, des ressources renouvelables et de la nature ; et (v) renforcer la mobilisation des ressources pour le financement du développement local à travers la mise en place de mécanismes d'accréditation des organisations locales, et de promotion de l'accès à une finance inclusive, accessible aux communautés et aux individus parmi les plus pauvres.

1.2.3.3 – GUIDE GENERAL D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'étude d'impact environnemental et social (EIES) est un document qui présente l'analyse de l'état initial d'un site et de son environnement naturel et humain, l'énoncé des mesures envisagées pour supprimer, réduire, compenser ou indemniser les conséquences dommageables sur l'environnement, l'estimation des dépenses correspondantes ainsi que la présentation des autres solutions possibles et raisons pour lesquelles, du point de vue de la protection de l'environnement, le projet envisagé est possible. Elle constitue à cette fin un outil de contrôle, de prévention, et de protection de l'environnement intégrant les aspects environnementaux à toutes les étapes de réalisation d'un projet.

Une étude d'impact environnemental et social (EIES) dépend de l'envergure du projet. Tout projet a des répercussions sur l'environnement mais tous les projets ne sont pas soumis aux études d'impact. Pour les projets à impacts mineurs ou insignifiants, une étude superficielle donnant lieu à une Notice d'Impact Environnemental (NIE) est requise. Par ailleurs, d'autres projets, en vertu de la dimension et l'importance de leurs impacts sont soumis à une étude environnementale approfondie et détaillée.

Un guide national spécifie les projets assujettis à une notice d'impact et ceux soumis à une étude environnementale approfondie et détaillée.

Au niveau national, conformément aux articles 82 et 83 de l'Ordonnance N°045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant code de l'environnement de la République de Guinée et ses textes d'application, les projets d'investissements publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'études d'impact. Ainsi, le respect des normes environnementales de référence est obligatoire. A défaut de normes nationales sur une activité précise d'une composante du projet, le promoteur et/ou pétitionnaire doit se référer aux normes internationales reconnues et relatives au projet. Dans le cas où plusieurs normes seraient disponibles, les critères de choix des normes retenues devront être inclus à l'étude.

Au niveau international, ce sont les conventions, traités ou accords internationaux ratifiés ou signés par la Guinée pour la protection et la conservation des milieux biophysiques, intégrant les principes de précaution et de prévention des milieux humains en général contre les impacts nocifs des projets, la préservation de la santé et de la sécurité des communautés et autres entités sociales pouvant être affectées par la réalisation de ces projets ou leurs biens. Il s'agit notamment des instruments internationaux, régionaux ou bilatéraux sur :

- les ressources forestières et fauniques;
- l'environnement marin et côtier;
- l'air et les climats;
- les déchets;
- les sols et la désertification;
- les eaux continentales;
- la biodiversité;
- le commerce international;
- la responsabilité internationale en matière d'environnement;
- l'information et la participation du public.

Les études d'impact environnemental et social doivent considérer les intérêts, les valeurs et les préoccupations des populations locales ou régionales, selon les cas, et rendre compte de leur implication dans le processus de planification du projet et à toutes les phases de celui-ci depuis la conception.

Les TDR d'une étude d'impact environnemental et social sont élaborés suite à un cadrage environnemental qui consiste à l'identification des principaux enjeux environnementaux et sociaux des sites du projet. La conformité du rapport de cadrage est établie par les services techniques du Ministère en charge de l'environnement.

Une fois examinés et approuvés, les TDR vont constituer le fondement du cadre de l'étude d'impact.

Les Termes de Référence doivent comprendre :

- un descriptif de l'avant-projet sommaire ou de l'étude de préféabilité du projet;
- une description de l'environnement biophysique et humain du site, et leurs interrelations entre les composantes du projet;
- la détermination précise de la zone d'étude;
- une liste de questions et d'impacts potentiels qui découlent du projet et l'établissement des priorités;

- le plan de consultation du public;
- le coût de réalisation de l'étude, le cas échéant.

Le promoteur, le pétitionnaire ou le consultant chargé de l'étude doit initier un processus de communication avant, pendant et après l'étude d'impact de manière à ce que les opinions des parties intéressées puissent réellement influencer tant sur la conception et le choix du projet que sur la préparation de l'étude d'impact. En effet, l'étude d'impact doit considérer les intérêts, les valeurs et les préoccupations des populations locales ou régionales, selon les cas, et les impliquer dans le processus de planification du projet.

Les recommandations issues des séances de consultation publique sont reportées dans un procès-verbal cosigné par le préfet et les maires des communes concernées, dûment établi par un Commissaire enquêteur recruté par le Ministère de l'environnement et à la charge du promoteur.

Une section de l'étude d'impact décrit les composantes du projet et ses caractéristiques techniques pendant toutes les phases du projet, y compris les activités connexes impliquées. Elle doit également comprendre la description des ressources utilisées, les méthodes d'exploitation ou de traitement, la production attendue, les pollutions et nuisances et déchets engendrés par le projet en tenant compte des normes de référence en vigueur.

Une section de l'étude d'impact décrit le milieu récepteur. Cette description est nécessaire pour la connaissance des composantes du milieu d'insertion du projet. Elle comprend la délimitation de la zone d'étude et la caractérisation des composantes pertinentes de l'environnement, telles qu'elles sont avant l'implantation du projet. Elle doit permettre :

- d'avoir un aperçu de la situation initiale de la zone d'études sur les plans biophysique, écologique, socio-économique et culturel ;
- d'identifier à l'intérieur de la zone d'études les composantes susceptibles d'être touchées par le projet, et en particulier les composantes qui sont à la source des préoccupations environnementales majeures définies lors de la présentation et de la justification du projet ;
- de saisir les interactions entre les composantes du milieu physique et celles des milieux biologique et humain ;
- de comprendre la dynamique des écosystèmes qui seront influencés par le projet;
- de déterminer les potentiels aussi bien écologiques qu'économiques des composantes, afin de pouvoir exprimer les tendances observées en termes de leur intégrité et de cerner tous les effets directs ou indirects du projet.

En outre, le promoteur et/ou pétitionnaire ou le consultant doit définir et justifier les limites de la zone d'études qui correspond à la zone d'influence du projet. Ces limites devront inclure toutes les portions du territoire qui peuvent être touchées par le projet et ses activités connexes.

Une section de l'étude d'impact décrit doit décrire les composantes essentielles du milieu récepteur **et** fournir une description des milieux biophysique, humain, socio-économique et culturel tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, puis exprimer les tendances observées en termes d'intégrité. La description de l'état initial des composantes pertinentes doit se faire en rapport avec les enjeux et préoccupations majeures, ainsi que les effets prévisibles du projet.

Une section de l'étude d'impact analyse les impacts. Cette section doit porter sur l'identification et l'évaluation des impacts probables sur l'environnement associés au projet. Leur évaluation doit être fondée sur un jugement basé sur la valorisation des composantes du milieu et les normes en vigueur.

Cette phase comporte les étapes suivantes :

- l'identification des impacts probables du projet sur le milieu récepteur ;
- l'évaluation des impacts environnementaux directs et indirects, négatifs et positifs;
- l'identification des mesures d'atténuation des impacts.

L'évaluation des impacts devra déterminer si les changements prédits sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi des impacts. Les critères d'évaluation des impacts déterminés en tenant compte de l'opinion des parties concernées. L'évaluation quantitative des impacts doit considérer les critères suivants :

- l'intensité ou l'ampleur de l'impact au regard du degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante affectée ;
- l'étendue de l'impact;
- la durée de l'impact ;
- la fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise ;
- le niveau d'incertitude de l'impact ou la fiabilité de l'estimation ;
- la valeur de la composante pour les personnes concernées ;
- les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population ;
- l'effet d'entraînement.

Ceci doit être suivi d'une classification des impacts permettant de distinguer les impacts positifs ou négatifs, les impacts directs ou indirects, et les impacts cumulatifs.

En matière d'étude d'impact, les zones suivantes sont classées comme zones sensibles :

- 1. Les zones humides**
 - Plan et cours d'eau et leurs rivages, régions inondables, régions inondées, marécages
 - Les versants des collines
 - Les collines et montagnes sujets à ébouillissements aux éboulements
 - Les bassins versants
 - Les sources d'eau
 - Les habitats écologiques d'espèces menacées
 - Les cours d'eau.
- 2. Les aires protégées**
 - Les forêts classées
 - Les Sites protégés
 - Les sites sacrés.
- 3. Les agglomérations urbaines notamment les zones résidentielles**

Un Bureau Guinéen d'Études et d'Évaluation Environnementale (BGEEE) a été créé par le Décret N° D/2011/047/PRG/SGG du 3 mai 2011, portant attributions et organisation du Ministère de l'environnement. Ce Bureau a pour mission principale de promouvoir la politique nationale du Gouvernement en matière d'évaluation environnementale.

1.2.3.4 - LE PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNIASA)

Ce plan adopté en 2012 pour la période 2012-2016 est en soit, le cadre d'investissement de référence dans lequel doit s'inscrire désormais, l'intégralité des investissements publics que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers réaliseront dans le secteur agricole et rural dans les cinq prochaines années. Il intégrera l'ensemble des financements en cours ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année et par programme. Il doit désormais servir de support aux discussions budgétaires avec le Ministère de l'Economie et des Finances et constituer le cadre dans lequel les différents partenaires techniques et financiers du secteur rural de la Guinée devront aligner leurs stratégies d'intervention. Ce plan intègre les recommandations de la CEDEAO/NEPAD, et la Déclaration de Paris dont les cinq grands principes sont : (i) l'appropriation par l'Etat de l'ensemble des politiques, programmes et stratégies de développement, (ii) l'alignement des PTF sur les procédures et programmes nationaux, (iii) l'harmonisation des stratégies de financement et de suivi évaluation des différents partenaires au développement, (iv) la gestion axée sur les résultats, (v) la responsabilité mutuelle.

Ce programme comporte également (i) des mécanismes institutionnels de coordination, de gestion et de mise en œuvre, (ii) une synergie entre ses sous-programmes.

En termes d'objectifs, le Plan National d'Investissement agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) est en conformité avec les objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra-communautaires ou internationaux, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales ainsi que la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé.

Le PNIASA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement. Le PNIASA répartit les composantes et sous-composantes des six programmes prioritaires entre les objectifs stratégiques suivants : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau et en augmentant la productivité pour réduire la pression sur les ressources naturelles (ii) diversifier les productions vivrières autre que le riz, (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agro-business, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer concomitamment significativement les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

A chacun des objectifs stratégiques, correspond un programme décliné en sous-programmes et composantes. Ainsi le programme "Développement durable de la riziculture" articule ses différents sous-programmes entre (i) la promotion de l'irrigation et l'amélioration de la gestion de l'eau et des sols, (ii) l'appui à l'acquisition et la distribution des intrants et équipements agricoles, (iii) le développement des capacités d'accès aux marchés agricoles, (iv) l'amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole.

1.2.3.5 - RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET ADAPTATION AUX IMPACTS NEGATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES POPULATIONS DE LA ZONE COTIERE

Suite au Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), la Guinée a bénéficié d'un financement du FEM et du PNUD au titre d'un projet dénommé «Renforcement de la Résilience et Adaptation aux impacts négatifs du Changement Climatique dans les Zones Côtières vulnérables de la Guinée». L'objectif global du projet est de renforcer la protection des zones et communautés côtières contre le changement et la variabilité climatiques. Ledit projet s'est focalisé sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans certaines préfectures de la zone concernée identifiées vulnérables aux impacts des changements climatiques pouvant affecter négativement le développement économique, les ressources naturelles, la production agricole et de façon globale la sécurité alimentaire.

En fonction des études réalisées et les scénarios attendus, le développement à long terme de la Guinée sera affecté de manière significative par les variables suivants :

- (i) l'élévation du niveau de la mer et l'intrusion saline ;
- (ii) la perturbation du régime pluviométrique ;
- (iii) de fréquentes périodes de sécheresses au nord de la zone côtière.

Les principaux résultats obtenus à travers la mise en œuvre de mesures d'adaptation par ce projet dans les sites d'application (Koba et Kîto dans Boffa, Kakossa et Kaback dans Forécariah, sont entre autres :

- a) Le développement de technologies et leur mise à la disposition des populations de Kaback, Kakossa, Koba et Kito ;
- b) La réalisation d'études en partenariat avec :
 - o- Le MUHC pour la revue des outils de planification urbaine en zone côtière qui tiennent compte du Changement Climatique;
 - o- Le MATD pour intégrer dans la planification les aspects changement climatiques dans les PDL (6/15 PDL revus),
 - o- Le CERESCOR et le CREVIST pour l'évaluation des impacts du CC sur les modes et moyens d'existence en ZC et l'élaboration d'un Système de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (SGIZC),
 - o- La Météorologie Nationale pour l'élaboration d'avis agro météorologiques pertinents pour le secteur agricole ;
- c) La Stratégie de communication du projet ;
- d) L'installation de Trois stations météorologiques (Boffa, Forécariah et Conakry);
- e) L'appui à 28 groupements paysans;
- f) La production de 7500 foyers améliorés distribués dans les 4 sites du projet ;
- g) La restauration par reboisement et mise en défens de 120 ha de mangrove.

1.2.3.6 - PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENT DU FEM-PNUD

La Guinée a bénéficié en 2009 de ce Programme qui est un mécanisme d'appui technique et financier aux initiatives communautaires pour faire face aux grands problèmes environnementaux.

L'objectif de son portefeuille est de subventionner les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Organisations Communautaires de Base (OCB), qui sont des parties prenantes nationales éligibles, dans leurs efforts de protection de l'environnement, pour créer un plus grand impact et des liens plus étroits entre les efforts locaux et les Acquis Environnementaux Mondiaux (AEM).

Il a commencé, au niveau national, à financer des micro-projets environnementaux en Décembre 2010. Depuis, il a réussi à fournir un appui technique et financier à plus de 60 micro-projets portés par des OBC et des ONG, dans les principaux domaines d'intervention du PMF/FEM (i) la préservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, (ii) l'atténuation des effets du changement climatique/ l'adaptation aux effets du changement climatique; (iii) la lutte contre la désertification, la déforestation et la dégradation des sols, (iv) la lutte contre les polluants Organiques Persistants (POPs) et (v) la lutte contre la pauvreté.

1.2.3.7 - BIOSECURITE

Dans le cadre du programme biosécurité, la Guinée, avec l'appui technique et financier du FEM, a organisé trois sessions de formation des acteurs concernés par la recherche et la diffusion des informations au niveau du centre d'échange

d'informations sur la biosécurité (BCH). Elle a aussi, sur financement du CILSS, procédé à la révision et à l'actualisation de sa politique nationale de biosécurité et du cadre légal de gestion des organismes génétiquement modifiés.

1.2.3.8 - LA CITES

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la CITES et de l'application des dispositions juridiques nationales, la Guinée a mis en place un comité national de surveillance sur l'application de la loi sur les fraudes en matière de faune. Ce comité a procédé à de nombreuses saisies, arrestations et traductions en justice de contrevenants.

1.2.3.9 - LA RECHERCHE TAXONOMIQUES

En 2013, un total de 336 espèces a été recensé à travers les rapports d'études d'impact environnementales réalisées par les projets de développement et autres rapports, complétant ainsi à 6347 le nombre d'espèces animales et végétales inventoriées en Guinée. D'autres espèces ont été répertoriées dans différents rapports :

Dans le cadre du projet SIAP, 112 espèces de poissons osseux, complétant ainsi le nombre d'espèces inventoriées en Guinée à 612.

- Dans les rapports d'études d'impact environnementales réalisées par les projets de développement et autres rapports, 29 espèces de mammifères ont été recensées, complétant ainsi à 260 le nombre d'espèces connues.
- Dans le cadre des études d'impact environnementale réalisées à Koumbia, Kamsar et aux Monts Nimba, ainsi que dans l'évaluation des peuplements d'oiseaux des Aires Marines Protégées (AMP) de Guinée (Tristao et Alcatraz), 242 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Ce nombre s'ajoute aux 518 recensées dans le cadre de la monographie nationale sur la diversité biologique, complétant ainsi le nombre à 760 espèces.
- L'inventaire des cétacés effectué en 2004, dans la Zone Economique Exclusive Guinéenne (ZEEG) a répertorié 8 espèces de cétacés portant l'effectif total de cétacés inventorié à 16.
- L'inventaire des Amphibiens et des reptiles des Îles Tristao en 2012 et celui réalisé dans le cadre de l'étude d'impact environnementale et sociale du projet d'exploitation de fer des Monts Nimba (2012 – 2013) ont répertorié 20 espèces.
- Pour ce qui est des Virus, en plus des 31 espèces inventoriés dans la Monographie Nationale, une espèce agent causale de la fièvre Ebola a fait son apparition en janvier 2014. Le processus d'identification de ce virus est en cours.

12.3.10 – LA CREATION D'UNE PREFECTURE MARITIME

Il est important de noter la création d'une Préfecture maritime par Décret D/2012/081/PRG/SGG du 18 juin 2012. Cette institution investie du pouvoir de police générale, avec autorité, dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'Etat en mer, notamment en ce qui concerne la défense des droits souverains et des intérêts de la Nation, le maintien de l'ordre public, la sauvegarde des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la coordination de la lutte contre les activités illicites.

1.3 – LES PRINCIPAUX DANGERS QUI MENACENT LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Les principaux dangers qui menacent la diversité biologique sont principalement les pratiques culturelles inappropriées, les feux de brousse, les fours à briques, l'exploitation abusive des forêts, la coupe de bois de mangrove, le fumage du poisson, l'extraction de sel de mangrove, l'extraction des produits secondaires de la forêt, l'élevage, la pêche, la chasse, l'industrie minière, les infrastructures et l'urbanisation. Ces dangers sont suffisamment développés dans le quatrième rapport.

En plus de ces menaces d'autres ont été observées, notamment :

1.3.1 - LE BRACONNAGE

Le braconnage est une menace majeure dans les quatre régions naturelles de la Guinée. Il est pratiqué sous forme de chasse ou de pêche illégale. Le braconnage par la chasse concerne principalement les antilopes, les rongeurs et les suidés. Au Mont Nimba par exemple, ce sont les gros rongeurs et les antilopes qui sont principalement ciblés pour la consommation et la commercialisation intra-villageoise. De plus, la majorité des captures d'ongulés sont constituées de jeunes individus et les taux de prélèvement sont tels qu'ils ne permettent pas la régénération des populations animales ciblées. Le marché de viande de brousse de Faranah-ville est particulièrement important et serait massivement approvisionné avec des animaux abattus dans le Parc du Haut Niger.

Un suivi du commerce de viande de brousse a dénombré plus de 9000 pièces de gibier correspondant à 170 tonnes de viandes mises en vente sur les marchés de 16 villages des aires adjacentes au Parc du Haut Niger. Dans ce parc, le

braconnage est le fait des allochtones, des autochtones et des militaires. A Diécké, le braconnage est le fait des riverains et des allochtones.

Dans les AMP des Iles de Loos et à Tristao, les populations résidentes effectuent des prélèvements d'œufs de tortues sur les plages. Par ailleurs, la chasse aux singes est pratiquée dans les Iles de Loos, tandis que dans les Iles Tristao, des pélicans sont capturés puis revendus à Kamsar et au Sénégal. Le développement de la chasse commerciale aux phacochères devient préoccupant (photos 2 et 3).



Photos n° 2 et 3 : Viande de brousse (Phacochère) à Katountou

1.3.2 - LA POLLUTION

Les principales catégories de sources de pollution due aux activités terrestres et qui affectent l'environnement en Guinée sont :

- les eaux usées d'origine urbaine et industrielle (y compris les eaux usées domestiques);
- l'érosion côtière, la salinisation, la surexploitation des mangroves, la sédimentation, l'ensablement et l'acidification des sols;
- les détritits, déchets solides, matières plastiques et les débris marins
- les métaux lourds souvent à l'état de traces (les huiles et les hydrocarbures provenant des rejets et effluents industriels urbains et des sites portuaires) ;
- les polluants atmosphériques, tel que les émissions dans la couche atmosphérique de monoxyde et de dioxyde d'azote, les poussières de bauxite calcinée et de carbone dues d'une part, aux rejets des unités minières et des diverses industries, d'autre part aux véhicules en circulation, en particulier dans les grandes villes.

Des études ont été réalisées pour le suivi de la pollution dans deux aires marines protégées de 2010 à 2012. A titre illustratif, les valeurs ci-après ont été obtenues dans les analyses des échantillons:

Le dosage de certains paramètres, comparé aux normes internationales tolérées (normes OMS), a permis de déterminer des modifications non admissibles de la composition normale des milieux récepteurs et d'en déduire d'éventuelles pollutions dues à ces rejets industriels.

La contamination est grande dans les eaux de mer, contrairement aux eaux de puits où elle est plus modérée. L'augmentation de la concentration des différents paramètres physico-chimiques au fur et à mesure que l'on approche l'exutoire des déchets miniers prouve qu'il y a une contamination par les effluents industriels. Les valeurs de certains paramètres déterminés évoluent en dent de scie, tout en restant toujours au-dessus des normes tolérées. Les activités minières sont donc source de pollution, ce qui pourrait s'avérer grave si des précautions ne sont pas prises à temps opportun.

Des résultats de l'analyse des sols à Boké, il ressort que dans tous les paramètres physico-chimiques analysés, seule la valeur du plomb dépasse la norme de l'OMS ; cela indique une contamination (voir tableau ci-dessous).

Tableau N° 9 : Résultats de l'analyse des sols

Paramètres	Valeurs	Norme OMS	Remarque
pH	7,50	7,7-8,3	De tous les paramètres physico-chimiques analysés, les valeurs du Plomb et du Cadmium dépassent la norme de l'OMS ; cela indique une contamination.
Conductivité (µs/cm)	790	-	
MO (mg/l)	3,20	-	
Cadmium (mg/l)	5,02	0,01	
Plomb (mg/l)	0,79	0,01	

Source : Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées (DNDBAP), 2010

Des résultats d'analyse d'eau de mer de kamsar / Boke, il ressort de tous les paramètres physico-chimiques analysés que les valeurs du Fer, Phosphate, TSS, Aluminium, Plomb et Cobalt sont au-dessus de la norme de l'OMS ce qui indique que l'eau de mer est fortement contaminée.

Tableau N° 10: Résultats d'analyse d'eau de mer de Kamsar- District Taigbè à 500m usine (Boké)

Paramètres	Valeurs	Norme OMS	Remarque
pH	6,37	8,2-8,3	De tous les paramètres physico-chimiques analysés les valeurs du Fer, Phosphate, TSS, Plomb et Cobalt sont au-dessus de la norme de l'OMS ce qui indique que l'eau est fortement contaminée.
Conductivité (µs/cm)	1302	56 000	
TDS (mg/l)	651	-	
Turbidité (NTU)	30,4	-	
Fer (mg/l)	1,07	<0,001	
Nitrate (mg/l)	0	0,003	

Sulfate (mg/l)	650	2750
Phosphate (mg :l)	0,41	0,006
TSS (mg/l)	520	<10
Aluminium (mg/l)	0	<0,001
Cadmium (mg/l)	<LD	<0,001
Plomb (mg/l)	0,49	<0,001
Cobalt (mg/l)	0,28	<0,001
Hydrocarbure (µg/l)	8	<10

Source : Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées (DNDBAP), 2010

1.3.3 – LA COUPE ABUSIVE DU BOIS

Le potentiel en bois du pays n'est pas encore évalué. Toutefois, la coupe abusive de bois à des fins commerciales devient une activité courante.

Tous les écosystèmes sont concernés par la coupe de bois d'œuvre, de service, de chauffe (cuisines, fours à briques, production de sel, fumage de poisson).

Le déclin de la ressource en bois engendre une hausse des prix de la ressource et impacte la bourse des acquéreurs, réduit les stocks pour un potentiel non connu, compromet à terme les besoins des générations futures.

1.3.4 – LES SYSTEMES DE PRELEVEMENT DES PLANTES MEDICINALES

Les impacts concernent les soins de santé humaine, animale ainsi que les prélèvements à des fins commerciales. Ces dernières sont effectuées souvent par extraction des écorces, des racines, des fleurs, des tiges, de la sève, des tanins et par arrachage du plant entier. Ces pratiques sont préjudiciables au potentiel végétal et compromettent à terme la durabilité des prélèvements. Cela induit la hausse des prix d'acquisition, la rareté des plantes, l'éloignement des sites de prélèvements, et impacte le bien-être des populations dont 80% utilisent des recettes traditionnelles pour ses soins.

1.3.5 – LES FEUX DE BROUSSE

Ils constituent un fléau néfaste qui continue de dévaster des étendues considérables. Ces feux sauvages calcinent toutes les ressources forestières soufflent quelquefois des villages entiers et n'épargnent ni animaux domestiques, ni vies humaines. Chaque année le nord-est de la Guinée qui couvre les 11 Préfectures les plus sensibles (Siguiré, Dinguiraye, Mandiana, Kouroussa, Dabola, Kankan, Faranah, Kérouané, Kissidougou, Guéckédou et Beyla), est ravagé par ces feux.

Les chasseurs, les éleveurs, les récolteurs de miel, les agriculteurs, les fours à briques, la carbonisation et les fumeurs de cigarettes, sont les principaux responsables du déclenchement de ces feux.

En 2013, des rapports d'experts ont noté une régression très sensible de l'envergure et de l'impact négatif des feux de brousse grâce à l'application des techniques de feux précoces favorisés par l'entremise des comités villageois de gestion des feux, l'organisation de réunions de sensibilisation, la collaboration avec les médias et les ONG (PNUD, 2013, voir photo ci-dessous).



Photo n° : Feu de brousse en haute Guinée

1.3.6 – EXPLOITATION MINIERE

La Guinée reste la première réserve du monde en Bauxite (2/3 des réserves mondiales) avec plus de 40 milliards de tonnes dont 20 milliards immédiatement exploitables d'une teneur en alumine de plus de 40% (MMG, 2006).

Les activités d'exploitation minière industrielle et artisanale exercent une forte pression sur la faune, la flore, l'eau, dégradent les paysages et détruit les bas-fonds, déversent des boues rouges dans les cours d'eau et ont des impacts négatifs sur la biodiversité des eaux douces, marines et côtières. Les boues comblent les rivières, les fleuves et les mares et provoquent des pollutions et des problèmes de disponibilité en eau potable du fait de la turbidité permanente des plans d'eau et présentent ainsi de sérieux problèmes pour la survie de la diversité biologique et des populations.

En outre, dans les zones minières les armes à feu utilisées pour la chasse sportive et commerciale foisonnent et ce type de chasse détruit un grand nombre de mammifères et d'oiseaux.

Les envolées des poussières dans les environs des unités industrielles constituent d'autres problèmes environnementaux. Le séchage de la bauxite dans les unités de traitement de la bauxite constitue en soi une autre source de pollution atmosphérique.

1.3.7 – LES SYSTÈMES AGRICOLES INAPPROPRIÉS

Les systèmes agricoles inappropriés modifient considérablement les écosystèmes à travers les défrichements, les brûlis et les déboisements excessifs entraînant toute une suite de dégradations des ressources vivant dans les écosystèmes concernés.

La mécanisation tout azimut sans précautions contribue à l'appauvrissement des sols par le retournement en profondeur de la couche arable et l'érosion provoquée sur les pentes. Les pratiques agricoles non viables ont des incidences néfastes sur la diversité biologique des espèces tant sauvages que domestiques aux niveaux des écosystèmes, des espèces et des gènes. Elles ont pour effet une dégradation d'envergure de la diversité agricole et des habitats par le biais de la destruction des ressources biotiques et abiotiques et de la menace qu'elles font peser sur les ressources naturelles dont dépend l'agriculture.

Les aménagements Hydroagricoles constitués d'ouvrages, de barrages, de digues, de nouvelles routes et de terres aménagées nécessitent de gros travaux de défrichage du couvert végétal, d'abattage des arbres et de grands mouvements de terre (déblais et remblais), provoquent la destruction des habitats de nombreuses espèces de faune, de flore terrestres et aquatiques. Les aménagements Hydroagricoles perturbent la migration de certaines espèces aquatiques et leur cycle normal de reproduction et de croissance.

1.4 - LES IMPACTS DU DECLIN DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DES ECOSYSTEMES SUR LE BIEN-ETRE HUMAIN, LES MOYENS DE SUBSISTANCE, LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

1.4.1 – LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

En Guinée, les activités de pêche sont celles artisanales et industrielles. Le potentiel de ressources halieutiques maritimes exploitable est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes par an. A l'échelle de la pêche artisanale, le nombre d'embarcations est passé de 2 561 barques (en 1997) à 6 025 barques en 2012. Ce qui correspond à une augmentation de 3 464 barques pour un taux d'accroissement de 2,35 fois.

La pêche industrielle est passée de 134 navires (en 1997) à 73 navires en 2012, ce qui fait une réduction de 61 navires pour un taux de réduction de 0,54 fois.

Les captures totales sont passées de 99366 Tonnes en 1997 à 167 664 tonnes en 2012 soit une augmentation de 68298 tonnes (CNSHB/ONP, 1997-2012).

Analyse :

- Malgré la réduction du nombre de bateau de pêche industrielle de 134 à 73 (soit une réduction de 61 navires), l'effort de pêche industrielle est passé de 50 822 tonnes à 68 661 tonnes, soit une augmentation de 17 839 tonnes ;
- En outre, le nombre de barques de pêche artisanale est passé de 2 561 à 6 025 (soit une augmentation de 3 464 barques). L'effort de pêche artisanale est passé de 48544 tonnes à 94 003 tonnes (soit une augmentation de 45 459 tonnes).
- Effort de pêche total en 1997 : 99 366 tonnes. Part de la pêche artisanale 48,9% ; part de la pêche industrielle 51,1% ;
- Effort de pêche total en 2012 : 162 664 tonnes. Part de la pêche artisanale 57,8% ; part de la pêche industrielle 42,2%.

A cette valeur, il faut ajouter la piraterie, l'incursion de la pêche industrielle dans les zones de nurserie et la capture des juvéniles, la surpêche, l'érosion côtière, les pollutions occasionnées par l'exploitation minière dans la zone côtière, entre autres.

Dans les eaux continentales, les mauvaises pratiques de pêche (utilisation de plantes ichtyo toxiques, d'explosifs, de mono filaments et de filets à petites mailles), ont conduit à une rareté de la ressource. Les populations humaines ne peuvent plus se procurer à suffisance des ressources halieutiques suite aux faibles efforts de pêche, à l'éloignement des lieux de capture, à l'augmentation du temps et du coût de pêche, entre autres.

1.4.2 – L'AGRICULTURE

Le mode d'agriculture pratiqué principalement est l'agriculture de basfonds et celle itinérante sur brûlis. Cette dernière est très consommatrice de main d'œuvre et de nouvelles terres agricoles acquises par le défrichement de forêts pour de courtes durées d'exploitation.

Mieux la réduction de la durée des temps de jachère, l'utilisation du feu pour le nettoyage des terres agricoles, la mauvaise utilisation d'intrants agricoles conduisent à l'appauvrissement de la diversité biologique et des écosystèmes. Ces pratiques ne peuvent permettre d'assurer un accès suffisant aux ressources alimentaires, ne peuvent garantir le bien être humain.

1.4.3 – L'ELEVAGE

Le cheptel domestique est composé d'espèces locales comprenant des bovins, ovins, caprines, porcins, équins et asins, notamment. La race N'Dama (espèce bovine) et les petits ruminants ne sont pas en dégénérescence génétique.

L'élevage est transhumant. Les parcours pastoraux sont naturels, couvrent environ 70 000 km² et assurent l'essentiel de l'alimentation du cheptel. Cette surface s'amenuise en raison de l'extension de l'agriculture et du développement urbain. Il s'en suit une augmentation de la charge sur les surfaces pastorales, une pression sur les espèces floristiques appréciées, le piétinement des sols, la dégradation des écosystèmes. Cela induit une perte en ressources protéiniques, une baisse du revenu des éleveurs et des agriculteurs, une hausse du prix des produits d'élevage.

1.4.4 – LES AIRES PROTEGEES

Si le taux de couverture en aires protégées a connu un accroissement sur le plan national (8% en 2010 à 15% en 2014), les activités d'exploitation des ressources ont eu un impact négatif sur le plan de la conservation (défrichements cultureux, braconnage, etc.) et du bien être humain.

Le potentiel des ressources en faune est plus remarquable dans les unités de conservation que dans les zones non classées. La viande de brousse est issue principalement des zones périphériques des aires protégées. Elle constitue pourtant la base de la consommation en protéines animales des communautés villageoises.

Les espèces emblématiques (lion, éland de Derby d'Afrique de l'Ouest, hippotragus, buffle, chimpanzé) qui constituent pourtant une attraction phare pouvant générer des profits monétaires, sont devenues rares en raison du braconnage.

PARTIE II

II - LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LEUR MISE EN ŒUVRE ET L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2.1 - LES OBJECTIFS FIXES POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PAR LA GUINEE

2.1.1 – VISION

D'ici 2020, la population guinéenne et les institutions, à travers toutes leurs composantes socio-économiques et politiques, sont bien informées, bien sensibilisées sur les valeurs de la Diversité Biologique et les risques encourus par celle-ci, responsabilisées, motivées, performantes, engagées et dotées de capacités appropriée pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable des ressources biologiques et le maintien des services fournis par les écosystèmes.

2.1.2 – MISSION

Pour atteindre cette vision, la stratégie aura pour mission de prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique (réduire les pressions, restaurer les écosystèmes, partager de manière juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, injecter des ressources financières suffisantes, renforcer les capacités, intégrer la diversité biologique et ses valeurs dans des politiques appropriées et appliquées de manière efficace, des processus décisionnels soutenus par des bases scientifiques solides et une utilisation rationnelle de la diversité biologique), afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes sont résilients, continuent de fournir les services essentiels, préservent la diversité biologique et contribuent au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.

2.1.3 - LES PRINCIPES DIRECTEURS

Pour appuyer cette vision, la stratégie présente une série de principes directeurs qui servent de fondement à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques. La stratégie, pour orienter et canaliser les efforts futurs de la Guinée, fixe un cadre d'actions à tous les niveaux qui va améliorer notre capacité nationale d'assurer la productivité, la diversité et l'intégrité de nos systèmes naturels et ainsi, notre capacité de se développer de façon durable.

La stratégie promeut la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources. Elle reconnaît que la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources sont fondamentales pour nos collectivités locales. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle toutes les tranches de la société adopteront la vision et ses principes et contribueront à la réalisation de ses objectifs.

Il s'agira de :

- institutionnaliser les pratiques de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources au moyen des mesures législatives, réglementaires, administratives et fiscales ;
- adopter des mesures favorisant des systèmes de distribution équitable des revenus provenant de l'exploitation des ressources biologiques ;
- sauvegarder la diversité biologique en protégeant les gènes, les espèces, les habitats et les écosystèmes ;
- valoriser les ressources de la diversité biologique de façon durable en privilégiant des systèmes d'exploitation qui ne dilapident pas le capital nature.

Dans le respect des principes directeurs ci-après:

- la stratégie, plans d'action et programmes sur la diversité biologique devront préserver et accroître le bien-être des populations ainsi que la productivité et la diversité des écosystèmes ;
- Ils devront contribuer à l'atteinte du but global que représente le développement durable ;
- les objectifs des plans d'action devront refléter l'ensemble des dispositions de la Convention sur la diversité biologique ;
- les processus de planification de la diversité biologique devront être adaptatifs, cycliques, participatifs et intégrés aux mécanismes décisionnels du pays ;
- les communications et négociations devront être les pierres angulaires du processus décisionnel et d'action.

C'est pourquoi la stratégie doit se concentrer sur l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique dans les politiques sectorielles correspondantes. Elle définira des objectifs sectoriels qui devront être atteints par le biais de plans d'actions orientés vers :

- l'identification et la surveillance ;
- la conservation in-situ ;
- la conservation ex-situ ;
- l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique ;
- les mesures d'incitation ;
- la recherche et la Formation ;
- l'éducation et la sensibilisation du public ;
- la réduction des effets nocifs ;
- l'accès aux ressources génétiques ;
- l'échange d'informations ;
- la coopération scientifique et technique.

La conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources requièrent la participation des collectivités locales, des administrations centrales, régionales et préfectorales, des ONG, des entreprises publiques et privées, des établissements d'enseignement, des Instituts de recherche et la coopération de la communauté internationale.

2.1.4 - LES BUTS STRATÉGIQUES

La consultation nationale a adopté les cinq buts stratégiques suivants :

- A . Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société.
- B . Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable.
- C . Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.
- D . Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.
- E . Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

2.1.5 – Les CIBLES NATIONALES ADOPTÉES POUR METTRE EN ŒUVRE LES BUTS ET OBJECTIFS D'AICHI

a) - Pour le but stratégique A : la consultation nationale a adopté les objectifs (1, 2, 3 et 4)

Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

- 1) **Cible 1** : conscientisation des populations sur les valeurs de la diversité biologique (au moins 45% de la population est conscientisée) ;
- 2) **Cible 2** : Définition et exécution de mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique par les différents acteurs concernés.

Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

- 3) **Cible 1** : Intégration des valeurs de la diversité biologique dans les stratégies nationales et sectorielles de développement et de réduction de la pauvreté ;
- 4) **Cible 2** : Intégration des valeurs de la diversité biologique dans les processus nationaux, sectoriels et locaux de développement et de réduction de la pauvreté ;
- 5) **Cible 3** : Incorporation des valeurs de la diversité biologique dans les comptes nationaux.

Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

- 6) **Cible 1** : Identification, évaluation et réduction progressive ou élimination des incitations et/ou subventions néfastes pour la diversité biologique afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables ;
- 7) **Cible 2** : Elaboration et application d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

- 8) **Cible 1** : Le gouvernement guinéen a pris des mesures pour assurer une production et une consommation durables, pour maintenir les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres ;
- 9) **Cible 2** : Les entreprises et les parties prenantes à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

b) - Pour le but stratégique B, la consultation nationale a adopté quatre de ses six objectifs (5, 6, 7, et 9).

Les objectifs 8 et 10 n'ont pas été retenus par ce que la Guinée n'a pas de récifs coralliens et utilise très peu d'engrais et de pesticides.

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

- 10) **Cible 1** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris et appliqué des mesures pour réduire de moitié ou à près de zéro le rythme d'appauvrissement de certains habitats naturels ;
- 11) **Cible 2** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour réduire de moitié ou à près de zéro la dégradation de certains habitats naturels ;
- 12) **Cible 3** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour réduire de moitié ou à près de zéro la fragmentation de certains habitats naturels.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons, d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant d'approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

- 13) **Cible 1** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour une gestion et une exploitation durable et légale de tous les stocks de poissons, d'invertébrés et de plantes aquatiques et pour l'application d'approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée ;
- 14) **Cible 2** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures et des plans de récupération d'un certain nombre d'espèces épuisées par les pêcheries;
- 15) **Cible 3** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables ;
- 16) **Cible 4** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

- 17) **Cible 1** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour gérer d'une manière durable les zones consacrées à l'agriculture, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique ;

- 18) **Cible 2** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour gérer d'une manière durable les zones consacrées à l'aquaculture, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique ;
- 19) **Cible 3** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour gérer d'une manière durable les zones consacrées à la sylviculture, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

- 20) **Cible 1** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces ;
- 21) **Cible 2** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour identifier et classer par ordre de priorité les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction ;
- 22) **Cible 3** : L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour la gestion des voies de pénétration, le contrôle ou l'éradication des espèces prioritaires, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

c) Pour le but stratégique C, la consultation nationale a adopté e ses trois objectifs (11,12 et 13).

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

- 23) **Cible 1** : au moins 885 085 ha (9%) d'écosystèmes terrestres, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre ;
- 24) **Cible 2** : au moins 590 057 ha (6%) d'écosystèmes d'eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre ;
- 25) **Cible 3** : au moins 983 428 ha (10%) d'écosystèmes marins et côtiers, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

- 26) **Cible 1** : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation est amélioré ;
- 27) **Cible 2** : D'ici à 2020, les espèces menacées d'extinction connues qui tombent le plus en déclin sont identifiées et leur état de conservation est amélioré.

Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

- 28) **Cible 1** : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée;

- 29) **Cible 2** : D'ici à 2020, des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle.

d) Pour le but stratégique D, la consultation nationale a adopté les trois objectifs (14, 15 et 16).

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

- 30) **Cible 1** : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables ;
- 31) **Cible 2** : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées.

- 32) **Cible 1** : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées grâce aux mesures de conservation, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification ;
- 33) **Cible 2** : D'ici à 2020, les écosystèmes dégradés sont identifiés et au moins 15% sont restaurés, contribuant à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages écoulant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

- 34) **Cible 1** : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.

e) Pour le but stratégique E, la consultation nationale a adopté les quatre objectifs (17, 18, 19 et 20).

Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

- 35) **Cible 1** : D'ici à 2015, le gouvernement guinéen a élaboré et adopté les instruments de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique ;
- 36) **Cible 2** : D'ici à 2015, les Sectorielles guinéennes ont élaboré et adopté les instruments de politique sectorielle, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés intégrant la diversité biologique ;
- 37) **Cible 3** : D'ici à 2015, les organisations communautaires et les communautés locales guinéennes mettent en œuvre des plans d'action locaux de développement efficaces, participatifs et actualisés intégrant la diversité biologique.

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

- 38) **Cible 1** : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont identifiées, pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents;

- 39) **Cible 2** : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur.

Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

- 40) **Cible 1** : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique sont améliorées, transférées et appliquées ;
- 41) **Cible 2** : D'ici à 2020, les connaissances sur les valeurs associées à la diversité biologique, son fonctionnement, son état et ses tendances et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées et largement partagées.

Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

- 42) **Cible 1** : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels;
- 43) **Cible 2** : D'ici à 2015 au plus tard, le Gouvernement guinéen aura évalué et notifié les besoins en ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources.

2.2 - APPROCHES POUR L'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AFIN D'INCORPORER CES OBJECTIFS ET DE SERVIR D'INSTRUMENT EFFICACE D'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La première stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources et son plan d'actions ont été adoptés en janvier 2002. Pour sa mise en œuvre, de nombreuses actions concrètes ont été réalisées pour favoriser l'intégration de la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources dans les préoccupations nationales de développement.

Cependant, force est de reconnaître que les résultats obtenus à tous les niveaux sont en deçà des objectifs définis à la base ; d'où la raison fondamentale qui a motivé la révision et l'actualisation de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources et son plan d'actions pour en faire de véritables outils de développement socio-économique.

2.3 - MESURES PRISES POUR APPLIQUER LA CONVENTION, DEPUIS LE QUATRIEME RAPPORT NATIONAL, ET LES RESULTATS DE CES MESURES

Malgré la conjoncture, la Guinée a pris d'importantes mesures pour appliquer la Convention sur la diversité biologique sur le territoire national.

Les mesures et les résultats listés figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Mesures d'application de la Convention et leurs résultats

Mesures	Résultats
Mesures Juridiques	
Amendement et actualisation des dispositions légales nationales en matière de gestion des risques biotechnologiques	Les dispositions légales nationales en matière de gestion des risques biotechnologiques sont amendées et actualisées en vue de leur soumission pour adoption par l'Assemblée Nationale
Soumission du Protocole de Nagoya à l'Assemblée nationale pour adoption	Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages issus de la diversité biologique est adopté par l'Assemblée Nationale en vue de sa ratification
Élaboration de la Loi instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation	Les dispositions légales régissant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation sont élaborées, validées, adoptées et promulguées.
Élaboration de la Loi portant modification et amendement du Code Minier de 1995	Les dispositions légales sur l'exploitation des ressources minières sont révisées, amendées et promulguées.
Élaboration de la Loi instituant la législation sur les pesticides et certains de ses textes d'application	Les dispositions légales relatives à l'utilisation des pesticides élaborées, validées, adoptées et promulguées.
Signature de l'Arrêté portant adoption du guide général d'évaluation environnementale	Les procédures à suivre pour la préparation des études environnementales et sociales sont mises en place
Signature de l'Arrêté portant création et mode de fonctionnement des Comités Préfectoraux de suivi environnemental et social des plans de gestion environnementale et sociale (PGES)	Les Comités Préfectoraux de suivi environnemental et social des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) sont mis en place et leur mode de fonctionnement est défini
Élaboration des textes de loi fixant le régime des associations et régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuels à caractère non financier ;	En la matière, le Ministère de l'Administration du territoire a fait promulguer de nombreux textes légaux tels que : - le code des collectivités décentralisées qui regroupe en un seul document 87 textes législatifs et réglementaires - la production et la promulgation de deux lois régissant la vie des associations, groupements, mutuelles et coopératives.
Élaboration des textes juridiques portant institution, organisation et fonctionnement des collectivités ;	
Élaboration d'un code des collectivités locales	
Élaboration de textes juridiques régissant l'Organisation, le fonctionnement et les attributions des Circonscriptions Territoriales	
Mesures Politiques	
Élaboration de la troisième version du Document de stratégie de réduction de la pauvreté	La troisième version du Document de stratégie de réduction de la pauvreté est élaborée, validée et adoptée
Élaboration du plan quinquennal National de développement socio-économique 2011-2015	Le plan quinquennal National de développement socio-économique 2011-2015 est élaboré, validé et adopté
Élaboration de la Politique nationale de l'environnement	Le Document de Politique nationale de l'environnement est élaboré, validé et adopté

Révision du Cadre national de gestion des risques biotechnologique	Le Document Cadre national de gestion des risques biotechnologiques amendé et actualisé
Elaboration du Plan national d'investissement en environnement (PNIE)	Le Plan national d'investissement en environnement (PNIE) est élaboré, validé, adopté et est en cours de mise en œuvre
Elaboration du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)	Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) est élaboré, validé et adopté
Elaboration de la lettre de politique nationale de Décentralisation et de développement local	
L'initiation et l'intégration de l'élaboration de plans de développement local (PDL) par les collectivités servant le cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement socio-économique local.	Les capacités des acteurs de développement à la base sont renforcées pour leur permettre d'élaborer les PDL de leurs localités
La couverture entière du territoire national en collectivités locales (38 Communes urbaines et 304 Communes Rurales)	Des Communes urbaines (38) et des Communes Rurales (304) sont installées sur toute l'étendue du territoire national pour faciliter la gestion du développement socio-économique à la base par les vrais acteurs
La mise en place d'un guide harmonisé de planification comme outil de référence pour la planification du développement local	un guide harmonisé de planification est mis en place pour faciliter la planification du développement local
Le renforcement des capacités de gestion des élus locaux	les élus locaux à tous les niveaux sont régulièrement informés et formés sur la gouvernance locale
Célébration de la Journée mondiale sur les oiseaux migrateurs	La Journée mondiale sur les oiseaux migrateurs est célébrée pour informer et sensibiliser les populations sur la nécessité de conserver l'avifaune migratrice qui est un indicateur de l'état des écosystèmes
Célébration de la Journée mondiale des forêts	La Journée mondiale des forêts est célébrée pour informer et sensibiliser les populations sur la nécessité de conserver et d'exploiter durablement les forêts
Célébration de la Journée mondiale de la biodiversité	La Journée mondiale de la biodiversité est célébrée pour informer et sensibiliser les populations sur la nécessité de conserver et d'exploiter durablement la diversité biologique
Célébration de la Journée mondiale de l'environnement	La Journée mondiale de l'environnement a été célébrée pour informer et sensibiliser sur l'importance de la protection de l'environnement dans le développement socio-économique du Pays.
Elaboration de la politique nationale de l'habitat	La politique nationale de l'habitat est élaborée, validée et adoptée. Cette politique à travers sa vision 2021 met l'accent sur l'actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, la réalisation d'infrastructures et d'équipements, la préservation de l'environnement en vue de créer un cadre de vie sain et durable, l'identification, l'immatriculation des réserves foncières de l'État, des collectivités locales et des Etablissements publics, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace et socialement équitable.
Mise en œuvre du Projet de renforcement de la résilience et de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans la zone côtière vulnérable en Guinée (RAZC)	Le Projet de renforcement de la résilience et de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans la zone côtière vulnérable en Guinée est mise en œuvre et renforce la protection des zones et communautés côtières contre les changements et la variabilité climatique dans certaines préfectures de la

	zone concernée
Elaboration du Projet Biogaz en Guinée	Le Projet Biogaz élaboré est financé par le PNUD/FEM et est en cours de mise en œuvre en vue de la réduction des pressions sur les ressources ligneuses de la mangrove
Création d'une ferme pilote d'élevage d'huîtres sur l'île de Touguissouri, dans la Préfecture de Dubréka	Cette ferme pilote d'élevage d'huîtres a contribué d'une part à l'information et la sensibilisation des décideurs concernés par les menaces qui pèsent sur les ressources biologiques de la mangrove et la nécessité de leur exploitation rationnelle. D'autre part, elle a contribué à informer et sensibiliser les exploitants traditionnels d'huîtres et autres acteurs membres des groupements sur les menaces qui pèsent sur les ressources biologiques de la mangrove et sur la nécessité d'introduire l'élevage d'huîtres et a aidé à leur structuration et formalisation et à leur formation sur toutes les étapes biotechnologiques de l'élevage de l'huître, dans l'objectif de réduire la pression sur les ressources ligneuses de la mangrove.
Initiation de groupements paysans de Kakossa, Kaback, Koba et Kito à la technologie de l'élevage des huîtres dans le cadre du projet RAZC	<ul style="list-style-type: none"> - Cette initiation a eu pour résultats de structurer et formaliser quatre (4) groupements d'élevage d'huître de mangrove et de renforcer leurs capacités organisationnelles ; - les exploitants traditionnels d'huîtres sont informés et sensibilisés sur les menaces qui pèsent sur la mangrove et les réserves naturelles d'huîtres et sur la nécessité d'introduire l'élevage des huîtres ; - quatre (4) barques moyennes non motorisées et deux (2) barques motorisées ont été confectionnées pour les sites de Koba-Kito et de Kaback ;
Mise en œuvre du Programme de Microfinancement du FEM	Appui technique et financier aux Organisations non gouvernementales (ONG) et aux Organisations Communautaires de Base (OCB), dans leurs efforts de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie des populations.
Elaboration du plan quinquennal 2011-2015 de la Guinée	Le plan quinquennal 2011-2015 fait de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique, dans un objectif de développement durable. Le coût des projets à caractère environnemental identifiés dans le Plan quinquennal est estimé à 44 millions de \$US.
Elaboration annuelle de plans de pêche	Chaque année des plans de pêche sont élaborés, validés et approuvés. Ces plans annuels complètent les dispositions légales relatives à la pêche et constituent en soit le support des mécanismes de gestion, de conservation, de protection et d'exploitation des ressources halieutiques. Ils ont pour objectif général de sauvegarder le patrimoine national que constituent les ressources halieutiques, de garantir la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques, de protéger et de conserver les écosystèmes côtiers et marins.
Mise en œuvre du Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant	Les systèmes de production du bétail endémique sont améliorés et son habitat naturel

Endémique (PROGEBE) en Guinée	conservé
Mécanismes institutionnels et coopératifs pertinents	
Mise en place de comité national de répression du trafic de la faune sauvage dans le cadre de la CITES	Contribuer à appliquer la loi sur la faune sauvage par la création de synergie au niveau institutionnel
Mesures de financement	
Organisation d'une Table ronde de bailleurs pour financement de la gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées	Mobilisation des financements pour la période 2014 – 2020 pour la gestion des aires protégées
Organisation d'une Table ronde de partenaires Techniques et financiers pour le financement du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)	Des partenaires techniques et financiers ont pris des engagements pour appuyer la Guinée dans la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) à hauteur de 230 311 000 \$US sur un gap de 881 543 000 \$US pour un besoin total de 1 111 854 000 \$US;
Appui à la création d'aires protégées	Renforcement de la conservation des habitats et des espèces
Appui à l'opérationnalisation du corps paramilitaire des Conservateurs de la nature	Renforcement des capacités du Corps paramilitaire en matière de gestion des ressources naturelles
Appui aux Secteurs de la croissance	Le financement des projets à caractère environnemental identifiés dans le Plan quinquennal est estimé à 44 millions de \$US.

2.4 - MESURES D'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LES STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES SECTORIELS ET INTERSECTORIELS PERTINENTS

2.4.1 - PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETÉ (DSRP III, 2013-2015)

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III, 2013-2015) reconnaît dans son chapitre "Gestion environnementale" que la Guinée dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles, des écosystèmes variés, une importante diversité biologique, d'importantes ressources en eau faisant de la Guinée le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest.

Il reconnaît également que la plupart de ces ressources naturelles sont actuellement menacées par des actions anthropiques, résultants de l'ampleur de la pauvreté notamment dans les zones rurales, le développement des zones minières et l'urbanisation accélérée, les effets néfastes des changements climatiques et un manque récurrent de ressources financières pour leur protection.

De ce fait les défis à relever sont importants et multiples et portent principalement sur: (i) la lutte contre la dégradation des sols ; (ii) la maîtrise des ressources en eau ; (iii) l'amélioration de la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale ; (iv) la préservation de la diversité biologique, v) l'approvisionnement durable en énergie et vi) la maîtrise des risques biotechnologiques.

Le gouvernement à travers ce document s'engage à assurer la promotion du développement à la base pour le renforcement progressif des assises et du processus de décentralisation.

Il vise comme objectifs:

- appuyer les communautés à la base dans leurs initiatives et projets axés sur la lutte contre la pauvreté ;
- renforcer le maillage du territoire en structures à base communautaire ;
- renforcer les capacités des organisations de développement à la base;
- appuyer les populations à travers les collectivités territoriales à concevoir, mettre en œuvre et gérer de manière participative des initiatives leur permettant une prise en charge de leur développement;
- renforcer les structures d'application des conventions et textes de protection de la diversité biologique, des ressources renouvelables et de la nature.

D'une manière générale, l'objectif visé consiste à intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales et le taux de perte de la biodiversité. La finalité est de favoriser l'amélioration des conditions de vie des générations présentes sans hypothéquer la pérennité de la base productive pour les générations futures et protéger l'environnement.

2.4.2 - INTEGRATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

a) - SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Dans ce cadre, le secteur de l'Environnement s'est doté, pour la première fois d'un projet de normes nationales environnementales et d'une station de réception et de traitement des images satellitaires en vue du suivi des paramètres environnementaux. Par ailleurs, 350.000 plants forestiers ont été fournis par 32 pépinières privées et communautaires, 6 plans de gestion de forêts villageoises réalisés, des plans d'aménagement et des plans de gestion de 5 forêts communautaires mis à disposition dans les préfectures de Kindia et Dalaba ; 200 ha reboisés en participation paysanne et 220 ha reboisés au titre de la campagne 2011, des comités villageois de gestion des feux de brousse créés, les travaux d'aménagement hydro-agricole de la plaine de Leyba à Lola lancés dans le cadre de la conservation de la biodiversité des Monts Nimba, la forêt classée de Kakimbo reboisée à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'Environnement.

b) SECTEUR FORESTIER

Dans ce domaine, l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans sectoriels a permis, entre autres : i) la promotion de la participation de la population à la création, au développement et à la gestion des forêts publiques, communautaires et privées, ii) la promotion de l'émergence d'acteurs privés dans la transformation du bois et de ses dérivés, iii) de réaliser des activités de conservation, d'identification et de sensibilisation.

c) - SECTEUR DE L'ELEVAGE

De même, l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans a permis à ce secteur : i) de disposer d'un arsenal juridique relativement bien étoffé qui définit les règles de pratiques de l'élevage traditionnel, des pâturages et les principes relatifs à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales, ii) de mettre en place un système de conservation et de protection des races locales d'animaux domestiques telles que la vache N'Dama, le mouton Djalonné, la chèvre naine d'Afrique et un réseau d'épidémiolo-surveillance des maladies du cheptel, l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du secteur.

d) - SECTEUR DES AIRES PROTEGEES

Une stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées a été élaboré et porte sur les domaines prioritaires suivants : i) la conservation de la diversité biologique au niveau national et transfrontalier, ii) le développement local et l'utilisation durable de la diversité biologique, iii) le développement durable du tourisme, iv) la recherche scientifique, le renforcement de capacités, le suivi et l'évaluation de la conservation de la diversité biologique, v) l'information, l'éducation et la communication environnementales, vi) le financement durable de la conservation de la diversité biologique, vii) l'inventaire et la surveillance, la création et l'aménagement de parcs nationaux et viii) la protection des bassins des grands fleuves soudano - sahéliens.

e) - SECTEUR DE L'AGRICULTURE

La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) intègre également la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le programme du NEPAD et des OMD. Cette politique comporte 9 programmes dont les cinq premiers prennent en considération la diversité biologique. Les objectifs spécifiques sont entre autres de contribuer à augmenter la production et la productivité des exploitations familiales et assurer une utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement. Le PNIASA a développé le programme 4.

f) - SECTEUR DES MINES

Le programme de développement du Département en charge des Mines prend en compte la diversité biologique dans les études d'impact. Dans le cadre de l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets miniers en cours de réalisation dans la région sud-est de la Guinée, des évaluations rapides de la diversité biologique ont été réalisées pour définir l'état des lieux avant l'exploitation. Le but visé par ces évaluations a été la collecte de données scientifiques sur l'état des espèces et du milieu, afin d'émettre des recommandations, entre autres, sur la conservation et la gestion durable de la diversité biologique.

g) SECTEUR DE LA SANTE

La création d'une Direction Nationale de la médecine traditionnelle et l'inventaire des plantes médicinales par le Département de la Santé est une forme éloquente de l'intégration de la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique.

h) SECTEUR DU TOURISME

Un Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontaliers en Afrique de l'Ouest au profit de 09 pays de la sous-région, grâce au soutien financier de la coopération Coréenne et de l'Organisation de la Conférence Islamique a été initié.

Les objectifs du projet intègrent la conservation de la diversité biologique à travers la gestion durable du tourisme.

i) SECTEUR DE LA PECHE

Le plan de gestion et d'aménagement des pêcheries est le support des mécanismes de gestion et de conservation en vue de garantir une exploitation durable des ressources halieutiques.

Des plans annuels de gestion des pêches sont élaborés sur la base des informations techniques et scientifiques recueillies sur l'état de la ressource et fondés sur l'analyse des statistiques de captures et sur les stocks de démersaux, en vue d'une pêche durable.

j) PROGRAMMES REGIONAUX DE GESTION D'ECOSYSTEMES

La Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et renforcement des capacités sur le plan local, national et régional. Elle exécute le Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta-Djalon initié par l'Organisation de l'Unité Africaine d'alors et par l'Organisation des Nations Unies est conçu comme une action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités. Ce programme a permis de concevoir et d'exécuter des actions de restauration et d'aménagement intégré des bassins versants et la mise au point de stratégies d'intervention dans les zones agro-écologiques qui préservent la diversité biologique. Elle coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières. En outre, elle participe: i) au projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest africaine du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée; ii) à la gestion régionale des écosystèmes

de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano), iii) au projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries; iv) aux programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés; v) à la mise en œuvre de projets et programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures .

2.5 - ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE ET SON PLAN D'ACTIONS POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PAR OBJECTIFS

La mise en œuvre sera analysée par Objectifs de la stratégie nationale de la diversité biologique. Les principaux résultats sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau N° 12 : Etat de mise en œuvre par Objectifs OBJECTIF PRINCIPAL I – CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITES CIBLEES	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	DIFFICULTES RENCONTREES
<u>Sous- objectif 1.1</u> : Identifier les composantes de la diversité biologique	Renforcer les capacités institutionnelles pour l'identification des constituants de la diversité biologique,	<ul style="list-style-type: none"> - Erection de l'office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires protégées en Office Guinéen des Parcs et Réserves (Etablissement Public doté de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion) ; - Formation de 30 cadres en suivi de l'avifaune migratrice ; - Appui en matériel technique pour l'identification et le suivi de l'avifaune migratrice (jumelles, GPS, Appareil photo numérique, guide d'identification) - acquisition d'équipements satellitaires pour le suivi de l'état de l'environnement 	Insuffisance de moyens financiers
	Inventorier la diversité biologique, les biotopes et leurs liens	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation par le projet SIAP, de la liste des poissons osseux dont le nombre d'espèce est passé de 501 à 612 ; - inventaire de 29 espèces répertoriées d'amphibiens et de reptiles aux îles Tristao et aux Monts Nimba, faisant passer la liste de 216 à 245; - Inventaire de 55 espèces répertoriées de plantes aux îles Tristao faisant passer la liste de 3 062 à 3 117; - Inventaire de 245 espèces répertoriées d'oiseaux à Koumbia, Kamsar, Monts Nimba, îles Tristao et Alcatraz, faisant passer la liste de 598 à 843; 	Insuffisance de moyens financiers Insuffisance de taxonomistes
	Cartographier les biotopes	<ul style="list-style-type: none"> -Cartographie et Zonage des AMP (Tristao, Alcatraz, îles de Los, Kapatchez) ; -Cartographie du Jardin Botanique de Dubréka ; -Actualisation de la cartographie de la Réserve naturelle intégrale des Monts Nimba. 	Insuffisance de moyens financiers
	Accroître la connaissance des espèces et des écosystèmes en danger		Insuffisance de moyens financiers

<p><u>Sous- objectif 1.2</u> : Gérer les pressions sur la diversité biologique pour la réduction de leurs impacts</p>	<p>Identifier et évaluer les impacts des processus qui menacent la diversité biologique</p>	<p>-Exploitation minière artisanale et industrielle : Destruction des habitats et perte des éléments de la diversité biologique, pollution des écosystèmes.</p> <p>-Pêche anarchique et illicite : Capture des juvéniles, destruction des nurseries, perte des éléments de la diversité biologique aquatique, destruction de la faune marine par les pollutions.</p> <p>-Agriculture itinérante : perte des forêts et des habitats, migration des espèces.</p> <p>-Braconnage et feu de brousse : Réduction des populations de la faune sauvage, dégradation des habitats.</p> <p>-Exploitation forestière anarchique : Diminution de la ressource, pression sur les essences de valeur</p>	<p>Insuffisance de moyens financiers</p>
	<p>Définir et appliquer des mesures pour contrôler ces processus</p>	<p>-Promulgation du nouveau code minier ;</p> <p>-Actualisation du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse et du code forestier (en cours) ;</p> <p>-Elaboration de la Loi Cadre sur la Protection et la mise en valeur de l'environnement (en cours) ;</p> <p>-Adoption de la politique nationale de l'environnement</p>	<p>Insuffisance de moyens financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Contrôler les pollutions qui ont un impact sur la diversité biologique</p>	<p>Réalisation d'études sur les pollutions marines causées par les activités de l'usine de bauxite de Kamsar sur le site Ramsar de Kapatchez ;</p> <p>Réalisation d'études sur les pollutions marines causées par les activités du port autonome de Conakry sur le sanctuaire de faune des îles de Los ;</p> <p>Dosage des métaux lourds au niveau des baies de Tabonssou, Sangaréah et l'estuaire du Konkouré ;</p> <p>Etude sur la détermination de métaux lourds dans les effluents de la centrale thermique de Tombo sur l'environnement côtier et adjacent de Conakry.</p>	<p>Insuffisance de moyens financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Réaliser une enquête de consommation de viande de brousse</p>		
	<p>Définir et appliquer des mesures pour contrôler les pressions</p>	<p>Un arrêté portant interdiction de la coupe du bois a été pris par le Premier Ministre ;</p> <p>Un corps des conservateurs de la nature a été créé</p> <p>2000 agents formés ont été déployés.</p>	<p>Insuffisance de moyens financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Contrôler l'introduction d'espèces exotiques qui peuvent menacer les écosystèmes</p>		

	Contrôler les risques associés à l'introduction et à la libération des organismes génétiquement modifiés (OGM),	Elaboration de la politique nationale en matière de biosécurité (en cours d'adoption) ; Elaboration du projet de Loi sur la biosécurité (en cours d'adoption).	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Harmoniser les concepts, plans et stratégies relatifs en particulier à la gestion de l'eau, au transport, à l'exploitation minière et énergétique, en considérant les objectifs de la conservation de la diversité biologique		
<u>Sous- objectif 1.3 : Renforcer la conservation in-situ de la diversité biologique</u>	Renforcer les périmètres déjà classés par une redélimitation, un aménagement et un plan de gestion	Actualisation du Décret de classement de la réserve naturelle intégrale des Monts Nimba en 2010 ; Signature du Décret créant la réserve naturelle gérée de Tristao et formulation de son plan de gestion en 2013 ; Signature du Décret créant la réserve naturelle intégrale d'Alcatraz et formulation de son plan de gestion en 2013.	Insuffisance de moyens financiers
	Renforcer la participation populaire à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources	Participation des populations locales dans la gestion des zones périphériques des aires protégées (formulation, mise en œuvre et suivi évaluation des règles d'accès aux ressources ; Création et gestion de 186 forêts privées et communautaires.	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Déterminer des aires pour la conservation des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages et procéder à leur classement au profit de l'Etat ou des communautés rurales	Aires de conservation Etatiques : estuaires de la melakoré (en cours de création), forêt classée de kounoukan à Forécariah (future réserve de faune) ; Aires de conservation communautaires : de zones humides terrestres de Tinzou, Gampa, Yassata dédiées à la conservation futures des crabes géants.	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Créer des forêts classées dans les Préfectures qui en sont dépourvues		

	Mettre en œuvre une politique d'aménagement de l'espace rural et de gestion des terroirs villageois dans les zones périphériques des aires protégées		
	Réaliser un relevé de versets bibliques et Coraniques pour exploitation au profit de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources biologiques	Utilisation des sourates du Coran dans la sensibilisation des populations à la conservation de la diversité biologique (confection des calendriers en lettre arabes et commentaires dans les mosquées).	Insuffisance de moyens financiers ; Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles ; Taux d'analphabétisme très élevé
	Réaliser des posters ou atlas des espèces de faune ou de flore sauvages menacées ou en danger	Des posters sur la conservation des espèces menacées d'extinction (chimpanzés, tortues marines, lamantins) ainsi que sur les méfaits du braconnage sont préparés et affichés dans les lieux publics pour sensibiliser les populations sur les dangers auxquels sont exposées ces espèces.	Insuffisance de moyens techniques et financiers
	Aménager des corridors pour assurer la dispersion et la migration des espèces menacées entre les aires fragmentées	Le corridor de séringbara (Préfecture de Lola) a été aménagé pour la migration des populations de chimpanzés entre l'ère centrale de Bossou et les Monts Nimba ; Le corridor de wénégizi a été aménagé pour la migration des populations d'éléphants de forêt entre la réserve de biosphère de Ziama en République de Guinée et le Liberia.	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Restaurer les superficies et les éléments endommagés des écosystèmes, des habitats et des paysages dégradés	Des écosystèmes et paysages ont été restaurés, notamment au niveau du littoral et du massif du Fouta Djallon, au titre de la mise en œuvre des projets liés aux conventions internationales (changements climatiques, lutte contre la désertification).	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles

	Promouvoir la conservation de la diversité biologique hors des aires protégées	Des émissions des média publics et privés sont régulièrement organisées pour sensibiliser le public et les décideurs sur la nécessité de conserver la diversité biologique ; Les ONG (nationales et internationales) s'investissent largement dans l'information et la sensibilisation en faveur de la conservation de la diversité biologique.	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Assurer une protection convenable des réserves représentatives et primordiales pour la conservation des formes typiques de diversité biologique	Des zones ont été érigées en sanctuaires de faunes dans les écosystèmes marins (Alcatraz, Iles de Los) et dans les écosystèmes terrestres (centre pour la conservation des chimpanzés de Somorya, sanctuaires de conservation des vautours du Fouta Djallon).	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir la mise en œuvre de programmes de conservation d'espèces ou de populations menacées et de réintroduction d'espèces disparues	Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale CMS (Convention de Bon), des mémorandums d'entente assortis de plans d'actions nationaux portant sur les petits cétacées et le lamantin d'Afrique, les oiseaux de proie et des rapaces ont été signés et sont en cours de mise en œuvre.	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir la conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques agricoles	Sur le plan phytogénétiques, des actions de conservation du fonio sont mise en œuvre au centre de recherche agronomique de Baring (Pita) ; Sur la plan zoogénétiques, des actions de conservation de la race bovine N'Dama, du mouton Djalonké, de la chèvre naine Djalonké, du poulet késsou et de la poule de Benna sont mises en œuvre dans le cadre du projet gestion durable du bétail endémique.	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Recenser et codifier les us et coutumes liées à la conservation de la diversité biologique	Des sites sacrés pour la conservation de la diversité biologique sont identifiés et caractérisés dans la zone côtière à Boké (Katfoura) et Boffa (Toumbeta).	Insuffisance de moyens financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
<u>Sous- objectif 1.4 : Renforcer la capacité nationale de</u>	Développer des programmes pour la protection génétique ex-situ		

conservation ex-situ	Créer et /ou renforcer les capacités institutionnelles des structures en charge de la conservation ex-situ		
	Réhabiliter les structures de conservation ex-situ existantes		
	Identifier et combler les lacunes en matière de conservation ex-situ		
	Développer des techniques de conservation à faible coût notamment pour les espèces à propagation végétative		
<u>Sous- objectif 1.5</u> : Établir un système accessible pour le contrôle de l'évolution de la diversité biologique	Développer un programme de contrôle de la diversité biologique		
	Développer des méthodes facilement compréhensibles pour le contrôle des changements dans les écosystèmes	Des systèmes harmonisés d'évaluation des aires protégées en Afrique de l'ouest ont été adoptés et utilisés (outils RAPPAM et METT)	Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Développer des indicateurs d'utilisation pratique pour le contrôle rapide de l'évolution de la diversité biologique et des écosystèmes	Une série d'indicateurs nationaux sur le suivi environnemental a été préparée par le Centre d'Observation de Suivi et d'Information Environnemental (COSIE) du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et validée au niveau national.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles

	Créer un cadre national d'échanges d'informations entre le Centre National d'Échange d'Informations et les points de contrôle	Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Cartagena sur la biosécurité, deux centres d'échange d'informations sont créés pour faciliter la circulation interne et externe des informations sur la diversité biologique.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
OBJECTIF PRINCIPAL II - UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE			
SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITES CIBLEES	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	DIFFICULTES RENCONTREES
<u>Sous- objectif 2.1: Assurer une exploitation écologiquement durable des ressources biologiques</u>	Élaborer des critères nationaux pour la gestion des ressources biologiques et assurer leur application,		
	Promouvoir une approche écosystème dans les processus de planification nationale de la diversité biologique	Pour la constitution du réseau national d'aires protégées, une ligne directrice a été définie et qui comprend entre autres : -La représentativité éco systémique des aires protégées ; - La proportion d'aires protégées entre les écosystèmes.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Étudier l'état des principaux écosystèmes en vue de leur conservation et de leur utilisation durable		
	Assurer la restauration des écosystèmes dégradés et en voie de dégradation	Des actions de reboisement ont été réalisées au niveau de la zone côtière (baie de Sangaréah, béreyiré) et dans certaines communautés rurales de développement (mise en place des forêts communautaires).	Insuffisance de moyens techniques et financiers
	Intégrer les connaissances traditionnelles aux stratégies de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources	La plus part des documents de stratégies élaborés sur le plan national et sectoriel (DRSP, Stratégie de conservation des grands carnivores, stratégie sur la diversité biologique), tiennent compte de l'importance des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses ressources.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles

	Créer des unités de transformation des fruits et légumes	Des unités de transformation des fruits et légumes sont implantées dans les préfectures de Kindia (Kania néma des fruits, légumes, feuilles.....), à Kankan (coopératives et groupements de transformation des fruits et légumes	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Améliorer les systèmes de carbonisation		
	Promotion des énergies alternatives	Un projet sur la promotion du biogaz a été lancé au CERESCOR en 2014 ; L'énergie solaire est utilisée pour l'éclairage et la cuisson ; La promotion de l'utilisation du gaz butane est en cours	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
<u>Sous- objectif 2.2:</u> Remplacer progressivement les pratiques agro-pastorales et de pêches inappropriées par des pratiques écologiquement durables	Promouvoir des pratiques agricoles traditionnelles durables, incluant les cultivars		
	Promouvoir l'utilisation du biogaz comme une source d'énergie secondaire renouvelable	Un projet sur la promotion du biogaz a été lancé au CERESCOR en 2014	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir l'usage coutumier et les pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de conservation et d'utilisation durable	Certaines communautés tiennent compte des pratiques coutumières et culturelles pour la conservation des espèces et des écosystèmes (Topades) dans le Foutah Djallon, (mares de Baro et autres) en haute Guinée.	Insuffisance de moyens techniques et financiers

Faire des études comparées des effets des feux précoces et tardifs sur les sols et sur la diversité biologique		
Élaborer un texte de loi réglementant l'exploitation des plantes médicinales		
Arrêter ou prévenir la dégradation des terres peu ou pas dégradées		
Accroître ou restaurer la productivité des terres	<p>Les déchets organiques (coquillage, bouge de vache, fiente de la volaille, feuillage) sont largement utilisés par les agriculteurs, spécifiquement en moyenne et Basse Guinée ;</p> <p>L'Etat importe des grandes quantités d'engrais minéraux pour faciliter la bonification des sols</p>	Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
Déterminer sur la base du principe de précaution, le seuil critique des processus et activités qui menacent la diversité biologique		
Renforcer la surveillance de l'exploitation des éléments constitutifs de la diversité biologique	Un corps des conservateurs de la nature a été créé et le personnel a été déployé sur toute l'étendue du territoire national pour assurer la surveillance de l'exploitation des ressources naturelles.	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
Promouvoir et encourager la culture et l'élevage des principales espèces de la diversité biologique	<p>L'élevage des huitres est pratiqué au niveau de la région côtière ;</p> <p>Un projet sur la gestion durable du bétail ruminant endémique a été mis en œuvre au Foutah Djallon et en Haute Guinée</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>

<p><u>Sous- objectif 2.3:</u> Compléter la conservation de la diversité biologique par l'introduction de pratiques durables de chasse et de pêche</p>	<p>Renforcer les mesures réglementaires existantes en vue de prévenir une chasse et une pêche anarchiques et excessives</p>	<p>Des plans de pêches sont publiés chaque année par Arrêtés du Ministre chargé de la Pêche et de l'Aquaculture.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Prévenir le braconnage et la chasse illicite par des activités de remplacement ou mesures alternatives</p>	<p>Les actes pris dans le cadre de fonctionnement des associations des chasseurs (watons) réglementent la conduite des activités de chasse pour prévenir et éviter le braconnage.</p>	
	<p>Créer de ranches de gibiers</p>		
	<p>Inventorier les ressources de faune et de flore sauvages en vue de l'établissement des quotas d'exploitation</p>	<p>Le plan annuel de gestion des pêche est fondé sur une évaluation des ressources halieutiques ; Les plans de gestion des aires marines protégées sont élaborés sur la base de l'état des ressources incluant les ressources halieutiques.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
<p><u>Sous- objectif 2.4:</u> Promouvoir un tourisme durable, respectueux de l'environnement</p>	<p>Inventorier les paysages exceptionnels, les éléments naturels marquants et le savoir traditionnel pour valorisation à des fins touristiques</p>	<p>Le potentiel touristique de la Guinée est immense mais insuffisamment connu et très peu exploité. Il recèle plus de deux cents (200) sites inventoriés mais très peu de ces sites sont étudiés ou aménagés.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>

	<p>Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des plans touristiques nationaux et locaux, conjointement avec toutes les autorités impliquées dans la gestion des ressources et du tourisme en partenariat avec le secteur privé et les grandes agences internationales de tourisme</p>	<p>Une politique nationale du tourisme a été adoptée par le gouvernement en 1998 et un plan stratégique de développement du tourisme a également été adopté en 2010.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Développer un tourisme national respectueux de l'environnement</p>	<p>Une stratégie nationale du tourisme est en cours d'élaboration. Cette stratégie prendra en compte l'hôtellerie, l'environnement et les investisseurs pour booster le secteur et permettre à l'Etat d'avoir des rentrées de devises supplémentaires dans un environnement sain.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Créer des villages artisanaux pour des fins touristiques</p>	<p>Le gouvernement a mis en place un village artisanal pilote à N'zérékoré (Guinée Forestière). Parallèlement, des associations nationales d'artisans font la promotion de la diversité des produits artisanaux à Conakry et dans les quatre régions naturelles du Pays.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
<p><u>Sous- objectif 2.5:</u> Promouvoir l'accès aux biotechnologies et /ou aux bénéfices qui en résultent et garantir la sécurité des biotechnologies</p>	<p>Développer des règles administratives et juridiques appropriées pour la production, l'importation et l'utilisation des organismes vivants génétiquement modifiés et produits dérivés</p>	<p>Un projet de Loi sur la biosécurité est élaboré, révisé adopté et en cours de promulgation</p>	

	Élaborer des procédures détaillées et des instruments pour l'évaluation et la gestion des risques liés à l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)	Dans le cadre de la politique nationale de gestion des OGM, une procédure détaillée sur l'évaluation et la gestion des risques biotechnologiques est élaborée pour faciliter une gestion sans risque des OGM	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Développer la recherche pour identifier les menaces, combattre les effets négatifs que pourraient avoir les organismes génétiquement modifiés sur la diversité biologique		

OBJECTIF PRINCIPAL III : MESURES GENERALES DE CONSERVATION ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE			
SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITES CIBLEES	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	DIFFICULTES RENCONTREES
<p><u>Sous- objectif 3.1:</u> Renforcer les politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources biologiques</p>	<p>Examiner les questions de politique générale ayant une dimension mondiale en matière de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau national d'aires protégées a été mis en place pour contribuer au réseau mondial des aires protégées ; - Le Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté (DSRP III); - Projet de gestion intégrée et participative des Monts Nimba ; - Mise en œuvre des conventions internationales sur ou liées à la diversité biologique dont la Guinée est partie prenante (CITES, CMS, RAMSAR, CDB et ses protocoles, CCCC, CCD entre autres). 	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Elaborer et/ou réviser les stratégies, plans et politiques existants pour une mise en œuvre effective de la Convention en matière d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices issus de leur exploitation</p>		
	<p>Renforcer l'appui à la mise en œuvre des politiques de conservation de la diversité biologique et de promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques</p>	<p>Le Programme Cadre de Promotion de la Décentralisation et le Renforcement des Capacités de la Société Civile qui est un système de partenariat dynamique entre collectivités décentralisées, ONG nationales et étrangères, coopératives et groupements, projets de développement et associations de ressortissants pour un développement humain durable est mis en œuvre ;</p> <p>Le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base qui est un ensemble cohérent de politiques, de stratégies, d'activités et d'investissements interdépendants visant l'amélioration du bien-être économique et social des populations pauvres est mis en œuvre ;</p> <p>Un système de suivi des plans de pêche est mis en place ;</p> <p>Un plan National d'investissement agricole et de sécurité alimentaire est en -voie de mise en œuvre ;</p> <p>Les projets à caractère environnemental sont identifiés dans le Plan quinquennal de développement et le financement est estimé à 44 millions de \$US.</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>

Sous- objectif 3.2: Développer des outils législatifs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de la Convention	Appuyer l'élaboration d'une nouvelle législation et des réglementations pour promouvoir l'accomplissement des obligations de la Convention,	Le Code forestier, le Code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse sont en cours de révision ; Une Loi-cadre sur la protection et la mise en valeur de l'environnement est en cours d'élaboration ; Des arrêtés portant respectivement sur le guide national et les guides sectoriels des études d'impact environnementales sont signés et publiés.	Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Renforcer l'application des outils législatifs existants pour l'appui à la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses constituants.	Dans le cadre du projet Gouvernance environnementale conduit par une ONG américaine, une formation des magistrats sur les procédures du droit de l'environnement a été réalisée à Mamou en Avril 2013.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
Sous- objectif 3.3: Encourager la concertation entre tous les acteurs pour empêcher la duplication des activités et assurer une conservation effective de la diversité biologique et une utilisation durable de ses ressources	Assurer une participation active du secteur privé, des ONG dans les processus de planification locale, préfectorale, nationale ou régionale	Des plans de développement local prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles sont élaborés et mis en œuvre par les collectivités à la base en partenariat avec les ONG, le secteur privé et les partenaires au développement.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir des consultations des partenaires pour l'utilisation durable	Une large consultation de tous les partenaires est faite lors de toutes les études à incidence sur l'utilisation durable de la diversité biologique	Insuffisance de moyens techniques et financiers
	Établir un mécanisme de compensation pour les restrictions sur l'utilisation des ressources biologiques		

	Créer un cadre de concertation de tous les groupes et structures intéressés et impliqués dans la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques	Une Unité Nationale pour la diversité biologique (UNBio) est mise en place et constitue en soi un cadre de concertation de tous les acteurs concernés (public, privé, ONG et société civile) pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
Sous- objectif 3.4: Développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation de ses éléments	Établir une politique nationale concernant l'incitation pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses constituants ;		
	Faire une évaluation rapide des ressources biologiques et estimer leur contribution à l'économie nationale	de 2009 à 2013, le taux de croissance du secteur primaire a légèrement évolué, passant de 20,85% à 21,96% dont : i) agriculture de 13,43% en 2009, à 14,31% en 2013 ; ii) pêche de 4,33% en 2009 à 4,58% en 2013 ; iii) forêts de 2,24% en 2009 à 2,25% en 2013 ; iv) élevage de 0,84% en 2009 à 0,82% en 2013.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Intégrer les valeurs économiques des ressources biologiques et des services des écosystèmes dans les processus de planification		

	<p>Mettre en place des structures pour l'incitation à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses ressources en incluant l'évaluation de leurs effets ;</p>		
	<p>Développer des mécanismes additionnels et novateurs pour le financement de la conservation et promouvoir la décentralisation et la participation des ONG comme approches d'incitation</p>		
	<p>Évaluer les effets des mesures d'incitation en cours pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.</p>		
<p><u>Sous- objectif 3.5</u> : Accorder une considération importante à la diversité biologique dans la planification de l'utilisation des écosystèmes</p>	<p>Faire de la diversité biologique un élément fondamental dans tous les processus de planification de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques ;</p>		

terrestres et aquatiques	Introduire des réglementations environnementales dans le processus de planification des paysages en considérant la stabilité écologique, la capacité et la vulnérabilité des écosystèmes		
	Considérer les exigences écologiques dans les processus de planification des paysages		
	Tenir compte des principaux biotopes et les espèces rares dans la planification de l'exploitation des ressources	La présence des crapauds vivipares dans le biotope des Monts Nimba impose des dispositions particulières à l'exploitation minière	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
Sous- objectif 3.6: Encourager une recherche qui vise la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Élaborer un programme cohérent de recherches à court, moyen et long termes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;		
	Élaborer des mesures réglementaires pour les expérimentations sur les constituants de la diversité biologique		

	Renforcer la recherche sur l'évaluation des risques concernant les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)		
	Appuyer la participation des structures nationales de recherche aux programmes internationaux de recherche en diversité biologique		
	Améliorer les méthodes de recherche existantes sur la diversité biologique		
<p><u>Sous- objectif 3.7:</u> Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources</p>	Renforcer la capacité des institutions impliquées dans la recherche, le contrôle et la gestion de la diversité biologique;		
	Promouvoir la coopération entre les institutions nationales pour assurer une utilisation plus efficace des capacités existantes		

	Adopter des mesures réglementaires et administratives appropriées en vue d'assurer une participation active et équitable des ONG et du secteur privé à la recherche et au contrôle des modifications de la diversité biologique		
	Renforcer la capacité des ONG et autres structures évoluant dans les domaines de la diversité biologique	Des rencontres sont régulièrement organisés sur des thèmes spécifiques pour informer et sensibiliser les acteurs de la société civile, du secteur privé et public (forums et ateliers organisés par la coordination nationale du projet biodiversité, l'ONG AGRETAGE et le projet gouvernance environnementale)	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir la formation et l'éducation d'experts pour les différents inventaires		
	Créer et/ou renforcer les capacités des institutions de recherche pour la description, la classification et le stockage scientifiques des spécimens		
	Créer des habiletés pour une diffusion efficace des données et des informations		
<u>Sous- objectif 3.8</u> : Promouvoir toutes les formes d'éducation, de	Appuyer la coordination des programmes de formation des différentes unités,	Des sessions de formation des membres de l'unité nationale sur la diversité biologique (UNBio) sont souvent organisées par la coordination nationale du projet diversité biologique	

sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses composantes	Développer un programme de communication et d'information efficace entre les institutions d'éducation et les acteurs impliqués dans l'éducation en biodiversité		
	Promouvoir l'accès du secteur privé à l'information, à la formation pour sa participation effective aux activités relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Les acteurs du secteur privé et de la société civile sont régulièrement invités aux sessions de formation organisées par la coordination nationale du projet diversité biologique	
	Promouvoir l'utilisation de nouvelles techniques et technologies dans l'éducation		
	Promouvoir les aspects éthiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans l'éducation		
<u>Sous- objectif 3.9:</u> Accorder plus d'importance à la diversité biologique dans les procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement	Promouvoir l'éducation formelle pour assurer une meilleure connaissance, une meilleure compréhension et une meilleure acceptation de la nécessité de la conservation et du respect de toutes les formes de vie;	Des programmes d'éducation formelle sur la gestion des ressources naturelles sont dispensés dans certaines structures d'enseignement secondaire et supérieur (Universités de Faranah et de N'Zérékoré, Ecole nationale pour les agents techniques forestiers de Mamou, Centre d'éducation en environnement de Pita).	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles

	Promouvoir l'éducation du public pour accroître son information, son implication et sa participation active dans la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments	Des émissions portant sur la gestion des ressources naturelles sont souvent diffusées par les radios publiques et privées et par les télévisions;	Insuffisance de moyens techniques et financiers
	Faire de l'étude d'impact un préalable à l'implantation des projets de développement susceptibles d'influencer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	La réalisation d'une étude ou d'une notice d'impact environnementale est un préalable pour l'obtention d'une autorisation d'implantation de tous les projets de développement	Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Assurer une implication active du public dans les procédures d'étude d'impacts sur l'environnement	Toutes les études d'impact environnemental et social réalisées par les projets de développement font l'objet d'enquêtes comodo et incomodo	Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
<u>Sous- objectif</u> 3.10: Créer un Organisme National de coordination de la mise en œuvre des Conventions intéressant la diversité biologique et d'échange d'informations sur la	Mettre en place un mécanisme national de coordination et d'échange d'informations sur les connaissances d'ordre scientifique, technique, socio-économique et culturel en matière de diversité biologique ;	La coordination du mécanisme national d'échange d'informations sur les connaissances d'ordre scientifique, technique, socio-économique et culturel en matière de diversité biologique est assurée par le Centre d'Observation, de Suivi de l'information Environnementale (COSIE) au MEEF	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles

conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources	Adopter un cadre juridique pour faciliter l'accès aux ressources et la circulation de l'information ;		
	Créer et/ou renforcer les bases de données sur la diversité biologique ;	Des bases de données mal tenues existent dans les sectorielles liées à la diversité biologique	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir l'application de nouvelles technologies dans la gestion des données		
<u>Sous- objectif 3.11: Mettre en place un mécanisme de support financier pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources</u>	Promouvoir l'accroissement des investissements pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources ;	Une volonté politique d'accroître les investissements pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources existe à travers de nombreux programmes (PMF/FEM/PNUD) et projets (Diversité biologique, changements climatiques, dégradation des terres, PRCM, et un partenariat financier (FEM, PNUD, FIBA, BM) scientifique (UICN, UNESCO, COI) et technique (PNUD, PNUE, FAO) important, ainsi qu'à travers le fonds forestier national et le fonds de sauvegarde de l'environnement mis en place au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.	Insuffisance de moyens techniques et financiers Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Appuyer les initiatives privées pour la restauration des écosystèmes dégradés et la protection de la diversité biologique	De nombreuses ONG et OCB reçoivent des appuis du Programme Microfinancement du PNUD/FEM pour la restauration des écosystèmes dégradés et la protection de la diversité biologique	Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles
	Promouvoir la création d'un fonds spécial pour le renforcement de la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources		

OBJECTIF PRINCIPAL IV - COOPERATION INTERNATIONALE			
SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITES CIBLEES	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	DIFFICULTES RENCONTRES
<p><u>Sous- objectif 4.1</u> : Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation</p>	<p>Promouvoir la participation de la Guinée à la coopération technique et scientifique avec les Parties à la Convention,</p>	<p>La Guinée coopère sur le plan scientifique et technique avec les pays qui sont des parties à la Convention sur la diversité biologique et à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espagne : L'université de VIGO et le Centre océanographique coopèrent avec le CERESCOR pour soit donner des cours aux doctorants ou participer à des programmes de recherches sur benthos ; - Abidjan : L'université Félix Houphouët Boigny et le Centre Océanographique coopèrent avec le CERESCOR pour soit donner des cours aux doctorants ou participer à des programmes de recherches sur le poisson 	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Participer activement dans toutes les initiatives concernant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources</p>	<p>La Guinée participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de nombreuses initiatives concernant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'aires protégées transfrontalières avec les pays voisins avec lesquels la Guinée partage les mêmes écosystèmes : <p>Guinée /Mali ; Guinée/ Guinée –Bissau ; Guinée/Libéria/Côte d'Ivoire ; Guinée/ Sierra-Leone</p>	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>
	<p>Renforcer la coopération dans le cadre de la conservation in-situ avec les pays voisins en désignant des aires protégées additionnelles bilatérales et multilatérales</p>	<p>La Guinée participe à de nombreux projets bi ou multilatéraux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine ; - la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano), - le projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries GEM-CC) en partenariat avec le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Cap Vert, la Guinée Bissau, la Gambie et l'Espagne ; - La Guinée prend part à des programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures (Gambie, Niger, Sénégal, Mano) ; - le projet de gestion intégrée du massif du Fouta-Djalon, des bassins de la Gambie, du Niger, du Sénégal etc 	<p>Insuffisance de moyens techniques et financiers</p> <p>Besoins en renforcement de capacités humaines et matérielles</p>

PARTIE III

3.1 - PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DE SES OBJECTIFS D'AICHI

Depuis le quatrième rapport, en dépit de toutes les difficultés, d'important progrès ont été accomplis. Le tableau suivant en présente les principaux.

Tableau N° 13 : Progrès accomplis

BUT STRATEGIQUE A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société		
OBJECTIFS	CIBLES	PROGRÈS / INDICATEURS
Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	1.1- Conscientisation des populations sur les valeurs de la diversité biologique	Environ 10% de la population est consciente des valeurs de la diversité biologique grâce au développement des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique par de nombreux projets, institutions, ONG, artistes, dramaturges, peintres, plasticiens et médias publics et privés.
	1.2 - Définition et exécution de mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique par les différents acteurs concernés	de 8% en 2009, la Guinée est aujourd'hui à 15%, soit un progrès de 7% en superficie d'aires protégées ; de 2009 à 2013 la Guinée a réalisé 4 plans de pêche qui sont à la base de la pêche annuel; appui technique et financier aux quatre fédérations paysannes de Guinée pour assurer la sécurité alimentaire dans la préservation de l'environnement
Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.	2.1 - Intégration des valeurs de la diversité biologique dans les stratégies nationales et sectorielles de développement et de réduction de la pauvreté ;	la diversité biologique est intégrée dans le DSRP III, dans le PNIASA et les études d'impact environnemental et social, etc.
	2.2 - Intégration des valeurs de la diversité biologique dans les processus nationaux, sectoriels et locaux de développement et de réduction de la pauvreté	la protection de l'environnement dont la biodiversité est intégrée dans les plans de développement locaux des 304 communes rurales
	2.3 Incorporation des valeurs de la diversité biologique dans les comptes nationaux.	Néant
objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en	3.1 - Identification, évaluation et réduction progressive ou élimination des incitations et/ou subventions néfastes pour la diversité biologique afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables	Néant
	3.2 - Elaboration et application d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, d'une manière compatible et en harmonie	Néant

faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales	avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales	
Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	4.1 - Le Gouvernement guinéen a pris des mesures pour assurer une production et une consommation durables, pour maintenir les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	Mise en place d'infrastructures de conditionnement et de conservation des produits alimentaires Prise de mesures réglementaires pour la protection des producteurs de pomme de terre et d'oignon contre la concurrence déloyale; Renforcement de la surveillance des pêches
	4.2 - Les entreprises et les parties prenantes à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	Création, gestion et extension de collines écologiques par la Société guinéenne de palmiers à huile et hévéa; Prise de mesures de lutte contre les feux de brousse par la fédération des paysans du Fouta-Djalou.
BUT STRATEGIQUE B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable		
OBJECTIFS	CIBLES	PROGRÈS / indicateurs:
Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	5.1 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux ont pris et appliqué des mesures pour réduire de moitié ou à près de zéro le rythme d'appauvrissement de certains habitats naturels :	L'extension du réseau national d'aires protégées qui est passé de 43 sites à 53 sites touchant les grands groupes d'écosystèmes. La promotion de la création des forêts communautaires et privées.
	5.2 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour réduire de moitié ou à près de zéro la dégradation de certains habitats naturels	
	5.3 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour réduire de moitié ou à près de zéro la fragmentation de certains habitats naturels	
Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons, d'invertébrés et de plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant d'approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et	6.1 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour une gestion et une récolte durable et légale de tous les stocks de poissons, d'invertébrés et de plantes aquatiques et pour l'application d'approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée ;	Elaboration et mise en œuvre de plans annuels de gestion des pêches fondés sur les résultats de recherche halieutiques (4 plans de pêche de 2010 à 2014)

des mesures de récupération en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.	6.2 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures et des plans de récupération d'un certain nombre d'espèces épuisées par les pêcheries;	Décret instituant une période allant de juillet à Août comme repos biologique pour le renouvellement des ressources dans la zone de pêche industrielle.
	6.3 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables ;	Elaboration et mise en œuvre de plans annuels de gestion de pêche ainsi que des règles locales de pêches qui définissent les zones de pêche de chaque type de pêche, le matériel de pêche, les périodes de pêche et les espèces à pêcher ;
	6.4 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.	Le renforcement de la surveillance de la pêche ; La création de la préfecture maritime par décret D/2012/081/PRG/SGG du 18 juin 2012 ; La sensibilisation des pêcheurs sur les espèces menacées.
Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	7.1 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour gérer d'une manière durable les zones consacrées à l'agriculture, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	La création des périmètres aménagés, l'amélioration des rendements dans la production agricoles pour lutter contre l'agriculture extensive ; Distribution de semences améliorées aux agriculteurs
	7.2 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour gérer d'une manière durable les zones consacrées à l'aquaculture, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	Mise en place d'un projet de pisciculture en Guinée Forestière
	7.3 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour gérer d'une manière durable les zones consacrées à la sylviculture, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique	Pour l'année 2014, le programme national de reboisement porte sur une superficie de 1000ha dont la réalisation est inscrit dans le programme gouvernemental du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	9.1 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour identifier et classer par ordre de priorité les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction	Une étude nationale a été menée pour identifier les espèces exotiques envahissantes des écosystèmes humides, dans le cadre d'un projet régional Ouest africain sur les végétaux flottants.
	9.2 - L'Etat et les parties prenantes à tous les niveaux et chacun en ce qui le concerne, ont pris et appliqué des mesures pour la gestion des voies de pénétration, le contrôle ou l'éradication des espèces prioritaires, afin	Néant

	d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces	
BUT STRATEGIQUE C: Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique		
OBJECTIFS	CIBLES	PROGRÈS / indicateurs:
Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	11-1 - Au moins 885 085 ha (9%) d'écosystèmes terrestres, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre.	L'extension du réseau national d'aires protégées qui est passé de 43 sites à 53 sites et la promotion de la création des forêts communautaires et privées touchent les grands groupes d'écosystèmes. Dans le cadre des Acquisi-tion d'un accroissement de 4% de couverture en aires protégées depuis le 4 ^{ème} rapport.
	11.2 - Au moins 590 057 ha (6%) d'écosystèmes d'eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre	Acquisi-tion d'un accroissement de 2% de couverture en aires protégées depuis le 4 ^{ème} rapport
	11.3 - Au moins 983 428 ha (10%) d'écosystèmes marins et côtiers, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	Acquisi-tion d'un accroissement de 1% de couverture en aires protégées depuis le 4 ^{ème} rapport
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	12.1 - D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation est amélioré.	
	12.2 - D'ici à 2020, les espèces menacées d'extinction connues qui tombent le plus en déclin sont identifiées et leur état de conservation est amélioré.	
Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour	13.1 - D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée;	La Guinée dispose de banques de gènes : - - fruitiers divers (agrumes, mangue, banane) à l'institut national de recherche agronomique (Centre de Foulaya) ;Céréale (fonio /Centre de Baring), - bétail domestique endémique

réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.		(Ndama, chèvre naine, mouton Djalonké et poulet késsou) avec l'appui du Projet de Conservation du bétail endémique
	13.2 – D'ici à 2020, des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle.	La stratégie nationale révisée sur la diversité biologique et son plan d'action sont validés
BUT STRATEGIQUE D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes		
OBJECTIFS	CIBLES	PROGRÈS / indicateurs :
Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	14.1 – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	Des plans de gestion pour la conservation des zones humides d'importance nationale sont en cours de préparation pour préserver les écosystèmes et assurer le paiement des services écosystémiques (zones humides des barrages de: Tinkisso, Garafiri, Grandes chutes).
	14.2 – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.	
Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées;	15.1 - D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées grâce aux mesures de conservation, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.	Accroissement du taux de couverture national en aires protégées qui passe de 8% à 15% ; Promotion de la création des forêts communautaires et privées dans toutes les préfectures contribuent à la résilience des écosystèmes ; Poursuite de la mise en place de la ceinture verte qui couvre 8 préfectures de la zone nord pour contrer la désertification.
	15.2 - D'ici à 2020, les écosystèmes dégradés sont identifiés et au moins 15% sont restaurés, contribuant à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification	
Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des	16.1 - D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et	Publication le 29 mai 2014 du Décret ratifiant le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des

avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.	opérationnel, conformément à la législation nationale.	avantages découlant de leur utilisation
BUT STRATEGIQUE E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, la gestion des connaissances et du renforcement des capacités		
OBJECTIFS	CIBLES	PROGRÈS / indicateurs:
Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	17.1 - D'ici à 2015, Le gouvernement guinéen a élaboré et adopté les instruments de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	La stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'action sont validés
	17.2 - D'ici à 2015, Les Sectorielles guinéennes ont élaboré et adopté les instruments de politique, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés intégrant la diversité biologique.	La politique nationale de l'environnement et le plan d'investissement en environnement (PNIE) ont été validés et adoptés ; Un rapport national sur l'état de l'environnement a été préparé ; La politique nationale agricole et le plan national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire (PNIASA) ont été validés et adoptés; Une table ronde de partenaires techniques et financiers a été organisée pour la mobilisation des ressources financières.
	17.3 - D'ici à 2015, Les Organisations communautaires et les communautés locales guinéennes mettent en œuvre des plans d'action locaux de développement efficaces, participatifs et actualisés intégrant la diversité biologique.	304 communes rurales ont élaboré des plans d'action locaux de développement intégrant la protection de l'environnement en général et la conservation de la diversité biologique .en particulier.
Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les	18.1- D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont identifiées, pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux, pertinents;	La stratégie nationale sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales de conservation de la diversité biologique a été élaborée. Une étude sur les savoirs traditionnels en matière d'utilisation des produits forestiers non ligneux au niveau de la mangrove a été réalisée. Une étude sur l'identification et la conservation des sites sacrés dans la zone côtière a été réalisée
	18.2 - D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable,	

niveaux pertinents.	sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur	
Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	19.1 - D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique sont améliorées, transférées et appliquées.	Le programme septennale 2014 – 2020 de gestion durable du réseau national d'aires protégées a prévu la mise en place d'une task force nationale en matière de recherche scientifique sur la diversité biologique
	19.2 - D'ici à 2020, les connaissances sur les valeurs associées à la diversité biologique, son fonctionnement, son état et ses tendances et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées et largement partagées.	Une étude cas sur les valeurs de la diversité biologique est en cours de réalisation, notamment au niveau de la forêt de Kounoukan dans la préfecture de Forécariah
Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.	20.1 - D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels;	La stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'action sont validés.
	20.2 - D'ici à 2015 au plus tard, le Gouvernement guinéen aura évalué et notifier les besoins en ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources.	

3.2 - LA CONTRIBUTION DES MESURES PRISES POUR APPLIQUER LA CONVENTION A LA REALISATION DES CIBLES DE 2015 PERTINENTES DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

A l'instar des autres pays du monde, la Guinée a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000 et s'est engagée à créer un cadre propice pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

En vue d'assurer la convergence des OMD avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a engagé à travers ses différents documents des stratégies pour la réduction de la pauvreté des réflexions axées sur la planification stratégique.

Cependant, le bilan de la mise en œuvre des OMD n'est pas des meilleurs, il traduit le contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée. Le contexte a été marqué entre autres par des problèmes de gouvernance, la détérioration de l'environnement politique, l'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, le ralentissement du rythme d'investissement et de croissance etc..

Pour ces raisons, la plupart des OMD ne seront pas atteints à l'horizon 2015

Des priorités sont en phase avec les orientations stratégiques du Plan Quinquennal 2011-2015 qui s'inscrivent dans une perspective de moyen/long termes et des investissements publics à mettre en place. Ce plan fournit à l'ensemble des acteurs les repères nécessaires pour les actions à mettre en œuvre dans le cadre du DSRP III. Les principales orientations stratégiques sont :

- l'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles y compris la restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens ;
- le développement, l'expansion économique et la promotion des secteurs porteurs de croissance ;
- le développement des infrastructures économiques et des équipements socio-collectifs ;
- le développement des secteurs sociaux, la poursuite des OMD et la lutte contre la pauvreté.

En matière de préservation de l'Environnement : (i) l'adoption des décrets portant réhabilitation du corps des Conservateurs de la diversité biologique et des aires protégées ; (ii) la mise à disposition du corps d'un personnel qualifié et suffisant ; (iii) la dotation en uniformes ; (iv) la réhabilitation et la construction des parcs, réserves et forêts classées ainsi que des infrastructures et équipements appropriés ; et (v) la prise en compte de l'impact environnemental des projets d'exploitation minière, la protection de l'environnement naturel (écosystèmes terrestre, marin et côtier) et du milieu urbain.

L'action du Gouvernement, au cours de la période 2013-2015, permettra de poursuivre les efforts de mise en œuvre des programmes : (i) d'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ; (ii) d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ; (iii) d'aménagements paysagers et fauniques ; (iv) de gouvernance environnementale et de renforcement des capacités ; et (v) de recherche dans les domaines liés au changement climatique, à la diversité biologique et à la lutte contre la désertification. Un accent particulier sera mis sur la protection du milieu marin et des zones côtières.

Par ailleurs, la politique du Gouvernement se focalisera sur les actions transversales de gestion de l'environnement et de promotion d'une économie verte. En effet, le Gouvernement est conscient de la nécessité d'amorcer une transition vers l'économie verte pour réduire la pauvreté afin d'atteindre les objectifs de développement durable qui permettent d'optimiser les bénéfices qui peuvent en découler notamment : (i) le renforcement et l'amélioration du capital naturel ; (ii) l'optimisation des bénéfices économiques ; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'augmentation du pouvoir d'achat ; (v) la réduction de la pauvreté ; et (vi) la réduction des inégalités sociales et du gaspillage des ressources.

Les orientations pour le développement du secteur de l'énergie visent à assurer des objectifs sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels en soutien à l'atteinte des OMD pour la Guinée

Sur le plan environnemental, la priorité porte sur les solutions énergétiques à faibles émissions de CO₂ et la protection de l'environnement au niveau national (eaux, forêts en particulier) et la mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables.

Les interventions prioritaires retenues pour la période 2013-2015 en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont pour principaux cadres de référence, la politique nationale de développement agricole (PNDA) et le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA 2013- 2017).

En effet, la décennie 2000-2010 a été caractérisée par le ralentissement de la croissance économique accompagné d'une augmentation de la population de 3,2% par an, qui n'a pas permis l'amélioration des revenus de la population pour atténuer la pauvreté et améliorer leurs conditions de vie. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 49% en 2002 à 58% en 2010. L'exode rural a vidé les villages de leurs bras valides et a entraîné un abandon des champs et la baisse de la production agricole. Cette baisse de la production a exposé les populations à l'insécurité alimentaire et aux risques de famine. La précarité s'est accentuée dans certaines régions qui sont devenues de véritables poches de pauvreté par la force de divers facteurs combinés tels que la sécheresse, la dégradation des terres, les mauvaises récoltes.

Il devient urgent, par conséquent, d'accorder une haute priorité au développement de l'agriculture et à la promotion du monde rural où vivent plus des deux tiers de la population pauvre.

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

La croissance économique doit être inclusive pour déboucher sur la création de revenus dans les zones défavorisées aussi bien urbaines que rurales et permettre l'amélioration palpable des conditions de vie de la population ainsi que l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et notamment la réduction significative de la pauvreté dans la préservation de l'environnement, des écosystèmes et du cadre de vie.

Les populations et communautés locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Elles doivent participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. En plus les femmes devront avoir un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation sera essentielle à la réalisation d'un développement durable.

La décentralisation opérée depuis 2005 pour renforcer le développement régional et local. Ce renforcement et l'approfondissement du processus se sont faits d'une part à travers la promulgation de certains textes légaux tels

- le code des collectivités décentralisées qui regroupe en un seul document 87 textes législatifs et réglementaires.
- la production et la promulgation de deux lois régissant la vie des associations, groupements, mutuelles et coopératives.

D'autre part, la décentralisation a constitué par ailleurs un chantier important dans lequel se sont investis les projets et programmes de développement, notamment le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et le Programme de Développement Social Durable de la Haute et Moyenne Guinée (PDSD/HMG) qui ont visé le renforcement des capacités locales de gouvernance, de planification et de gestion ainsi que l'appui aux organisations de la société civile, aux investissements locaux et aux plans de développement local.

La vision prospective à l'horizon 2035 en chantier devra bâtir un développement économique et social fort et durable, ayant pour pilier l'intégration de la gestion de la diversité biologique dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux et sectoriels pertinents.

3.3 – L'ÉGALITÉ DU GENRE

Le Gouvernement a adopté en Janvier 2011 sa Politique Nationale Genre (PNG). Par cette politique, il entend « faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pilier central des valeurs et normes morales et éthiques » de la société guinéenne en lien avec les instruments juridiques internationaux et régionaux qu'il a ratifié en la matière. La politique a ainsi pour objectif d'éradiquer les disparités hommes-femmes à travers une approche systémique qui impliquera tous les secteurs et acteurs clés du développement socio-économique du pays.

L'analyse des indicateurs de développement humain fait cependant ressortir des inégalités de genre. Ainsi, les principaux défis du Gouvernement sont : (i) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes dans l'élaboration des politiques de développement durable; et (ii) assurer l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du pays.

Pour la période 2013-2015, la priorité sera accordée à l'opérationnalisation de la Politique Nationale du Genre, de la Famille, de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et du Plan d'Action National 1325 et 1820 pour la participation et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix.

Le plan quinquennal 2011-2015 en cours, intègre l'atteinte des OMD comme un des indicateurs de la réussite de sa mise en œuvre et vise aussi, la réalisation d'une croissance économique forte, soutenue, diversifiée, sources de revenus et créatrice d'emploi grâce au renforcement des capacités des pauvres, des femmes et des jeunes.

3.4 – LES REUSSITES, OBSTACLES ET SUGGESTIONS POUR CORRIGER LES INSUFFISANCES

Parmi les mesures prises beaucoup ont réussi, en dépit des obstacles qui ont été par endroits déterminants. Le tableau suivant présente quelque cas qui retiennent l'attention.

Tableau N° 14 : Liste des réussites, obstacles et suggestions pour corriger les insuffisances

MESURES REUSSIES	OBSTACLES	SUGGESTIONS		
		National	Régional	Mondial
Adoption du troisième Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP III)	Insuffisance de ressources financières, pour sa mise en œuvre effective	Mise en œuvre des recommandations de la DRSP III au niveau de toutes les parties prenantes ; Prise en compte dans le BND des actions prioritaires du DRSP III ; Intensifier les plaidoyers auprès des Partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources financières ;	Développement de la coopération sous régionale Appui technique et financiers des organisations sous régionales et régionales	Appui technique et financiers des institutions internationales
Adoption du plan quinquennal National de développement socio-économique 2011-2015	Insuffisance de ressources financières, pour sa mise en œuvre effective	Mise en œuvre par les différentes parties concernées des priorités sectorielles ; Mise à la disposition des Départements des ressources financières pour la réalisation de leurs activités.	Appui technique et financiers des organisations sous régionales et régionales	Appui technique et financiers des institutions internationales
Adoption de la Politique nationale de l'environnement	Insuffisance de ressources financières, pour sa mise en œuvre effective	Appropriation du document par les différents acteurs concernés et mise en œuvre des priorités	Appui technique et financiers des organisations sous régionales et régionales	Appui technique et financiers des institutions internationales
Révision du Cadre national de gestion des risques biotechnologiques	Edition et diffusion du cadre national	Appropriation du document par les différents acteurs concernés et mise en œuvre des priorités	Appui technique et financiers des organisations sous régionales et régionales	Appui technique et financiers des institutions internationales
Elaboration du Plan national d'investissement en environnement	Capacités humaines en recherche de financements limitées	Appropriation du document par les différents acteurs concernés et mise	Appui technique et financiers des	Appui technique et financiers des institutions

(PNIE)		en œuvre des priorités Renforcer les capacités humaines en recherche de financements	organisations sous régionales et régionales	internationales
Elaboration du Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA)	Un gap financier subsiste pour sa mise en œuvre effective	Mobiliser les ressources publiques et privées au niveau national et international ; Mise en œuvre des différents programmes par les sectorielles concernées	Appui technique et financiers des organisations sous régionales et régionales	Appui technique et financiers des institutions internationales
Mise en œuvre du Programme de micro-financement du FEM	Insuffisance des capacités techniques pour l'élaboration et la gestion des projets Insuffisance financière pour la libération de la contrepartie	Renforcer les capacités techniques et financières pour l'élaboration et la gestion des projets ; Paiement de la contrepartie	Promotion d'une consultation sous régionale pour le développement d'une synergie d'action	Appui technique et financiers des institutions internationales
Adoption de la politique nationale de l'habitat	Document non diffusé	Diffuser le document au niveau de toutes les parties prenantes. Mobiliser des ressources financières ;	Appui technique et financiers des organisations sous régionales et régionales	Appui technique et financiers des institutions internationales
Elaboration du plan annuel de de gestion des pêches	Mécanisme de surveillance insuffisant	Renforcer la surveillance. Suivi de la mise en œuvre de mesures.	Développer la coopération sous régionale et régionale	Appui technique et financiers des partenaires techniques et financiers
Mise en œuvre du Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique (PROGEBE)	Insuffisance des moyens pour la pérennisation des acquis	Suivi des résultats et pérennisation des acquis. Mobiliser des ressources pour l'extension du projet au niveau de la haute Guinée	Développer la coopération sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des partenaires techniques et financiers
Mise en œuvre du Projet de renforcement de la résilience et de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans la zone côtière vulnérable	Mobilisation de la contrepartie nationale	Mobiliser à temps de la contrepartie nationale. Extension du projet au niveau des toutes les zones vulnérables. Suivre les résultats et pérenniser les acquis.	Développer la synergie sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des institutions internationales
Mise en œuvre de la phase pilote du Projet Biogaz	Retard dans la mise à disposition des ressources financières pour le	Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation.	Développer la coopération sous	Appuis technique et financier des partenaires

	démarrage du projet	Capitaliser les acquis. Renforcer les capacités des acteurs. Implication du secteur privé	régionale et régionale	techniques et financiers
Création d'une ferme pilote d'élevage d'huitres sur l'île de Touguissouri, dans la Préfecture de Dubréka	Commercialisation des produits	Développer un circuit commercial propice. Capitaliser les acquis. Vulgarisations des résultats	Développer la coopération sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des partenaires
Initiation de groupements paysans de Kakossa, Kaback, Koba et Kito à la technologie de l'élevage des huitres	Commercialisation des produits. Vandalisme des installations. Insuffisance de moyens financiers	Développer un circuit commercial propice. Capitaliser les acquis. Vulgariser les résultats, Sécuriser les installations	Développer la coopération sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des partenaires
Elaboration de la lettre de politique nationale de Décentralisation et de développement local	Insuffisance de ressources financières, pour sa mise en œuvre effective	Diffuser le document. Mobiliser les ressources financières. Renforcer les capacités techniques des acteurs	Développer la coopération sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des partenaires
Création d'une école doctorale au CERESCOR dédiée à l'environnement marin et côtier	Insuffisance de ressources techniques et financières	Mobiliser les ressources et moyens techniques financiers. Impliquer les différents acteurs	Développer la synergie sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des partenaires
Inventaire de 329 espèces complétant à 6340 le nombre d'espèces animales et végétales de la Monographie Nationale	Insuffisance des ressources humaines qualifiées. Insuffisance de moyens techniques et financiers.	Qualifier les acteurs. Mettre à disposition de moyens matériels et financiers	Développer la synergie sous régionale et régionale	Appuis technique et financier des partenaires
Domaine juridique				
Promulgation d'une Loi instituant le contrôle phytosanitaire à l'importation et à l'exportation	Insuffisance des textes d'application. Manque de diffusion de la Loi	Elaborer les textes d'application. Editer et diffuser la Loi	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Révision du Code Minier	Insuffisance des textes d'application. Manque de diffusion de la Loi	Elaborer les textes d'application. Editer et diffuser les textes	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Promulgation d'une Loi instituant la	Manque de diffusion des textes	Editer et diffuser les textes	Développer la	

législation sur les pesticides et certains de ses textes d'application			coopération sous régionale et régionale	
Promulgation d'un code des collectivités locales	Faible application des dispositions. Insuffisance des textes d'application	Editer et diffuser le code. Elaborer les textes d'application	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Promulgation d'une loi fixant le régime des associations apolitique à but non lucratif	Insuffisance de l'appropriation des dispositions par les acteurs. Insuffisance des textes d'application	Elaborer les textes d'application Editer et vulgariser les textes	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Promulgation d'une loi régissant les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuels à caractère non financier	Insuffisance de l'appropriation des dispositions par les acteurs. Insuffisance des textes d'application	Elaborer les textes d'application Editer et vulgariser les textes	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Signature de l'Arrêté portant adoption du guide général d'évaluation environnementale	Suivi inapproprié de la mise en œuvre des recommandations des études d'impact	Suivre et évaluer les mesures	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Signature de l'Arrêté portant création et mode de fonctionnement des Comités Préfectoraux de suivi environnemental et social des plans de gestion environnementale et sociale (PGES)	Insuffisance d'appui technique et financier pour le fonctionnement	soutien technique et financier pour l'opérationnalisation dudit comité	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Amendement et actualisation des dispositions légales en matière de gestion des risques biotechnologiques	Cadre national non promulgué	Promulguer le texte, Elaborer les textes d'application, Editer et diffuser les textes	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Adoption d'une lettre de politique foncière en milieu rural.	Méconnaissance du texte par les acteurs	Editer et diffuser le document de politique	Développer la coopération sous régionale et régionale	
Promulgation d'une Ordonnance portant réorganisation territoriale et Institution des Collectivités Décentralisées	Méconnaissance du texte de l'ordonnance et manque de textes d'application	Diffuser l'ordonnance ; Elaborer les textes d'application		
Promulgation d'une Ordonnance portant régime financier et fiscal des	Méconnaissance de l'ordonnance	Apporter des appuis technique et financier nécessaires pour sa mise	Apporter un soutien technique et financier	Apporter un soutien technique et financier

Communautés Rurales de Développement (CRD)		en œuvre	nécessaires pour sa mise en œuvre	nécessaires pour sa mise en œuvre
Promulgation d'une Loi portant Code de l'artisanat.	Méconnaissance de la loi	Apporter un soutien technique et financier nécessaires pour sa mise en œuvre		
opérationnalisation du corps paramilitaire des Conservateurs de la nature	Insuffisance d'équipements et de moyens financiers et de formation	Equiper le personnel Apporter les appuis technique et financier nécessaires	Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale et régionale	Apporter les appuis technique et financier nécessaires
Initiation et intégration de l'élaboration de plans de développement local (PDL) par les collectivités comme cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement socio-économique local.	Faible capacité des élus locaux à prendre en compte les valeurs de la diversité biologique dans leur PDL	Renforcer les capacités des élus locaux Apporter les appuis techniques et financiers nécessaires	Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale et régionale	Apporter les appuis technique et financier nécessaires
Elaboration de la Vision Guinée2035	Manque de moyens financiers pour sa finalisation	Apporter des appuis techniques et financiers nécessaires pour sa finalisation et sa mise en œuvre		
MESURES MOINS REUSSIES	OBSTACLES	SUGGESTIONS		
Cadre politique		National	Régional	Mondial
Mise en place de comité national de répression du trafic de la faune sauvage dans le cadre de la CITES	La faible opérationnalisation du comité	Apporter les appuis technique et financier nécessaires pour le fonctionnement correct dudit comité	Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale et régionale	Apporter les appuis technique et financier nécessaires
Appui aux Secteurs de croissance	La mauvaise intégration des valeurs de la diversité biologique dans la planification du développement socioéconomique	Faire une évaluation des valeurs de la diversité biologique Prendre en considération les valeurs de la diversité biologique dans les plans et programmes de développement Renforcer les capacités institutionnelles et humaines	Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale et régionale	Apporter les appuis technique et financier nécessaires

		Apporter les ressources financières nécessaires		
La mise en place d'un guide harmonisé de planification comme outil de référence pour la planification du développement local	Insuffisance des ressources humaines et financières	Engagement politique de l'Etat	Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale et régionale	Apporter les appuis technique et financier nécessaires
Intégration des dispositions des accords multilatéraux sur la diversité biologique dans le droit national	Manque de cadre de concertation entre les acteurs concernés Méconnaissance des accords par les acteurs concernés	L'appropriation des dispositions des accords multilatéraux sur la diversité biologique par les acteurs concernés Mise en place d'un cadre de concertation	Promouvoir la coopération technique et scientifique sous régionale et régionale	

3.5 – LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

La Guinée se classe parmi les pays les moins avancés, à faibles revenus, en dépit de son potentiel de développement considérable. Sa situation économique s'est fortement dégradée pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté. Cette situation est imputable à des facteurs tant endogènes qu'exogènes. De ce fait, le budget de l'Etat alloué au secteur de l'environnement est resté très faible et le bilan de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique n'est pas des meilleurs. Il traduit un contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée. Ce contexte a été marqué entre autres par des problèmes de gouvernance, de détérioration de l'environnement politique, d'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, de ralentissement du rythme d'investissement et de croissance, de taux d'inflation très élevés, de faibles performances économiques et de crises sociales, etc..

A la lumière de cette analyse, il s'est avéré que la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est impossible sans moyens financiers adéquats efficacement gérés, d'un cadre institutionnel et réglementaire améliorés, de compétences renforcées, une quiétude sociale et une vie publique moralisée pour l'amélioration de la gouvernance.

Pour ces raisons, les actions réalisées sont appréciables. Des actions planifiées d'aucunes ont été bien exécutées, d'autres l'ont été moins bien et un bon nombre n'a pu être exécuté.

Maintenant que la gouvernance démocratique est restaurée et les trois pouvoirs mis en place (le législatif, l'exécutif, judiciaire), pour mieux respecter les libertés fondamentales et qu'un Ministère de la coopération internationale coordonne l'aide au développement dont entre-autres, l'appui aux projets à caractère environnemental, le Département en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts pourra développer une stratégie de mobilisation de ressources financières à travers des partenariats techniques et financiers au niveau national et international qui intègre le secteur privé national et international et la coopération Sud-Sud.

CONCLUSION

Ce document qui constitue le rapport National de la Guinée, a été élaboré conformément aux lignes directrices pour le cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique. Il se subdivise en trois parties traitant respectivement de : (i) Actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et des conséquences pour le bien-être humain ; (ii) L'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans d'action nationaux et leur mise en œuvre; (iii) Progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La partie I a porté sur l'importance de diversité biologique, les changements importants observés, les principaux dangers et les impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et de leurs conséquences socioéconomiques et culturelles. La Guinée a entrepris d'importantes actions dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles pour son développement socio-économique. Ainsi, depuis 2010 d'importants changements ont été observés, notamment dans le domaine de la gouvernance (institutionnel et législatif), dans la gestion des ressources naturelles (agriculture, pêche, élevage, aires protégées, foresterie, énergie, changements climatiques, etc.). Les changements dans le domaine des écosystèmes construits sont représentés par l'ensemble des modifications majeures sur les écosystèmes naturels à travers les actions anthropiques (agriculture, pêche, élevage, aquaculture, infrastructures, plantations forestières, etc.). Les écosystèmes agricoles sont tributaires de l'agriculture purement traditionnelle avec une faible fertilisation où l'augmentation de la production est assurée par l'accroissement des superficies.

Dans le cadre de la volonté politique, des changements importants ont été observés à travers les politiques, programmes et projets ci-après : i) la Politique nationale de l'environnement, ii) le document de Stratégie de réduction de la pauvreté, iii) Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire, iv) Le Projet de Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique des populations de la Zone Côtière, v) Le Programme de Micro Financement du FEM-PNUD, vi) le Réseau National des Aires Protégées, vii) le Projet de Biosécurité, viii) les actions engagées dans le cadre de la convention de CITES, et ix) les Recherches Taxonomiques.

Malgré cette volonté politique, avérée des autorités à tous les niveaux, un certain nombre de dangers menacent la diversité biologique. Ces dangers sont entre autres : i) les pratiques culturelles inappropriées, ii) les feux de brousse, iii) les fours à briques, iv) l'exploitation forestière, v) la coupe de bois de mangrove, vi) le fumage du poisson, vii) l'extraction de sel de mangrove, viii) l'extraction des produits secondaires de la forêt, ix) l'élevage, x) la pêche, xi) la chasse, xii) le braconnage, xiii) la pollution, xiv) l'industrie minière, xv) les infrastructures et l'urbanisation.

Dans le domaine de la pêche : la piraterie, l'incursion de la pêche industrielle dans les zones de nurserie et la capture des juvéniles, la surpêche, l'érosion côtière, les pollutions occasionnées par l'exploitation minière dans la zone côtière, entre autres ont de sérieux impacts sur les ressources halieutiques. Pour l'agriculture, la réduction de la durée des temps de jachère, l'utilisation du feu pour le nettoyage des terres agricoles, la mauvaise utilisation d'intrants agricoles conduisent à l'appauvrissement de la diversité biologique et des écosystèmes. Dans le secteur de l'élevage, on assiste à l'amenuisement des surfaces en raison de l'extension de l'agriculture et du développement urbain. Au niveau des aires protégées, les activités d'exploitation des ressources ont eu un impact négatif sur le plan de la conservation (défrichements culturels, braconnage, etc.) et du bien être humain. Tous les écosystèmes sont concernés par la coupe de bois d'œuvre, de service, de chauffage (cuisines, fours à briques, production de sel, fumage de poisson). Quant aux systèmes de récolte des organes de plantes médicinales, les impacts concernent les soins de santé humaine, animale ainsi que les prélèvements à des fins commerciales.

L'analyse de la partie II a porté sur : les objectifs fixés pour la diversité biologique par la Guinée ; la révision et l'actualisation de la stratégie et son plan d'action ; les mesures prises par la Guinée pour appliquer la convention depuis le quatrième rapport national et les résultats de ces mesures ; l'intégration efficace de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents par la Guinée et la mise en œuvre de la stratégie et son plan d'action pour la diversité biologique.

La Guinée a retenu 18 objectifs sur les 20, conformément à ses engagements au titre de la Convention sur la Diversité Biologique et des programmes définis pour sa mise en œuvre notamment le plan stratégique 2011—2020 et les objectifs d'Aichi. Ces objectifs sont repartis entre cinq buts stratégiques (A, B, C, D, E)

La première stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources et son plan d'actions ont été adoptés en janvier 2002. Les résultats obtenus à tous les niveaux sont en deçà des objectifs définis à la base; d'où la raison fondamentale de la révision et l'actualisation de la stratégie nationale et son plan d'actions pour en faire de véritables outils de développement socio-économique.

Parmi les mesures prises pour maîtriser les dangers de la diversité biologique, on peut citer entre autre : les mesures juridiques, politiques, mécanismes institutionnels et coopératifs pertinents.

L'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans a permis : (i) au secteur de l'élevage de disposer d'un arsenal juridique relativement bien étoffé ; (ii) une gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées ; (iii) l'élaboration de la politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) qui intègre également la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le programme du NEPAD et des OMD ; l'évaluation de l'impact environnemental et social des projets miniers ; (iv) la création d'une Direction Nationale de la médecine traditionnelle ; (v) l'élaboration d'un Projet de développement durable du tourisme dans un réseau de parcs et aires protégées transfrontaliers en Afrique de l'Ouest et l'élaboration du plan de gestion et d'aménagement des pêcheries.

En outre, la Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et renforcement des capacités sur le plan local, national et régional.

La partie III a concerné : les progrès accomplis par la Guinée dans la mise en œuvre de la stratégie 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi ; la contribution des mesures prises pour appliquer la convention à la réalisation des cibles de 2015 pertinentes des OMD en Guinée et enfin les enseignements que la Guinée a tiré de l'application de la convention.

La Guinée a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi, parmi lesquels on peut citer entre autres : (i) de 8% des aires protégées en 2009, la Guinée est aujourd'hui à 15%, soit un progrès de 7% ; (ii) la diversité biologique est intégrée dans le DSRP3, dans le PNIASA ; (iii) dans les études d'impact environnemental et social, etc.

A l'instar des autres pays du monde, la Guinée a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cependant, le bilan de la mise en œuvre des OMD n'est pas des meilleurs, il traduit le contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée, avec: des problèmes de gouvernance, de détérioration de l'environnement politique, d'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, le ralentissement du rythme d'investissement et de croissance, le taux d'inflation modéré, de faibles performances économiques et de crises sociales, etc.

A la lumière de cette analyse, il s'est avéré que la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique est impossible sans moyens financiers adéquats efficacement gérés, d'un cadre institutionnel et réglementaire amélioré, des compétences renforcées, une quiétude sociale et une vie publique moralisée pour l'amélioration de la gouvernance.

ANNEXE I : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Altenburg W., J.Van Der Kamp (1991). «The ornithological importance of coastal wetlands in Guinea». Rapport 91.02/ICBP study report nr. 47/WIWO, report nr.3, Veenwoudden / Cambridge / Zeist.
2. AMC, 2013 – Rapport final des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux du projet de Bauxite de Koumbia (EIES du projet de Koumbia) – Arbres rencontrés sur les bowé de l'espace de la concession pendant les enquêtes de base.
3. AMC, 2013 – Rapport final des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux du projet de Bauxite de Koumbia (EIES du projet de Koumbia) – Espèces d'oiseaux observées dans et autour de la zone de concession minière, Kamsar et Rio Nuñez, pendant les enquêtes de base.
4. BAH Maadjou, 2008, Auto évaluation nationale des capacités à renforcer en diversité biologique, Guinée/PNUD/PEM, janvier 2008, 101p
5. BAH Maadjou, et al. 2005, Identification des besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique, Guinée/Guinée/PNUD/FEM, octobre 2005, 105p
6. BAH Maadjou, Rapport national de la Guinée pour la conférence des nations Unies sur le développement durable Rio+20, 40p
7. Bah M., (1993), Gestion des écosystèmes fragiles. Réseau d'aires protégées - Plan d'actions environnementales. Conakry.
8. Bah Maadjou, 2008 - Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique marine et côtière. 57 P.
9. Bah, M. et al. (2009) Quatrième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique en Guinée, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Rapport final. 135p
10. Bangoura k ; et Kéita M.L, 2012- Monographie de la zone côtière et maritime de la Guinée. 52 p.
11. Bangoura Kandè, 2006 : Pollution des eaux côtières guinéennes (Lutte contre la dégradation et l'épuisement des ressources vivantes du secteur côtiers du GCLME). Rapport national ; 31 P.
12. Baran E., 1995. Dynamique spatio-temporelle des peuplements de poissons estuariens en Guinée -relation avec le milieu abiotique. Thèse de Doctorat, Université de Bretagne Occidentale, Brest, France. 242 pp.
13. Blasco F. 1991. Les mangroves "in" La Recherche, journal N°231 ; première revue européenne d'information scientifique et technique, pp. 445-452.
14. Bouju S. et Chavance P. (1991) – La pêche artisanale : histoire, structure, fonctionnement et dynamique – Embarcations et engins de la pêche artisanale : in la pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation ; Ed. IRD/CNSHB, pp – 233-255.
15. Bouju S., 1991. Pêcheurs migrants sur les côtes de Guinée du XVIIème siècle à nos jours. *Doc. Scient.Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura*, Conakry, Guinée, 16. 73 p.
16. CABS/CI GE/Alcoa Alcan, inc, 2005, Bulletin d'Evaluation Rapide de la Diversité Biologique de la Préfecture de Boké RAP 41 ;
17. CABS/CI/ Rio Tinto/GE/CFN'Z, 2003, Bulletin d'Evaluation Rapide de la Diversité Biologique de trois Forêts Classées du Sud -Est de la Guinée - RAP 40 ;
18. CABS/CI/Rio,Tinto 2002, Bulletin d'Evaluation Rapide de la Diversité Biologique de la forêt classée du pic de fon, chaîne du simandou, guinée - RAP 35 ;
19. Camara I. et Oularé A., 2010 - Etude des aires marines et terrestres protégées dans la bande côtière en Guinée ; rapport de consultation ; 19 P.
20. Camara N.M. (2013) Rapport de mission sur les Sociétés Minières en Guinée, MMG, Guinée 2013 sous presse.
21. Camara S. et al., 1999 Sur les possibilités d'élevage des huîtres sur fond dans la préfecture de Boffa. Bulletin du Centre de Rogbanè N° 14. Décembre 1999 pp 72-78.
22. CAMARA S.B. et KABA B., 2004; Inventaire des poissons d'eau douce de Guinée. Projet SIAP/CNSHB, 25 P.
23. Camara S.B. et Kaba B., 2004; Inventaire des poissons d'eau douce, saumâtre et marin de Guinée. Projet SIAP/CNSHB, 25 P.
24. CAMARA S.B. et KABA B., 2004; Inventaire des poissons de la zone économique exclusive guinéenne. Projet SIAP/CNSHB, 28 P.

25. CCE-SECA., 1990. Etude et élaboration du schéma directeur d'aménagement de la mangrove guinéenne (SDAM) 92 p.
26. Charlotte Couch et Claude Thomas Williams, 2006 - Inventaire botanique rapide de la préfecture de Boké en Guinée Bulletin RAP d'évaluation rapide N°41 ; 192 P.
27. Chavance, P. et S.T. Diallo (1998) Evaluation des captures et des rejets des pêches maritimes guinéennes.
28. CNSHB - Bulletin statistique des pêches années 1995 - 2011. Doc. CNSHB
29. Code Minier de la République de Guinée. Journal Officiel de la République de Guinée N° 17.
30. Contribution du secteur minier à l'économie guinéenne entre 2006 et 2011, (2012) Mines, Rapport sur le secteur des Mines en Guinée, Ministère de l'Economie et des Finances, 28p.
31. CPDM (2011), Note Technique sur le Cadastre Minier de la République de Guinée, P.46
32. Cyril LAFFARGUE et Alkaly DOUMBOUYA, 2007 – Les oiseaux de Tristao et Alcatraz/Evaluation des peuplements d'oiseau de la première Aire Marine Protégée en Guinée. 111 p.
33. Diallo et al, 2014- Rapport sur l'analyse de l'économie et du développement centré sur la diversité biologique en Guinée, 151 P.
34. Diallo S.T., M. Sow, F. B. Bah (2008)- Rapports des campagnes d'observation visuelles des cétacés dans les eaux côtières de l'Afrique de l'Ouest. 2002 à 2008,
35. Diallo, S.T. (2011) : Rapport sur les pêcheries dans le GCLME. Contribution de la Guinée, Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée, UNIDO, 97p
36. Direction Nationale de la diversité biologique et des aires protégées, 2007, Analyse des lacunes en matière de gestion des aires protégées, 59p.
37. DNFC, 1990- Etudes et Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove Guinéenne (SDAM) - Conakry 92 pages.
38. FAO, 2005- Profil de la pêche en Guinée
39. FIBA, Identification et caractérisation des sites naturels sacrés côtiers et marins en Afrique de l'Ouest 43 pages.
40. Fontana A., Morize E. et autres, 1995 - Rapport de fin d'étude - Prospection et surveillance des pêches de la ZEE Guinéenne (volet scientifique du projet) - CNSHB - ORSTOM, 137 p.
41. Georges Rossi, D. Bazzo et M. Lauffer, 2002- La Guinée Maritime aujourd'hui, 20 P.
42. GUINEE /PNUD/ FEM, 1999 - Evaluation de la diversité biologique en Guinée, 213 P.
43. ICMM, (2006) : Guide de bonnes pratiques : Exploitation minière et biodiversité, p.154.
44. Keita A. Hawa D. et al., 2013- Définition des politiques et des stratégies de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des programmes de travail sur les Aires Protégées (PTAP/PoWPA) ; 139 p.
45. Kéita A., 2006; Diversité marine et côtière en République de Guinée. Rapport projet GCLME, 66 P.
46. Keita, M., 2002. Proposition d'un schéma de gestion durable des ressources naturelles du Bassin versant de Bankalan (Préfecture de Kankan) au moyen d'un SIG. DEA, CERE, UGANC. Rep.
47. La Convention CITES, www.cites.org
48. La Convention sur la lutte contre la désertification, www.unccd.int
49. La Convention sur les changements climatiques, unfccc.int
50. MDEEF, 2011 – Politique nationale de l'environnement (PNE) de la République de Guinée; 53p
51. MEEF, 2006 - Programme d'action national pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres. 30 P.
52. MEEF/ SPSRP, 2013 - Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III) (2013-2015); 172 p.
53. MEFP–Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) II (2007-2010); 143P.
54. MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES/ SECRETARIAT PERMANENT DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SP-SRP)-2013; DSRP III (2013-2015); 172 P.

55. Ministère de l'agriculture (2012) Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) 2013-2017, 101p
56. Ministère de l'agriculture 2007 : Politique Nationale de développement Agricole vision 2015.
57. Ministère de l'agriculture et de l'élevage (Guinée), 2001. Programme cadre genre et développement local (PCG DL). FAO.
58. Ministère de l'agriculture, 2011- Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) 2012-2016 ; 103 P.
59. Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts (2007), Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA, version 2015) Nouvelle vision de l'agriculture Guinéenne. *Volume II : Orientations et Axes Stratégiques* 59p
60. Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts (2007), Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA, version 2015) Nouvelle vision de l'agriculture Guinéenne. *Volume III : Plan d'Action*. 82p
61. Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des eaux et forêts (2007) Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements climatiques (PANA) en Guinée, Conakry, Guinée 92p
62. Ministère de l'Environnement, 2004 - Identification des besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, 84 P.
63. Ministère de l'environnement 2010, Rapport Annuel de la Direction Nationale des Eaux et Forêts,
64. Ministère de l'environnement 2011 : Rapport Annuel de la Direction Nationale des Eaux et Forêts,
65. Ministère de l'environnement 2012 : Rapport Annuel de la Direction Nationale des Eaux et Forêts,
66. Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée (1995) Code de la Pêche Maritime, 30 p.
67. Ministère Délégué à l'Environnement et aux Eaux et Forêts, 2011- Politique Nationale de l'environnement, 126 p.
68. Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) (2006) Etudes sur le secteur minier de la Guinée, 2006
69. Ministère du plan (2012) : Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP), Institut National de la Statistique, Rapport final, 2012, 138 p
70. Ministère du plan, 2004. Rapport national sur le développement humain 2002. Gouvernance et lutte contre la pauvreté. PNUD.
71. MMGE / PNUE/FEM, 1997, Monographie Nationale sur la Diversité Biologique en Guinée ; 290 P.
72. MMGE/PNUD/FEM 1999 - Evaluation de la Diversité Biologique de la Guinée; Vision, Buts et Objectifs de la Stratégie Nationale pour sa conservation et son utilisation durable. Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement DNE septembre 1999. 212 p
73. OGUIDAP, 2012 : Plan de gestion de l'AMP d'Alkatraz, 52 P.
74. OGUIPAR, 2013, Programme septennal (2014-2020) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées
75. Okapi, (2013) : Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de bauxite de Bel-Air, Tome
76. OMD (2006). Evaluation des besoins et alignement des politiques sectorielles/ variabilité environnementale/Rapport Diagnostique/Etat des lieux 2006 ;
77. Robinson, R, et Badiane, J. 1996. Patrimoine africain 2000 : l'avenir des aires protégées en Afrique subsaharienne. Actes de l'atelier régional africain de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'UICN. UICN, Gland. 167p.
78. Rue, O. (1995). La mémoire des mangroves .Revue des interventions publiques en milieu de mangrove 50 ans délégation de la commission Européenne, doc. multigrade, 198 p.
79. Samba Ténin Diallo, Fatoumata Binta, et col. 2004 - Les cétacés : observation, échouage et prise accidentelles sur la côte guinéenne (sous presse), 18 p.
80. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) de la Guinée (2003), MAE, Plan d'Actions Doc Final, Vol 1, 52p
81. Système de santé en Guinée (2012). Rapport sur le Système de Santé en Guinée, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) (2012) 20p.

82. Traore M.S. et al. (2013) : Ethnobotanical survey on medicinal plants used by Guinean traditional healers in the treatment of malaria *Journal of Ethnopharmacology* 150(2013)1145–1153
83. UICN, 1992. Protected areas of the World : a review of national systems. Volume 3: Afrotropical. Prepared par World Conservation Monitoring Centre. UICN, Gland,
84. UICN, 1994. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p.
85. Wright, H.E. et J. McCullough et M.S. Diallo. (eds). 2006 Un inventaire biologique rapide de la préfecture de Boké dans le nord-ouest de la Guinée. Bulletin RAP d'Evaluation Rapide 41. Conservation International. Washington, D.C.

ANNEXE II : LISTE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE REVUE (UNITE NATIONALE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE)

- | | | |
|-----|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Dr DIALLO Amirou | Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE) |
| 2. | Dr KEITA Ansoumane | Centre de Recherches scientifiques de Rogbanè (CERESCOR) |
| 3. | Dr THIAM Ahmed | Faculté de Biologie / Université de Conakry |
| 4. | Elhadj SYLLA Mohamed Efas | Programme de Nations Unies pour le Développement / PNUD |
| 5. | Elhadj BAH Maadjou | Consultant Principal du Projet « Planification de la Diversité Biologique » |
| 6. | M ^{me} KABA Diaka | Ministère des Affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance |
| 7. | M ^{me} BALDE Mariama Touppé | Direction nationale des Eaux et Forêts |
| 8. | M ^{me} DIALLO Hadja Hawa | Direction Générale du Bureau de Stratégie et de Planification / MEEF |
| 9. | M ^{me} DIALLO Hadja Safi | Point Focal National Protocole Biosécurité |
| 10. | M ^{me} KEITA Mama Adama | ONG/ Partenariat Recherches – Environnement- Médias (PREM) |
| 11. | Mr BALDE Atigou | Direction Nationale de l'Agriculture |
| 12. | Mr BANGOURA Alkaly | Directeur du Projet «Planification Nationale de la Diversité Biologique» |
| 13. | Mr BARRY Mamadou Hady | Direction Nationale du Plan |
| 14. | Mr CAMARA Lansana Kalas | Direction Nationale des Productions et Industries Animales |
| 15. | Mr DIALLO Mamadou Niara | Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme |
| 16. | Mr DIALLO Samba Ténin | Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura |
| 17. | Mr DIALLO Ibrahima | Direction Nationale de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation |
| 18. | Mr KANTE Daouda | Point Focal National Protocole ABS |
| 19. | Mr KANTE Ibrahima | ONG / Association des traditérapeutes |
| 20. | Mr KEITA Kerfala | Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées |
| 21. | Mr KOULIBALY Adama | Division Environnement / Direction Nationale des Mines |
| 22. | Mr KOUROUMA Faman | Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| 23. | Mr TOUNKARA Mamadou | Direction Nationale de la Météorologie |

